



Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
33

PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2021

---0---

L'an deux mille vingt et un le treize du mois de décembre à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la Ville de Guebwiller était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur le Maire, KLEITZ Francis.

Présents :

M. MULLER Claude - Mme GRAWEY Claudine – M. BRAUN Daniel - Mme SCHROEDER Isabelle - M. TOGNI César- Mme DEHESTRU Anne – M. LOSSER Didier - Mme CORNEC Hélène – M. CAUTILLO Dominique – Adjoint au Maire.

Mme CHRISTMANN Anny - M. ROST Jean-Marie - Mme BRENDER-SYDA Josiane - Mme HASSENFORDER Estelle - M. REIBEL Claude - Mme ANGELINI Nathalie - M. PLACET Claude - Mme LOTZ Muriel - Mme FRIDMANN-PAWLOW Nathalie - M. ABTEY Olivier - M. DAYA Khalid – M. KELLER Yann - M. HIGELIN Guillaume - M. VEZINE Patrice – M. FACCHIN Christian – M. LATRA Fabrice – Mme WIESSER Perrine - Mme PIZZULO Anna - M. STICH Grégory - M. MERTZ François - Conseillers Municipaux.

Était absent : /

Ont donné procuration :

- Mme CLERGET-BIEHLER Karine- Conseillère Municipale à Mme LOTZ Muriel – Conseillère Municipale
- Mme HEBERLE Laurence – Conseillère Municipale à Mme SCHROEDER Isabelle – Adjointe au Maire
- Mme FRANÇOIS-AULLEN Hélène – Conseillère Municipale à M. MERTZ François – Conseiller Municipal

Secrétaire de séance : M. DAYA Khalid– Conseiller municipal délégué

---0---

M. le Maire ouvre la séance à 19 heures 00 en saluant ses collègues, la presse, les auditeurs et les fonctionnaires municipaux.

Ordre du jour

	- Désignation du secrétaire de séance
	- Décisions du maire
01	Foncier – cession du 11, rue Jules Grosjean à CITIVIA
02	Foncier – revalorisation d'un prix forfaitaire de cession de terrains
03	Subvention Ville pour Ravalement de façade
04	Finances – Budget général et annexes – reprises anticipées des résultats 2021
05	Finances – Fixation des taux des impôts locaux 2022
06	Finances – droits et tarifs 2022
07	Finances - AP/CP
08	Finances – Budget primitif 2022
09	Finances – Budget annexe – Gendarmerie BP 2022
10	Finances – Budget annexe – Réhabilitation des friches BP 2022
11	Éducation – Convention de financement – socle numérique
12	Forêt communale – État prévisionnel des coupes et programme de travaux pour l'année 2022
13	Forêt communale – État d'assiette pour l'année 2023
14	Personnel – Modification tableau des effectifs – création de postes permanents
15	Personnel – Révision du taux de cotisation « assurance statutaire »
	Divers

CARNET DE FAMILLE

M. le Maire donne connaissance du traditionnel carnet de famille :

TELETHON

Les 3, 4, 5, et 8 décembre, Guebwiller et ses associations ont fait le plein d'animations au profit du Téléthon. Feu d'artifice, marche lumineuse, gala de boxe, bourse aux jouets, concert corse et repas drive au programme. La somme récoltée est d'environ 7 500 euros et les dépôts ne sont pas encore terminés.

NOËL BLEU

Le 27 novembre a eu lieu l'ouverture du Noël Bleu avec le spectacle en déambulation de la compagnie Transe Express. Au programme : poupées géantes, chants, tambours et illuminations qui ont rassemblés petits et grands.

COLIS DE NOËL

Le contexte sanitaire actuel n'ayant pas permis de maintenir le traditionnel repas des aînés, les élus sont mobilisés depuis le 06 décembre pour distribuer plus de 1 300 colis de Noël aux aînés de plus de 70 ans. Pour cela la Ville a pu

compter sur l'organisation du CCAS et le travail du Forum du Local de Soultz pour la confection des paniers composés de produits de commerçants et artisans locaux.

VŒUX DU MAIRE

En raison du manque de visibilité sur l'évolution du contexte sanitaire, il a été décidé d'annuler à nouveau les vœux du Maire qui réunissent agents et élus de la ville. Le service animation travaille à ce jour à la confection d'un colis.

3ème LIBELLULE

La Ville de Guebwiller, à nouveau récompensée, a décroché sa 3ème libellule. Cette distinction est le fruit de l'engagement de la Ville, depuis 2011, pour la protection de l'environnement, de l'eau et de la biodiversité, notamment en supprimant les produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts et des voiries.

62ème ÉDITION DES MAISONS FLEURIES

La Ville de Guebwiller a également été récompensée à l'occasion du concours des maisons fleuries 2021 en décrochant dans la catégorie « Parcs et Jardins », la 2ème place pour le Parc de la Marseillaise et la 3ème place pour le Parc du Neuenbourg.

SYNDICAT MIXTE DE LA LAUCH

Le 23 novembre dernier le Syndicat Mixte de la Lauch a désigné les nouveaux délégués en présence du Syndicat Rivières de Haute Alsace qui mutualise l'ingénierie de la gestion des rivières et milieux aquatiques du département.

Direction Générale des Services
Service du secrétariat des Assemblées

ADMINISTRATION MUNICIPALE DÉLÉGATION AU MAIRE COMPTE-RENDU

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Par délibération du 04 juillet 2020, le conseil municipal a donné au maire les délégations d'attributions prévues à l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales étant précisé par ailleurs qu'il doit rendre compte des décisions prises lors d'une réunion ultérieure de l'assemblée.

En conséquence, le Maire informe le conseil municipal que les décisions suivantes ont été prises depuis la réunion du conseil municipal du 22 novembre 2021.

1) AVENANTS MARCHES DE TRAVAUX

TRANSFORMATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE FREYHOF

LOT N°4 MENUISERIE EXTÉRIEURE

Attributaire :

Entreprise : JEAN-MICHEL MURA ET FILS, 25 rue Haute 68470 RANSPACH

Marché initial : 47 576,00 € HT

Montant après avenant 1 : 50 893,00 € HT

Avenant n° 2 – montant : 11 648,00 € HT

Nouveau montant du marché : 62 541,00 € HT

Suite à la demande de la DGFIP, l'avenant a pour objet la fourniture et la pose de toile rideau sur chaque fenêtre du bâtiment.

2) CONVENTION

Il est autorisé la signature de l'avenant n°1 à la « convention de refacturation dans le cadre de la création d'un service de gestion comptable des finances publiques » permettant la bonne réalisation des travaux formulés par la DGFIP, en sus des travaux exécutés par la Ville de Guebwiller.

(Décision n°D2021-52 du 26 octobre 2021 et Décision n°D2021-53 du 03 novembre 2021)

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **Prend acte du compte-rendu considéré ci-dessus.**

---0---

Direction Proximité - Solidarité

N°01 - 12/2021

**CONCESSION CITIVIA : CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER
11, RUE JULES GROSJEAN**

Rapporteur : M. Claude MULLER, Adjoint au maire délégué au développement durable du territoire, à l'urbanisme.

Dossier présenté aux Commissions-Réunies en date du 06 décembre 2021.

Par une délibération en date du 19 avril 2021 (point n°9 – 04/2021), le Conseil Municipal de la Ville de GUEBWILLER a approuvé à l'unanimité l'acquisition d'un ensemble immobilier sis 11, rue Jules Grosjean, cadastré section 03, parcelle n°18, zone UA du PLU d'une surface au sol de 505 m², ce dans le cadre du réaménagement de l'ancien site Carto-Rhin situé en cœur de ville (annexe1).

Pour rappel, cette acquisition donnera l'opportunité d'intégrer un espace supplémentaire au sein de l'ancien site Carto-Rhin dans le cadre de la concession d'aménagement confiée à la SPL CITIVIA.

Au vu des dispositions arrêtées entre cette dernière et la Ville de GUEBWILLER dans le cadre de cette concession, à savoir que CITIVIA assure à la fois la maîtrise d'ouvrage des travaux et équipements, la réalisation des études et de toutes missions nécessaires à leur exécution, cette cession est consentie au prix de l'euro symbolique.

Les services de France Domaine saisis sur ce projet de transaction comme le veut le cadre réglementaire, ont estimé pour leur part la valeur de cession de ce bien à 184 000 € (avis 2021-68112-83086 du 23 novembre 2021).

Au regard de l'opportunité mais aussi de l'intérêt et de la portée globale de ce projet de réaménagement, permettant de proposer un espace public qualitatif tout en créant de la valeur économique et sociale en plein centre-ville, il est proposé que le conseil municipal en prenne acte.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. PLACET / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / G. HIGELIN / C. FACCHIN / F. MERTZ représentant : H. FRANÇOIS-AULLEN / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

- **Prend acte de l'avis du service de France Domaine ;**
- **Approuve les modalités de cession de l'ensemble immobilier, sis en section 03 du ban communal :**

Parcelle	Contenance	Cédant
18	505m ²	Ville de GUEBWILLER – 73, rue de la République – 68500 GUEBWILLER

- Approuve les conditions particulières suivantes :
 - la cession est consentie moyennant le prix symbolique de 1,00 €
 - les frais, droits, émoluments sont à la charge de l'acquéreur
-
- Charge la SCP Jean-Marc HASSLER et Frédéric HASSLER, Notaires à Wittelsheim, de l'établissement de l'acte correspondant ;



L'an deux mille vingt et un le dix neuf du mois d'avril à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la Ville de Guebwiller était assemblé en session ordinaire, après convocation légale du 13 avril 2021 et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur Francis KLEITZ - Maire, dans la Salle des Séances de la Communauté de communes de la Région de Guebwiller sise 1 rue des Malgré Nous.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Présents :

M. MULLER Claude - Mme GRAWEY Claudine – M. BRAUN Daniel - Mme SCHROEDER Isabelle - Mme DEHESTRU Anne – M. LOSSER Didier – Mme CORNEC Hélène - M. CAUTILLO Dominique – adjoints au maire.

Mme CHRISTMANN Anny - M. ROST Jean-Marie - Mme BRENDER-SYDA Josiane – Mme HASSENFORDER Estelle - M. REIBEL Claude - Mme ANGELINI Nathalie - M. PLACET Claude - Mme LOTZ Muriel - Mme FRIDMANN-PAWLOW Nathalie - M. ABTEY Olivier - Mme CLERGET-BIEHLER Karine - M. DAYA Khalid – M. KELLER Yann - M. HIGELIN Guillaume – M. FACCHIN Christian – M. LATRA Fabrice - Mme WIESSER Perrine – Mme FRANÇOIS-AULLEN Hélène - Mme PIZZULO Anna - M. STICH Grégory – M. François MERTZ - conseillers municipaux.

Etait absent : /

Ont donné procuration :

M. César TOGNI – Adjoint au Maire à M. Dominique CAUTILLO Adjoint au Maire
Mme Laurence HEBERLE – Conseillère Municipale à M. Daniel BRAUN – Adjoint au Maire
M. VEZINE Patrice – Conseiller Municipal à M. Fabrice LATRA – Conseiller Municipal

Direction Proximité - Solidarité

N°9 - 04/2021

ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER : 11, RUE JULES GROSJEAN

Rapporteur : M. Claude MULLER, 1^{er} adjoint au maire délégué au développement durable du territoire et à l'urbanisme.

Dossier présenté à la Commission Finances et administration générale, en date du 12 avril 2021.

La Ville de GUEBWILLER a la possibilité dans le cadre du réaménagement de l'ancien site Carto-Rhin, situé en cœur de ville, de se porter acquéreur d'un ensemble immobilier sis 11, rue Jules Grosjean.

Cadastré section 03, parcelle n°18, zone UAa du PLU, d'une surface au sol de 505m², ce bien libre de tout occupant et propriété des Csts HAMMERER, dispose d'une maison d'habitation à 2 niveaux, en annexe d'un garage et d'une remise agricole.

Offrant une belle opportunité d'intégrer un espace supplémentaire au sein de ce programme de réaménagement une fois les travaux de démolition achevés, des pourparlers ont d'ores et déjà été engagés avec l'ensemble des ayants-droits permettant d'aboutir à un prix de cession de deux cent trente mille euros (230 000 €).

Une promesse de cession a par ailleurs été établie dans ce sens par les co-proprétaires et validée par la SCP BARTH – BASTIEN-BOISUMEAU, Notaires à Ensisheim, dont copie en annexe de la présente délibération.

Au regard de la situation du bien et de ses caractéristiques, aucune observation particulière n'est formulée par les services de France Domaines quant au prix de cession.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY / D. BRAUN représentant : L. HEBERLE / I. SCHROEDER / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO représentant : C. TOGNI / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / A. PIZZULO / F. LATRA représentant : P. VEZINE

- approuve l'acquisition de l'ensemble immobilier, sis en section 03 du ban communal :

Parcelle	Contenance	Cédant
18	505m ²	Csts HAMMERER – 11, rue Jules Grosjean – 68500 GUEBWILLER

- approuve les conditions particulières suivantes :
 - l'acquisition est consentie moyennant le prix de 230 000 € ;
 - les frais, droits, émoluments sont à la charge de l'acquéreur ;
- charge la SCP BARTH – BASTIEN-BOISUMEAU, Notaires à Ensisheim, de l'établissement de l'acte correspondant ;
- autorise Monsieur le Maire ou à défaut en cas d'empêchement, l'un quelconque de ses adjoints à accomplir toutes les formalités s'y rapportant et signer l'acte authentique ;
- dit que la dépense sera imputée au chapitre 21 « immobilisations corporelles » du budget principal 2021.

Pour extrait conforme
Guebwiller, le 20 avril 2021
Le Maire



Francis KLEITZ
Conseiller Régional

Accusé de réception en préfecture
068-216801126-20210419-DCM2021-04-09-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

Département :
HAUT RHIN

Commune :
GUEBWILLER

Section : 3
Feuille : 000 3 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 25/03/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

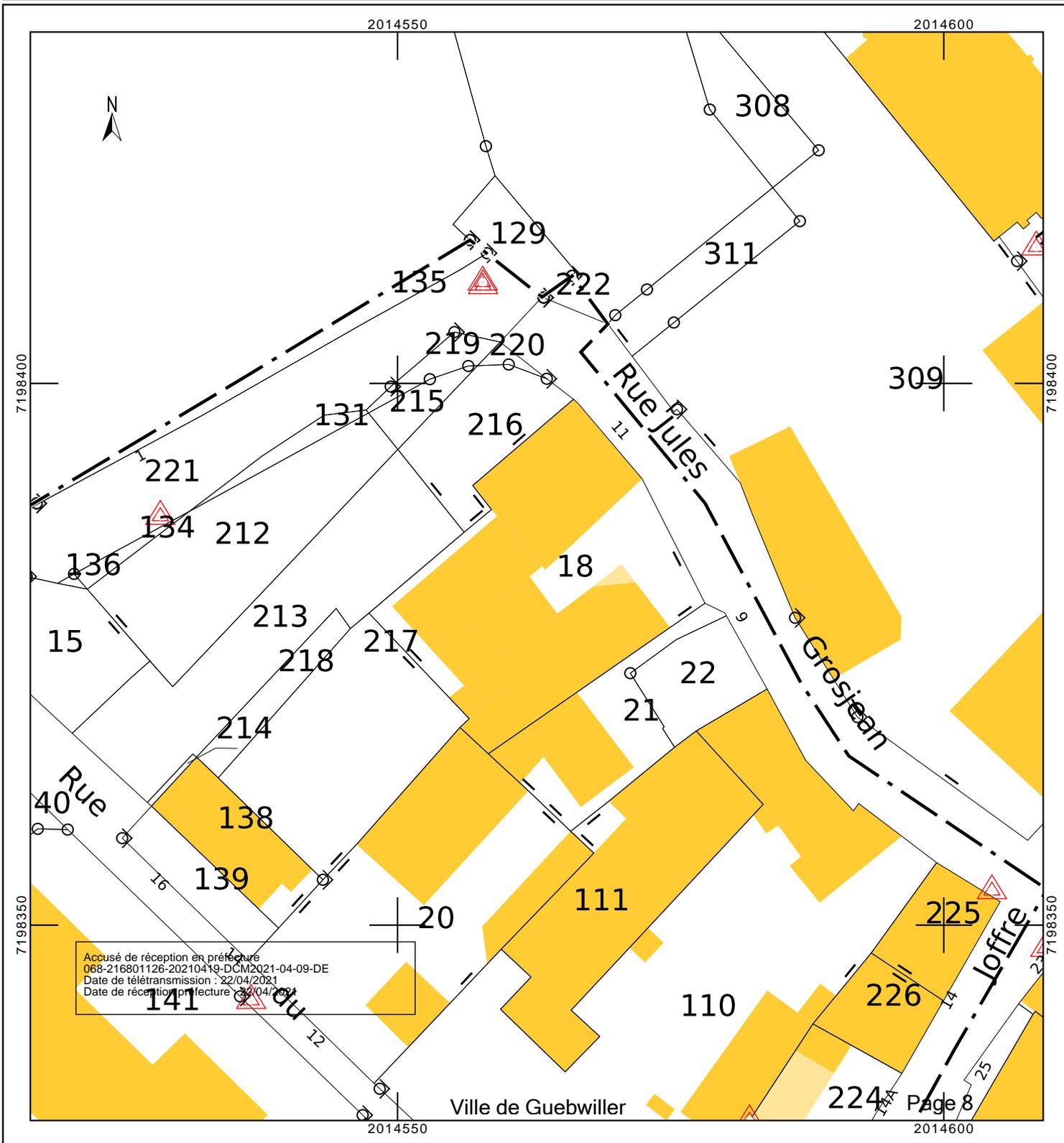
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
GUEBWILLER
10 RUE DU GENERAL GOURAUD BP 99
68502
68502 GUEBWILLER CEDEX
tél. 03 89 24 81 03 -fax 03 89 24 81 10
cdf.colmar@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



PROMESSE DE VENTE

Les soussignés :

1°) Monsieur Bernard André **HAMMERER**, retraité, et son épouse Madame Marie-Louise **HEIDT**, demeurant ensemble à SOULTZ-HAUT-RHIN (68360) 2 B rue du Moulin.

Monsieur né à GUEBWILLER (68500) le 4 mai 1947.

Madame née ...

Mariés à la mairie de GUEBWILLER (68500), le 11 août 1966 sous le régime de la communauté universelle, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître BIMBOES, alors, notaire à GUEBWILLER (68500).

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité Française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

2°) Monsieur Richard Marcel **HAMMERER**, retraité, demeurant à BUHL (68530) 22 rue Saint Jean.

Né à GUEBWILLER (68500) le 6 mai 1949.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

3°) Madame Béatrice Yolande **HAMMERER**, épouse de Monsieur Serge **MEPPIEL**, demeurant à SOULTZ-HAUT-RHIN (68360) 10 A rue du Wolfhag.

Née à GUEBWILLER (68500) le 28 août 1950.

Mariée à la mairie de GUEBWILLER (68500) le 2 mars 1974 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître BIMBOES, alors, notaire à GUEBWILLER (68500), le 13 février 1974.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

4°) Monsieur Fernand André **HAMMERER**, chauffeur agricole, époux de Madame Magali Nadine **MAZZA**, demeurant à BUHL (68530) Les Coteaux de l'Appental.

Né à GUEBWILLER (68500) le 22 février 1962.

Marié à la mairie de GUEBWILLER (68500) le 14 septembre 1984 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

5°) Madame Annie Bernadette Ernestine DELPECH,

Veuve de Monsieur Alain Paul Albert **HAMMERER**,

Demeurant à ALFORTVILLE 62 rue Edouard VAILLANT

Née...

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

6°) Monsieur Alexis Stéphane Jérôme **HAMMERER**, couvreur, demeurant à MAISONS-ALFORT (94700) 52 rue Carnot.
Né à ALBI (81000) le 6 août 1967.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité Française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

7°) Monsieur Arnaud Christophe Stéphane **HAMMERER**, consultant, époux de Madame Géraldine Michelle **COGAN**, demeurant à SURESNES (92150) 10 rue du Fizeau.
Né à SCHILTIGHEIM (67300) le 14 septembre 1975.
Marié à la mairie de TAISSY (51500) le 16 juin 2007 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
De nationalité Française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

8°) Monsieur Laurent Emmanuel **HAMMERER**, ouvrier de production, demeurant à UNGERSHEIM (68190) 13 rue d'Ensisheim.
Né à GUEBWILLER (68500) le 10 mars 1975.
Célibataire.
Ayant conclu avec Madame Florence, Louise, Paule SCHWINDENHAMMER un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, le 23 août 2014, enregistré au Tribunal d'Instance de GUEBWILLER le 26 août 2014.
Contrat non modifié depuis lors.
De nationalité Française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

9°) Monsieur Jean-Paul Elie André **HAMMERER**, Fraiseur, époux de Madame Sabine **MARTY**, demeurant à BUHL (68530) 10 rue de la Vigne.
Né à GUEBWILLER (68500) le 2 avril 1976.
Marié à la mairie de GUEBWILLER (68500) le 1er juin 2002 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

10°) Monsieur Olivier Patrice Jean Jacques **HAMMERER**, chauffeur livreur, demeurant à GUEBWILLER (68500) 10 rue Bapaume.
Né à COLMAR (68000) le 10 juin 1974.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

11°) Madame Stéphanie Céline **HAMMERER**, ouvrière de production, demeurant à PFAFFENHEIM (68250) 18 rue du Centre.

Née à GUEBWILLER (68500) le 27 février 1979.

Célibataire.

Ayant conclu avec Monsieur Johan, Antony, Gaël RONDEAU un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, le 22 octobre 2012, enregistré à la mairie de PFAFFENHEIM le 22 octobre 2012.

Contrat non modifié depuis lors.

De nationalité Française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

PROMETTANTS,

Promettent de vendre à la Ville de Guebwiller, BENEFCIAIRE, qui accepte, sous réserve de la publication des droits de propriété, le bien immobilier situé à GUEBWILLER (68500) 11 rue Jules Grosjean, cadastré Section 3 N° 18 « Rue Jules Grosjean » avec 5,05 ares, tel que le dit immeuble se poursuit et comporte avec ses dépendances, sans exception, ni réserve.

I. ORIGINE DE PROPRIÉTÉ

Les soussignés s'engagent à fournir à la première demande tous les renseignements nécessaires à la rédaction de l'acte administratif.

II. LOCATION

Les soussignés s'engagent à fournir l'immeuble libre de toute location ou occupation.

III. PRIX

La vente, objet de la présente promesse, sera réalisée moyennant un prix principal d'acquisition, toutes indemnités comprises, de DEUX CENT TRENTE MILLE EUROS (230.000,00 EUR).

IV. CONDITIONS GÉNÉRALES

Les soussignés déclarent en outre :

- a. Engager expressément leurs héritiers ou représentants, fussent-ils mineurs ou autrement incapables, à vendre à la Ville de Guebwiller, aux conditions de prix ci-dessus précisées, l'immeuble qui fait l'objet des présentes.
- b. S'interdire de créer ou de laisser créer aucune servitude, ni autre droit réel sur l'immeuble dont il s'agit, pendant la période s'étendant de la signature de la promesse à la publication de l'acte portant transfert de propriété, pas plus que de louer, de

renouveler les locations ou d'en changer la nature, et à cet effet, que l'immeuble n'est à leur connaissance grevé d'aucune inscription de privilège, d'hypothèque judiciaire ou conventionnelle, ni de servitudes autres que celles imposées par la loi ou les règlements en vigueur.

V. VALIDITÉ

La présente promesse est consentie pour une durée expirant le 1^{er} juin 2021 à minuit.

La levée d'option interviendra au plus tard dans la journée de l'expiration de ladite promesse.

Pendant ce délai, le PROMETTANT s'interdit de consentir à qui que soit d'autre toute autre promesse concernant le bien ci-dessus désigné.

Passé ce délai, sans que le BENEFICIAIRE ait levé l'option, la présente promesse sera considérée comme nulle, sans indemnité de part ni d'autre.

La présente promesse sera, après délibération de la Ville, transformée en acte de vente authentique à première réquisition devant Maître Michèle BARTH, notaire à ENSISHEIM, dans un délai n'excédant pas trois (3) mois à compter de la levée d'option.

VI. FRAIS

Tous les frais et droits qui seront la suite et la conséquence du présent engagement seront supportés par la Ville de Guebwiller, bénéficiaire des clauses rapportées ci-dessus.

Fait en deux exemplaires originaux à

le

Signatures

Accusé de réception en préfecture
068-216801126-20210419-DCM2021-04-09-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021



Accusé de réception en préfecture
068-216801126-20210419-DCM2021-04-09-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 23/11/2021

Direction départementale des Finances Publiques
du Haut-Rhin

Pôle d'évaluation domaniale

Cité administrative
Bâtiment J
3 rue Fleishhauer
68026 COLMAR Cedex

téléphone : 03 89 24 85 68
mél. : ddfip68.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur départemental des Finances
publiques du Haut-Rhin

à
Commune de Guebwiller

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Blandine CHOCAT

courriel : blandine.chocat@dgfip.finances.gouv.fr

téléphone : 03 89 24 81 12

Réf. DS : 6699625

Réf. OSE : 2021-68112-83086

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

[La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site \[collectivites-locales.gouv.fr\]\(http://collectivites-locales.gouv.fr\)](#)



Nature du bien :

Maison avec annexes.

Adresse du bien :

11 rue Charles Grosjean 68 503 GUEBWILLER.

Valeur :

230 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 20 %
(des précisions sont apportées au § détermination de la valeur).

1 - SERVICE CONSULTANT

Commune de Guebwiller

affaire suivie par :Daniel ZIMMERMANN

2 - DATE

de consultation :08/11/2021

de délai négocié 13/12/2021:

de visite :

de dossier en état :08/11/2021

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération :

Demande réglementaire – projet de cession.

3.2. Nature de la saisine :

La commune souhaite céder à CITIVIA un bien immobilier pour démolition et intégration dans un projet de réaménagement d'une ancienne friche industrielle située en cœur de ville.

3.3. Projet et prix envisagé :

Cession à l'euro symbolique.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

4.1. Situation générale :

Guebwiller est située à l'entrée de la vallée de Guebwiller, sur la route des vins.

4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau :

L'ensemble immobilier est situé au centre-ville.

4.3. Références Cadastres :

L'immeuble sous expertise figure au cadastre sous les références suivantes :

Section 3 parcelle n°18, surface cadastrale de 5,05 ares.

4.4. Descriptif :

Il s'agit d'une maison ancienne, inoccupée depuis 2 ans, situé à proximité d'un parking très fréquenté. Le bien est destiné à être démoli.

4.5. Surfaces du bâti :

SDPHO :

	Coeff	Surface au sol	SDPHO
Maison	2,80	122,32	342,50
Annexes/granges	0,30	76,62	22,99
Annexes/granges	0,30	45,35	13,61
Annexes/granges	0,30	69,91	20,97
Annexes/granges	0,30	4,58	1,37
Annexes/granges	0,30	40,76	12,23
Annexes/granges	0,30	19,89	5,97
	Total	379,43	419,63

5 – SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriété de l'immeuble :

Commune de Guebwiller.

5.2. Conditions d'occupation :

Libre.

6 - URBANISME

6.1.Règles actuelles :

Zone UA a du PLU approuvé le 06/12/2017 par le conseil municipal de Guebwiller.

6.2.Date de référence et règles applicables :

Sans objet.

7 - MÉTHODE D'ÉVALUATION

Méthode par comparaison.

8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR : MÉTHODE COMPARATIVE

8.1. Études de marché :

8.1.1.Sources et critères de recherche – Termes de référence :

Extraits d'acte DATE	ADRESSE	RUE	DATE IMMEUBLE	NATURE	SECTION	N° PLAN	SUPERFICIE TERRAIN	PRIX	SURFACE en m² sdpho	PRIX au M²	OBSERVATIONS
16/01/19	Guebwiller	4-6 rue de l'Abbé Thomas	1850	Maison	2	173	2,01	174 070,00 €	251,48	692 €	vente entre part, libre, double maison ancienne, état correct
10/04/19	Guebwiller	21 rue de l'Église	1850	Maison mitoyenne	4	41 et 341 (tantièmes 44)	1,17	100 000,00 €	147,26	679 €	succession, maison très ancienne, beaucoup de charme, bon état, mitoyenne 1 côté
30/09/19	Guebwiller	2 rue Ignace Ritter	1850	Maison mitoyenne	4	176	1,57	162 400,00 €	213,28	761 €	grande maison mitoyenne 2 côtés
31/01/2017	Guebwiller	20 rue st antoine	1840	Maison de ville	4	197	1,65	110 000,00 €	231	476 €	maison en état moyen avec grande annexe (déclarée 2 appt)
27/01/2017	Guebwiller	rue de l'ancien presbytère	1870	Maison de ville	5	157	1,63	160 000,00 €	299	535 €	grande maison en U en état moyen
24/01/2017	Guebwiller	9 rue de l'orphelinat	1870	Maison de ville	1	103	2,35	118 000,00 €	315	375 €	maison en état moyen à correct
03/02/2017	Guebwiller	18 rue porte haute	1800	Maison de ville	1	256	1,63	140 000,00 €	179	782 €	maison en cours de rénovation

Prix médian 679 €
 Prix moyen 614 €
 Prix min 375 €
 Prix max 782 €

8.1.2. Autres sources :

Sans objet.

8.2. Analyse et arbitrage du service – valeurs retenues :

Le bien a été acquis au prix de 230 000 €. Un bien ne peut être estimé à l'euro symbolique. Considérant qu'il n'y a pas de meilleur terme de comparaison que le bien lui-même, ce prix est retenu.

Compte tenu du contexte et de la nature du bien, une marge d'appréciation de 20 % est accordée.

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR : COMPTE A REBOURS

Sans objet.

10 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est arbitrée à **230 000 €**. Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 20 % portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 184 000€ (arrondie).

Les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent vendre à un prix plus élevé. Ils ont toutefois la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision motivée pour vendre à un prix plus bas.

La valeur vénale est exprimée hors taxe, hors droits et hors frais d'agence éventuellement applicables sauf si ces derniers sont à la charge du vendeur.

11 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 12 mois.

12 - OBSERVATIONS

L'estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent rapport.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du service du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

Pour le Directeur départemental,
et par délégation,



CHOCAT Blandine
Inspecteur des Finances Publiques

N°02 - 12/2021

**POINT COMPLÉMENTAIRE A LA DÉLIBÉRATION DU 28 JUIN 2021 PORTANT SUR LA CRÉATION D'UNE
LIAISON DOUCE : RUE J.JACQUES BOURCART RUE THÉODORE DECK**

Rapporteur : M. César TOGNI, Adjoint au maire Délégué à la gestion, l'entretien et l'amélioration du patrimoine bâti et non bâti de la Ville

Dossier présenté aux Commissions-Réunies en date du 06 décembre 2021.

Par délibération en date du 28 juin 2021 (point n°03-06/2021), le Conseil Municipal de la Ville de Guebwiller a approuvé à l'unanimité l'acquisition d'une série de 9 parcelles d'une contenance totale de 415 m² respectivement propriété des SCI EKENTOK Fils et SCI FRANKLIN, en vue de la création d'une liaison douce entre les rues Jean-Jacques BOURCART et Théodore Deck comme présenté dans l'annexe.

Cette acquisition avait été consentie moyennant le versement par la Ville de Guebwiller d'un prix forfaitaire de 9000 € au prorata des surfaces concernées.

Il s'avère toutefois que dans le cadre des pourparlers liés à cette vente, le prix de 9000 € qui a pu être convenu représentait non pas le prix de l'ensemble mais bien le prix de l'are, soit au final un prix global d'acquisition de 37 350 €.

Cette valeur d'acquisition reste bien entendu en-deça des prix du marché et donne l'opportunité à la Ville de Guebwiller, conformément à la politique qui est la sienne depuis plusieurs années déjà, de développer un espace de déambulation supplémentaire réservé aux seuls déplacements doux, de surcroît parfaitement sécurisé en milieu urbain.

Cet ajustement du prix de cession n'entraîne aucune autre incidence sur les modalités d'achat validées lors de la cession ordinaire du Conseil Municipal en date du 28 juin dernier.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. PLACET / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / G. HIGELIN / C. FACCHIN / F. MERTZ représentant : H. FRANÇOIS-AULLEN / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

- **Valide ce prix d'acquisition de 37 350 € pour l'ensemble des parcelles concernées ;**
- **Autorise M. le Maire ou à défaut en cas d'empêchement l'un quelconque de ses adjoints à accomplir toutes les formalités s'y rapportant.**

---0---

L'an deux mille vingt et un le vingt huit du mois de juin à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la Ville de Guebwiller était assemblé en session ordinaire, après convocation légale du 22 juin 2021 et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur Francis KLEITZ - Maire, dans la Salle des Séances de la Communauté de communes de la Région de Guebwiller sise 1 rue des Malgré Nous.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Présents :

M. MULLER Claude - Mme GRAWAY Claudine - M. BRAUN Daniel - Mme SCHROEDER Isabelle - M. César TOGNI - Mme DEHESTRU Anne - M. LOSSER Didier - M. CAUTILLO Dominique - adjoints au maire.

Mme CHRISTMANN Anny - M. ROST Jean-Marie - Mme BRENDER-SYDA Josiane - Mme HASSENFORDER Estelle - M. REIBEL Claude - Mme ANGELINI Nathalie - M. PLACET Claude - Mme LOTZ Muriel - Mme FRIDMANN-PAWLOW Nathalie - Mme CLERGET-BIEHLER Karine - M. DAYA Khalid - M. KELLER Yann - M. VEZINE Patrice - M. FACCHIN Christian - M. LATRA Fabrice - Mme WIESSER Perrine - Mme FRANÇOIS-AULLEN Hélène - Mme PIZZULO Anna - M. STICH Grégory - conseillers municipaux.

Etait absent : /

Ont donné procuration :

Mme Hélène CORNEC - Adjointe au Maire à M. Claude MULLER - Adjoint au Maire
Mme Laurence HEBERLE - Conseillère Municipale à Mme Isabelle SCHROEDER - Adjointe au Maire
M. Olivier ABTEY - Conseiller Municipal à Mme Anny CHRISTMANN - Conseillère Municipale
M. Guillaume HIGELIN - Conseiller Municipal à Mme Claudine GRAWAY - Adjointe au Maire
M. François MERTZ - Conseiller Municipal à Mme Hélène FRANÇOIS-AULLEN - Conseillère Municipale

Direction Proximité - Solidarité

N°03 - 06/2021

CRÉATION D'UNE LIAISON DOUCE : RUE J.- JACQUES BOURCART – RUE THÉODORE DECK

Rapporteur : M. César TOGNI, adjoint au maire délégué à la gestion, à l'entretien et à l'amélioration du patrimoine bâti et non bâti de la ville.

Dossier présenté en commission Finances et administration générale, le 21 juin 2021

Dans le cadre de la création d'un nouvel espace d'habitat portant sur l'implantation d'immeubles résidentiels et pavillonnaires à hauteur des 153-155, rue Théodore Deck, la Ville de GUEBWILLER projette afin d'agrémenter ce secteur, de réaliser une liaison douce devant relier la rue Jean-Jacques Bourcart à la rue Théodore Deck.

Cette trame d'une largeur de 4 mètres jouxterait les terrains de la nouvelle gendarmerie permettant ainsi d'intégrer et ce conformément à la politique qui est celle de la Ville de GUEBWILLER depuis quelques années déjà, un nouvel espace de déambulation parfaitement sécurisé en milieu urbain et réservé aux seuls déplacements doux.

Pour ce faire des contacts ont été pris avec les différents propriétaires afin de convenir à la fois d'un prix de cession et de l'établissement d'un procès-verbal d'arpentage. C'est ainsi qu'un accord a pu être trouvé sur un prix forfaitaire global de 9 000 €, à répartir au prorata entre propriétaires. Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017, cette opération ne relève pas d'une saisine du Domaine, le prix de cession étant inférieur au seuil de consultation.

En ce qui concerne l'arpentage, celui-ci a été réalisé en 2 tranches (documents joints en annexe de la présente délibération) au regard de la complexité parcellaire.

Sont ainsi concernées :

- pour la 1^{ère} tranche section 27, les parcelles 414, 415, 416 pour une surface totale et par ordre de 67m², 66m², 51m², mais également les parcelles 413, 412, 378 d'une surface

respectivement de 503m², 493m², 46m² desquelles sont détachées par ordre 22m², 22m² et 17m² ;

- pour la seconde tranche section 27, la parcelle 417 d'une surface totale de 109m² ainsi que les parcelles 428 et 318 d'une surface respective de 93m² et 102m² desquelles il convient de retirer 36m² et 25m² ;

soit une surface totale de 415 m² (4 ares15).

Ces différentes cessions interviendront par acte notarié aux frais de l'acquéreur.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER représentant : H. CORNEC / C. GRAWEY représentant : G. HIGELIN / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN représentant : O. ABTEY / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / H. FRANÇOIS-AULLEN représentant : F. MERTZ / C. FACCHIN / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

- **approuve l'acquisition des parcelles suivantes, sises en section 27 du ban communal :**

Parcelle	Contenance	Cédant
414/26	67m ²	SCI EKENTOK Fils – 29, rue de la Gare – 68540 BOLLWILLER
415/26	66m ²	SCI EKENTOK Fils – 29, rue de la Gare – 68540 BOLLWILLER
416/26	51m ²	SCI EKENTOK Fils – 29, rue de la Gare – 68540 BOLLWILLER
417/26	109m ²	SCI EKENTOK Fils – 29, rue de la Gare – 68540 BOLLWILLER
422/26	22m ²	SCI EKENTOK Fils – 29, rue de la Gare – 68540 BOLLWILLER
425/26	22m ²	SCI EKENTOK Fils – 29, rue de la Gare – 68540 BOLLWILLER
427/26	17m ²	SCI EKENTOK Fils – 29, rue de la Gare – 68540 BOLLWILLER
438/26	36m ²	SCI EKENTOK Fils – 29, rue de la Gare – 68540 BOLLWILLER
436/26	25m ²	SCI FRANKLIN Invest. – 29, rue de la Gare – 68540 BOLLWILLER

- **approuve les conditions particulières suivantes :**
 - **l'acquisition est consentie moyennant le versement par l'acquéreur d'un prix forfaitaire de 9 000 € au prorata des surfaces concernées ;**
 - **les frais, droits, émoluments comme les PVA sont à la charge de l'acquéreur.**
- **charge l'Étude Notariale Jean-Marc HASSLER et Frédéric HASSLER, Notaires à WITTELSHEIM, de l'établissement de l'acte correspondant ;**
- **autorise M. le Maire ou à défaut en cas d'empêchement, l'un quelconque de ses adjoints à accomplir toutes les formalités s'y rapportant et signer l'acte authentique ;**
- **dit que la dépense sera imputée au chapitre 21 « immobilisations corporelles » du budget principal 2021.**

Pour extrait conforme
Guebwiller, le 29/06/2021
Le Maire



Francis KLEITZ

Accusé de réception en préfecture
068-216801126-20210628-DCM2021-06-03-DE
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

Département :
HAUT RHIN

Commune :
GUEBWILLER

Section : 27
Feuille : 000 27 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 15/06/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

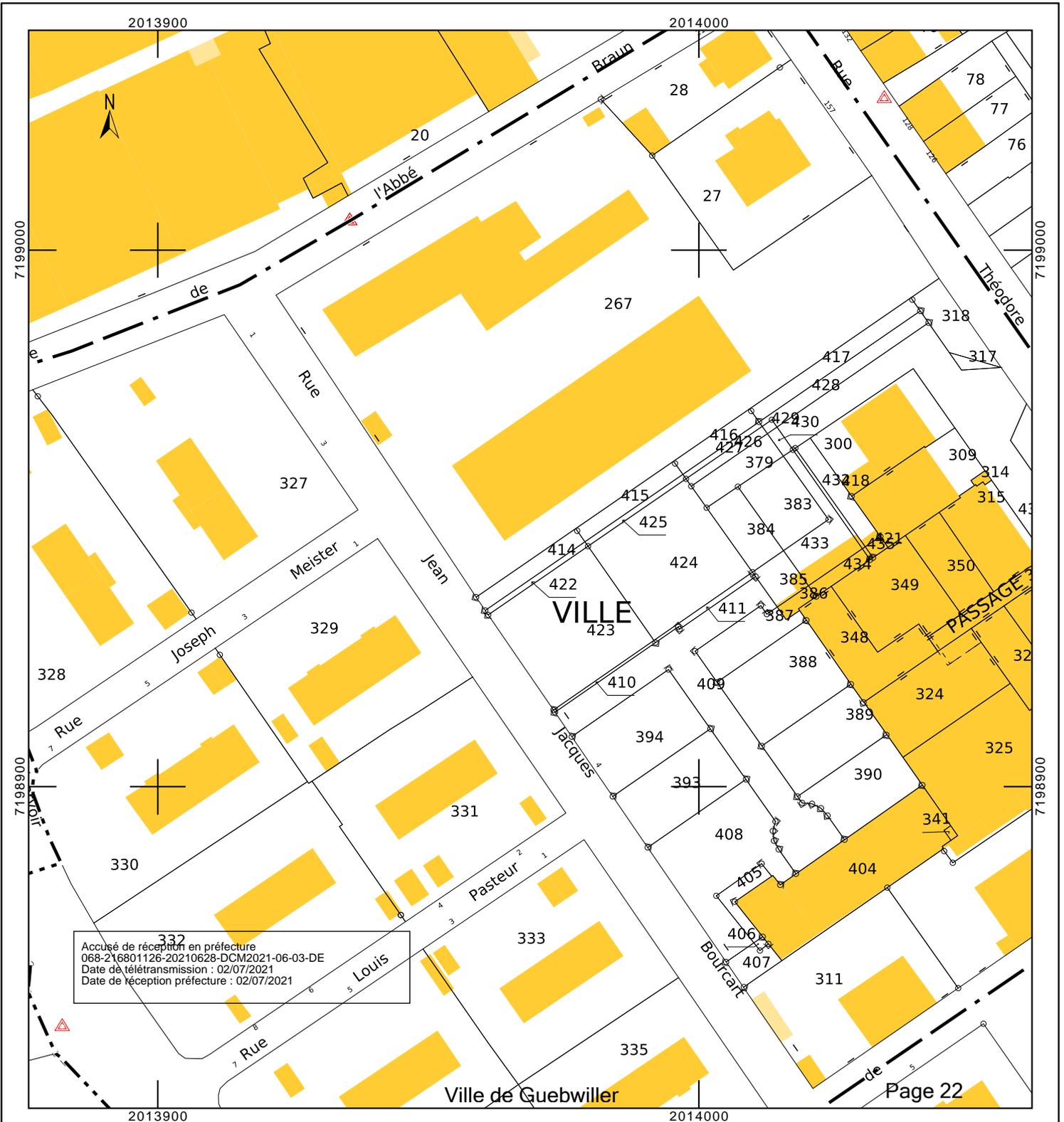
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SERVICE DEPARTEMENTAL DES
IMPOTS
FONCIER - ANTENNE DE COLMAR
CITE ADMINISTRATIVE BAT.J 68026
68026 COLMAR CEDEX
tél. 03 89 24 81 03 -fax 03 89 24 81 10
sdf.68colmar@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département
HAUT-RHIN
Commune
GUEBWILLER
Tribunal d'Instance
GUEBWILLER
Date de dépôt

COPIE

PROCES-VERBAL D'ARPENTAGE

(Document établi en application
de la loi du 31 Mars 1884 applicable
dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin)

N° D'ORDRE DU DOCUMENT
1543 U

Section 27

Numéros 377/26, 378/26, 380/26, 412/26,
413/26, 419/26 et 420/26

PERSONNE AGREEE POUR ETABLIR LE DOCUMENT

Document établi et certifié exact

A Guebwiller, le 20 novembre 2019

Le géomètre-expert



Mr. JUNG
Géomètre-Expert D.P.L.G./OGE 4638
101 rue Théodore Deck
68500 GUEBWILLER

CERTIFICATION DU SERVICE DU CADASTRE

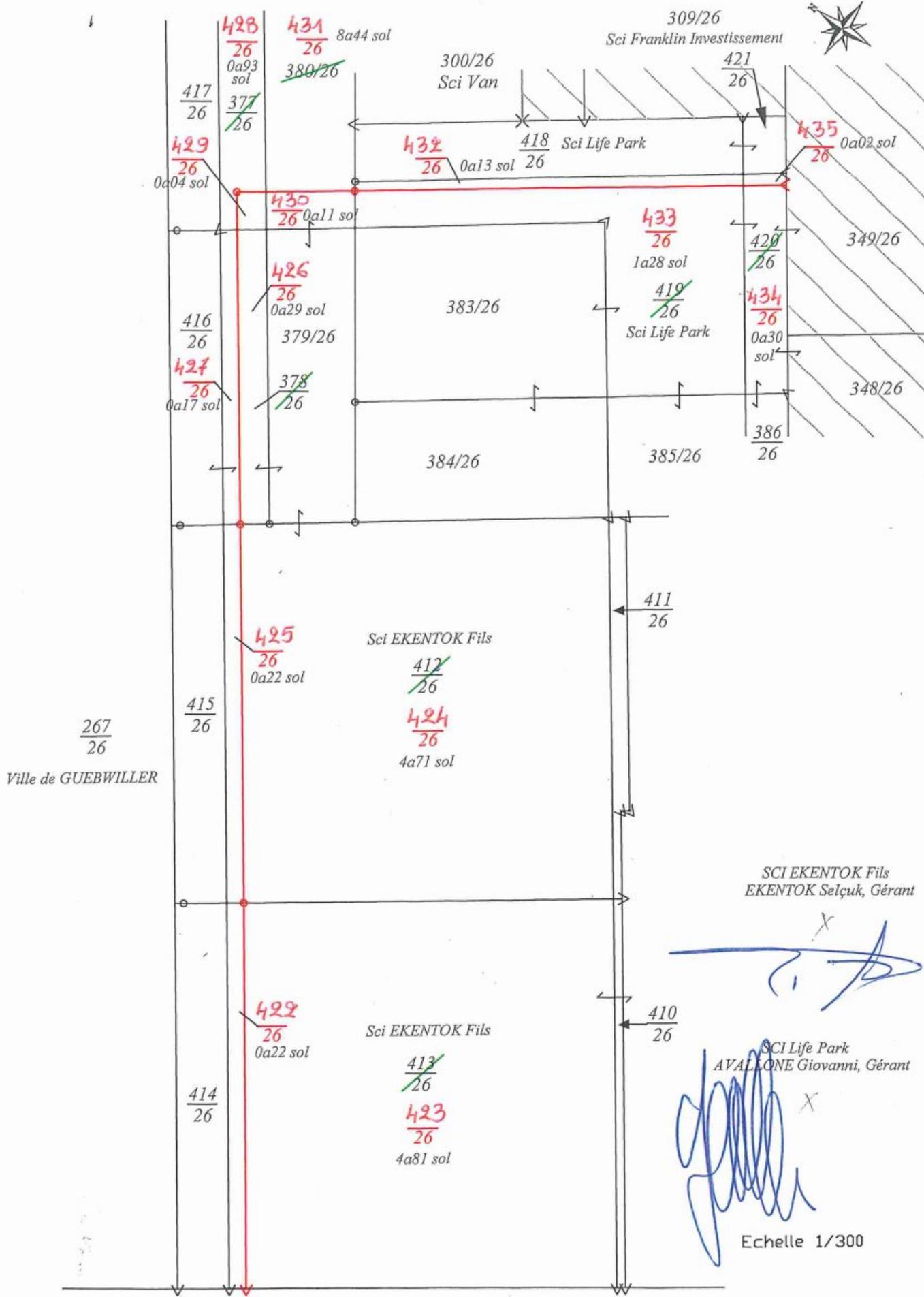
A ...*Colmar*....., le *17/02/2020*

L'Inspecteur

p.o.

POLE TOPOGRAPHIQUE
DE GESTION CADASTRALE
Cité Administrative - Bât. J
68026 COLMAR CEDEX
Tél. : 06.26.34.99.54

Géraldine LABOPIN
Géomètre Principal Cadastreur
des Finances Publiques



Commune	GUEBWILLER		
Adresse	Rue Théodore Deck		
Code commune	Préfixe	Section	
68112	000	27	
Parcelles mètres			
377 ; 378 ; 380 ; 412 ; 413 ; 419 ; 420			
Géomètre-expert/Pers. agréée	Identifiant	n° dossier	
JUNG Marc	04638	2019-273	

Coordonnées Lambert		Coordonnées Lambert	
MAT	X	Y	
31	963590.107	335072.171	
32	963603.090	335053.806	
33	963604.533	335051.764	
34	963570.387	335066.585	
35	963552.379	335053.876	
36	963534.036	335040.931	
37	963584.392	335076.469	
38	963586.177	335077.729	
39	963587.150	335076.353	
317	963568.349	335069.431	
318	963571.368	335065.216	
319	963614.984	335095.996	
338	963579.995	335065.195	
339	963594.615	335044.796	
351	963583.809	335077.281	

Coordonnées Lambert		Coordonnées Lambert	
MAT	X	Y	
352	963533.468	335041.754	
353	963569.805	335067.398	
354	963585.373	335075.100	
360	963546.219	335023.287	
391	963590.550	335072.477	
392	963603.628	335054.184	
393	963605.082	335052.150	
395	963569.439	335038.551	
397	963564.991	335036.006	
400	963551.802	335054.693	
407	963550.361	335056.736	

Type de lever : Traditionnel Combiné Moderne

Croquis précédents utilisés n° : 1527, 1535

TABEAU ANALYTIQUE DES POINTS ANCIENS

Point	Matérialisation				Recherche			Restitution		Observations				
	Borne Industrielle	Pierre	Tube	Boulon	Boulon	Clou	Clou	Clou	Piquet bois		Croix	Gravée	Écrit-Métal	Traditionnel
352				X				X						
360				X				X						
317				X				X						
318				X				X						
338				X				X						
391				X				X						
393				X				X						
339				X				X						
397				X				X						
407				X				X						

Je certifie avoir effectué le lever de la nouvelle situation après abornement préalable et en avoir dressé le présent croquis.

le : 20 novembre 2019

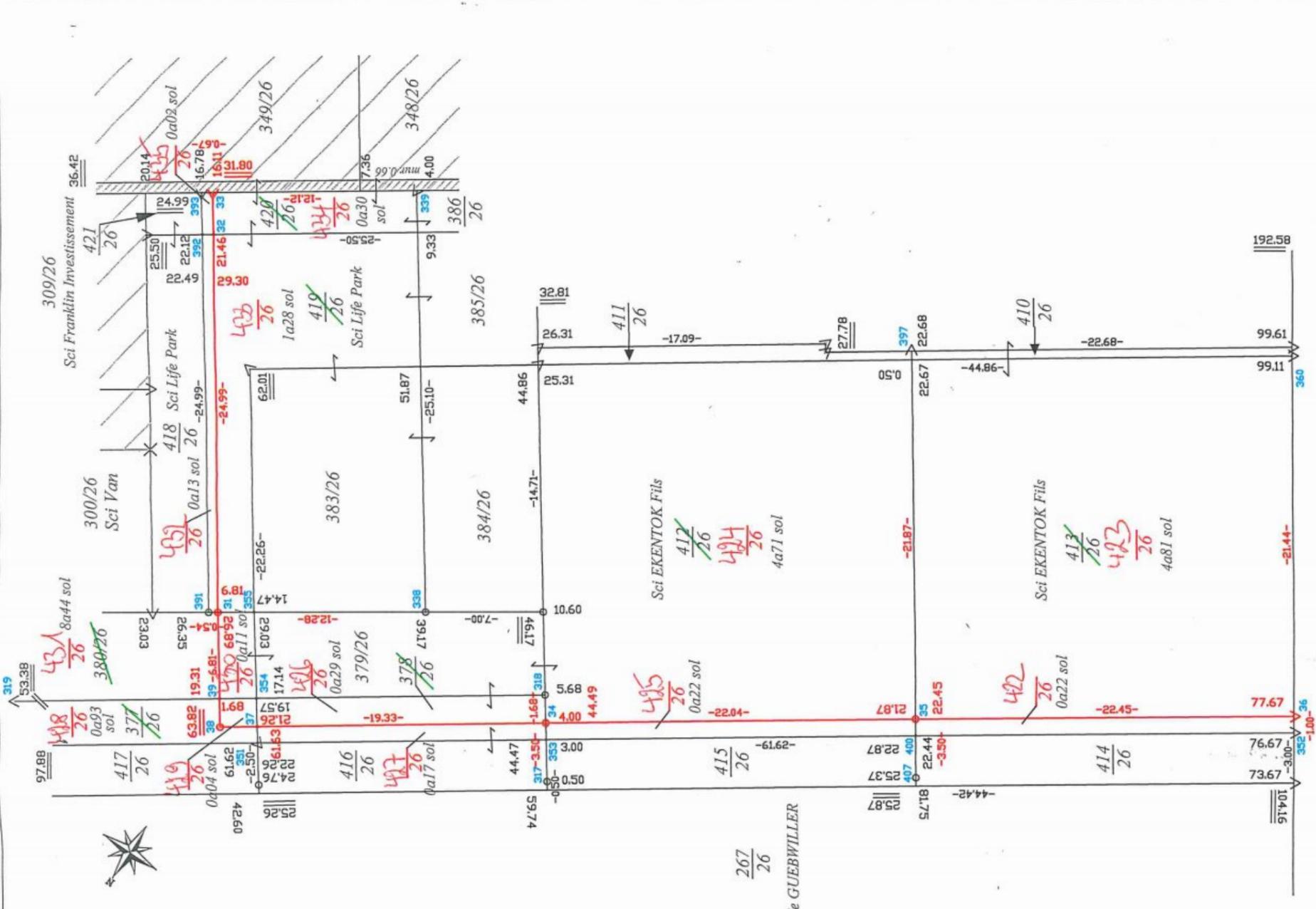
Accusé de réception en préfecture
068-216801126-20210628-DM2021-06-03-DE
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

Marc Jung
Géomètre - Expert D.P.L.G./OGE 4066
101 rue Théodore Deck
68500 GUEBWILLER

La nouvelle limite est reconnue exacte par le(s) propriétaire(s) soussigné(s) qui demandent la division de leurs immeubles et l'inscription au Livre Foncier des parcelles créées.

SCI EKENTOK FILS
EKENTOK Selçuk, Gérant

SCI Life Park
AYALDINE Giovanni, Gérant



Rue Jean-Jacques Bourcart

Ville de GUEBWILLER

Département
HAUT-RHIN
Commune
GUEBWILLER
Tribunal d'Instance
GUEBWILLER
Date de dépôt

COPIE

PROCES-VERBAL D'ARPENTAGE

(Document établi en application
de la loi du 31 Mars 1884 applicable
dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin)

N° D'ORDRE DU DOCUMENT
1558

Section 27

Numéros 318/26 et 428/26

PERSONNE AGREEE POUR ETABLIR LE DOCUMENT

Document établi et certifié exact

A Guebwiller, le 3 février 2021

Le géomètre-expert

GS
ALAIN JUNG
 Géomètre-Expert P.P.L.G./OGE 4038
 101 rue Théodore Deck
 68500 GUEBWILLER

CERTIFICATION DU SERVICE DU CADASTRE

A le ...

L'Inspecteur

M. Claude

POLE TOPOGRAPHIQUE
DE GESTION CADASTRALE
Cité Administrative - Bât. J
68026 COLMAR CEDEX
Tél. : 06.25.27.95.25

Martine CLAUDEL
Géomètre Principal Cadastre
des Finances Publiques

Commune	GUEBWILLER		
Adresse	Rue Théodore Deck		
Code commune	Préfixe	Section	
68112	000	27	
Parcelles mètres			
318 ; 428			
Géomètre-expert/Pers. agréée	Identifiant	n° dossier	
JUNG Marc	04638	2020-113	
n° croquis		1558	
Feuille		Total	
1		1	

Type de levé : Traditionnel Combiné Moderne
 Croquis précédents utilisés n° : 1302, 1543

TABLEAU ANALYTIQUE DES POINTS ANCIENS

Point	Matérialisation			Recherche			Restitution		Observations	
	Borne Industrielle	Pierre	Tube	Boulon	Croix	Gravée	Piquet Bois	Métal		Traditionnel
7, 114										
38	X									
					X					
					X					

MAT	X	Y
7	963616.868	335104.284
15	963619.170	335101.012
16	963614.015	335097.374
37	963584.392	335076.469
38	963586.177	335077.729
39	963587.150	335076.353
109	963611.975	335100.274
114	963628.479	335087.779
120	963611.713	335100.646
300	963618.861	335090.485
319	963614.984	335095.996
350	963613.439	335098.192
351	963583.809	335077.281

Je certifie avoir effectué le lever de la nouvelle situation après abornement préalable et en avoir dressé le présent croquis.

le : 3 février 2021

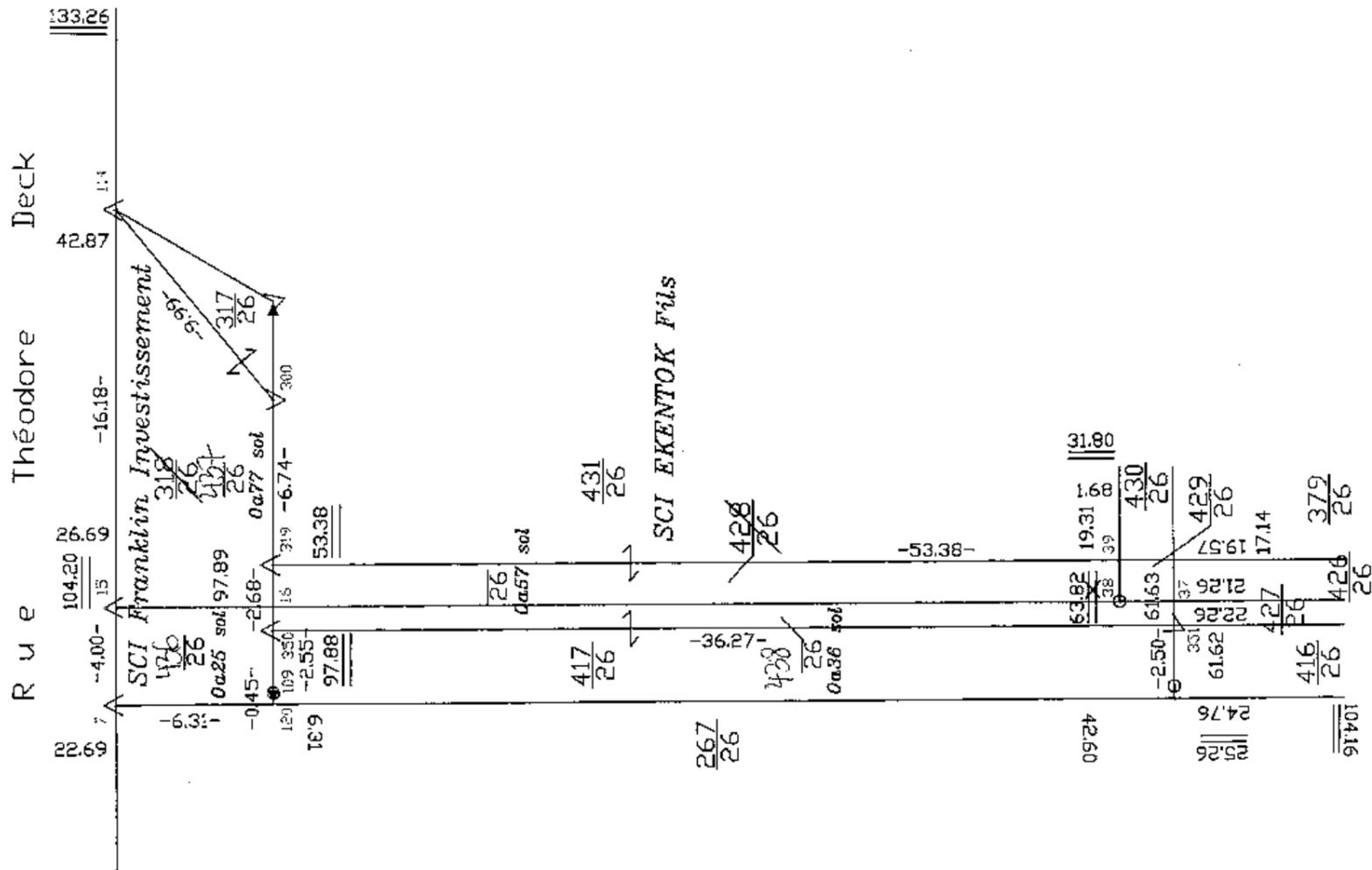


SCI EKENTOK FILS
gérant: EKENTOK Sébastien

SCI Franklin Investissement
gérant: EKENTOK Sébastien

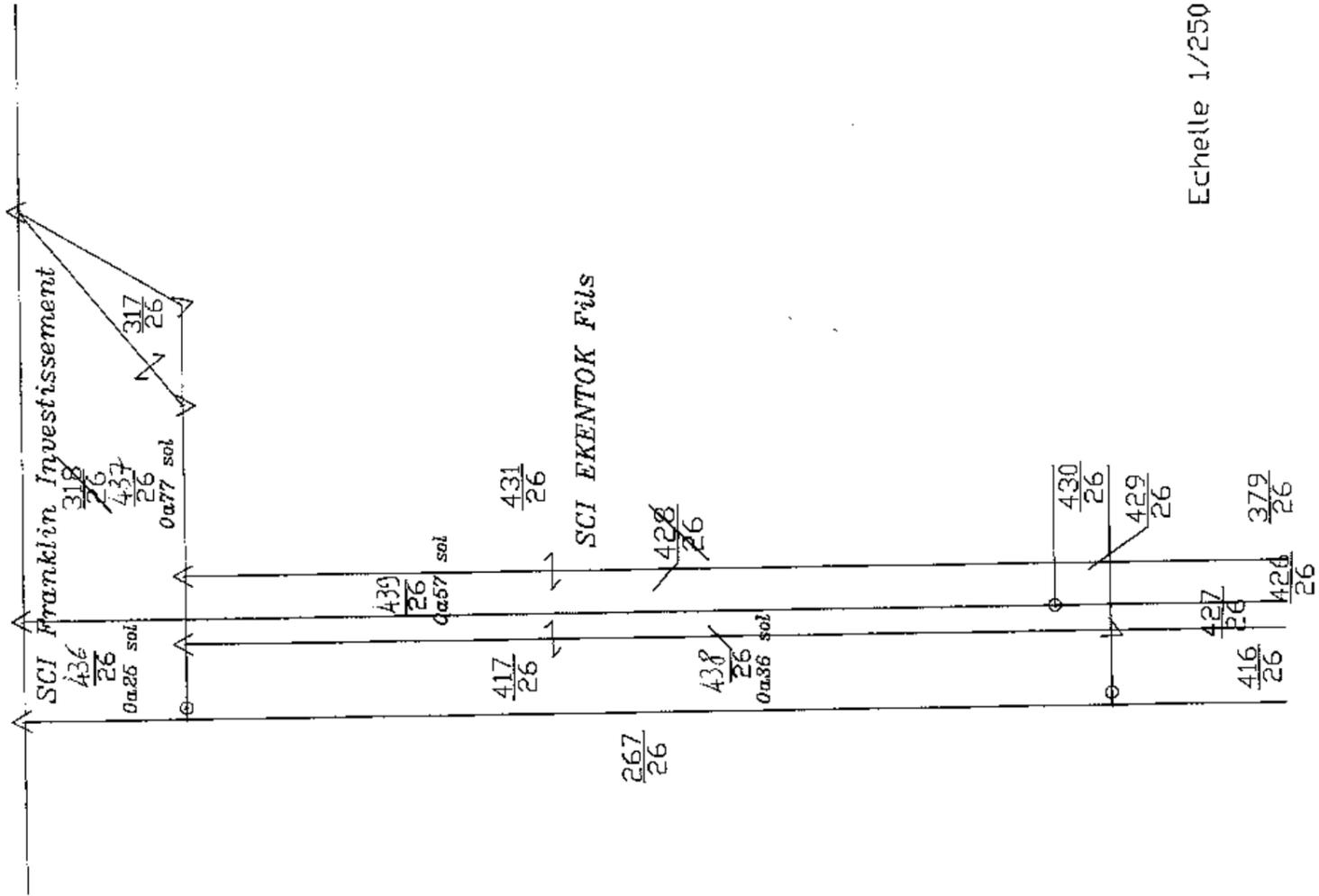
(Signature)

(Signature)





R u e T h é o d o r e D e c k



Echelle 1/250

SCI EKENTOK FILS SCI Franklin Investissement
 gérant: EKENTOK Sébastien gérant: EKENTOK Sébastien
 Accusé de réception en préfecture : 02/07/2021
 068-216801126-20210628-DCM2021-06-03-DE
 Date de télétransmission : 02/07/2021
 Date de réception préfecture : 02/07/2021



Accusé de réception en préfecture
 068216801126-2021-0628-DCM2021-06-03-1
 Date de télétransmission : 02/07/2021
 Date de réception préfecture : 02/07/2021

Ville de Guebwiller

Page 32

N°03 - 12/2021

**RAVALEMENT DE FAÇADES
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Rapporteur : M. Claude MULLER, Adjoint au maire délégué au développement durable du territoire, à l'urbanisme.

Dossier présenté aux Commissions-Réunies en date du 06 décembre 2021.

Le conseil municipal a décidé de lancer, par délibération n°18-06/2019, une campagne de ravalement obligatoire des façades.

Afin de rendre ce dispositif le plus efficace, il a en outre approuvé le versement de subventions à destination des propriétaires des bâtiments ravalés et défini les critères d'éligibilité et les montants maximums de subventions possibles selon la nature des bâtiments.

Depuis lors :

- 32 demandes de subvention ont été déposées,
- 6 subventions ont été versées en 2020 pour un montant total de 23 654,16 €.

Proposition de versement de subventions pour les derniers travaux réalisés :

NOM	Adresse des travaux	Dossier autorisation d'urbanisme	Date validation DP	Date dépôt demande de subvention	Facture des travaux en TTC	Surface de façade concernée	Taux de subvention applicable	Participation Ville	Ratio €/m ² Subvention / surface façade	Conformes
FRANCK	154 rue de la République	21 00035	04/06/2021	08/06/2021	6 682,50 €	184	30% majoré de 50% car commerce	3 007,13 €	16,35	
LAVOREL	5 rue Jean Jaurès	21 00058	19/07/2021	10/06/2021	4 500,00 €	65	30%	964,28 €	20,77	
WURCKER	32 rue des Dominicains	21 00102	03/11/2020	08/09/2020	15 000,00 €	278	30%	4 500,00 €	16,19	

Ainsi, 10 subventions auront été accordées en 2021 pour un montant de 66 544,85 €.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. PLACET / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / G. HIGELIN / C. FACCHIN / F. MERTZ représentant : H. FRANÇOIS-AULLEN / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

- Décide l'attribution d'une subvention de 3 007,13 € à Monsieur Claude FRANCK pour les travaux réalisés au 154 rue de la République ;
- Décide l'attribution d'une subvention de 964,28 € à Madame Delphine LAVOREL pour les travaux réalisés au 5 rue Jean Jaurès ;
- Décide l'attribution d'une subvention de 4 500,00 € à Monsieur Mickaël WURCKER pour les travaux réalisés au 32 rue des Dominicains ;
- Autorise M. le Maire ou son représentant à procéder à ces versements.

---0---

RAVALEMENT DE FAÇADES



154 rue de la République



5 rue Jean Jaurès



32 rue des Dominicains

N°04 - 12/2021

**BUDGET GÉNÉRAL ET ANNEXES
REPRISES ANTICIPÉES DES RÉSULTATS 2021**

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, Adjoint au maire délégué aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté aux Commissions-Réunies en date du 06 décembre 2021.

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice soient affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant le vote du compte administratif et être repris par anticipation au budget, en vertu de l'article L.2311-5 du code général des collectivités locales (CGCT) qui permet au conseil municipal, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, de reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Le budget primitif 2022 du budget général et ceux des budgets annexes de réhabilitation des friches et de la gendarmerie qui seront soumis à votre approbation reprennent par anticipation les résultats de l'exercice 2021.

A ce titre et conformément à l'article R.2311-13 du CGCT les fiches de calcul des résultats prévisionnels ci-annexés, relatifs aux résultats prévisionnels et aux résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes, sont soumis à votre approbation.

Si le compte administratif devait faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le conseil municipal devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

De même, lors du vote du compte administratif, une délibération d'affectation du résultat devra obligatoirement intervenir même si les résultats définitifs ne font apparaître aucune différence avec la reprise anticipée.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. PLACET / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / G. HIGELIN / C. FACCHIN / F. MERTZ représentant : H. FRANÇOIS-AULLEN / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

- **Constata et approuve les résultats prévisionnels et d'exécution de l'exercice 2021 tels qu'ils figurent en annexe pour le budget principal et les budgets annexes ;**
- **Approuve les reprises anticipées des résultats de l'exercice 2021 et de la prévision d'affectation sur le budget primitif principal 2022 de la Ville et des budgets primitifs annexes 2022 de réhabilitation des friches et de la gendarmerie ;**
- **Dit que si un compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, il sera procédé à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022 ;**
- **Dit que lors du vote des comptes administratifs, une délibération d'affectation définitive du résultat devra obligatoirement intervenir même si les résultats définitifs ne font apparaître aucune différence avec la reprise anticipée.**

---0---

AFFECTATION DU RESULTAT 2021

VILLE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CA 2021	10 610 223 €	11 024 398 €	5 780 601 €	3 837 270 €
Excédent/déficit n-1	0 €	1 514 454 €	0 €	9 424 147 €
Total cumulé	10 610 223 €	12 538 852 €	5 780 601 €	13 261 417 €
Excédent/déficit cumulé	1 928 629 €		7 480 816 €	
Proposition d'affectation	800 000 €			
Excédent à reporter en n+1	1 128 629 €			

AFFECTATION DU RESULTAT 2021

FRICHES	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CA 2021	1 150 955 €	1 190 702 €	1 150 955 €	941 640 €
Excédent/déficit n-1	0 €	198 780 €	941 640 €	0 €
Total cumulé	1 150 955 €	1 389 482 €	2 092 595 €	941 640 €
Excédent/déficit cumulé	238 527 €		-1 150 955 €	
Proposition d'affectation	0 €			
Excédent à reporter en n+1	238 527 €			

AFFECTATION DU RESULTAT 2021

GENDARMERIE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CA 2021	73 428 €	336 649 €	278 905 €	110 000 €
Excédent/déficit n-1	0 €	31 247 €	479 592 €	0 €
Total cumulé	73 428 €	367 896 €	758 497 €	110 000 €
Excédent/déficit cumulé	294 467 €		-648 497 €	
Proposition d'affectation	294 467 €			
Excédent à reporter en n+1	0 €			

N°05 - 12/2021

IMPÔTS DIRECTS LOCAUX – TAUX D'IMPOSITION 2022

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, Adjoint au maire délégué aux finances et à l'administration générale

Dossier présenté aux Commissions-Réunies en date du 06 décembre 2021.

La loi 80-10 du 10 janvier 1980 dispose que les conseils municipaux fixent chaque année les taux relatifs à la fiscalité directe locale.

Suite aux réformes de la fiscalité locale engagées en 2018, la Ville de Guebwiller ne dispose plus de pouvoir sur le taux de la taxe d'habitation qui est amenée à disparaître d'ici 2023 pour l'ensemble des ménages. En 2021, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties a été transférée aux communes ce qui s'est matérialisé par une simple addition des deux anciens taux. Les taux communaux des impôts directs locaux n'ont connu aucune augmentation depuis 2011.

Comme cela a été annoncé lors de la présentation des orientations budgétaires 2022 lors du conseil municipal du 22 novembre dernier, la Ville a connu d'importants changements en 10 ans. La diversification des missions de la Ville, les efforts constants sur l'amélioration de son action et des services rendus aux habitants ainsi que les besoins importants de rénovation de la voirie et des bâtiments publics doivent être pris en compte.

Pour les raisons précitées, et conformément à ce qui a été présenté lors du débat d'orientation budgétaire, une hausse de 2 points du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est proposée pour 2022.

Pour mémoire, les bases d'imposition à partir desquelles est établi le produit des taxes foncières sont actualisées par l'application d'un coefficient de majoration forfaitaire fixé par la loi de finances.

M. STICH dit qu'il pense qu'il n'est pas opportun d'augmenter les impôts et que malgré le fait que la taxe d'habitation est vouée à disparaître, actuellement la période pour les citoyens est compliquée surtout au niveau des augmentations énergétiques et qu'on pourrait ce passer d'une augmentation supplémentaire. Il dit que leur groupe votera contre cette augmentation.

M. le Maire lui répond que la ville subit également l'augmentation des coûts de l'énergie et que l'électricité représentera l'année prochaine un coût d'environ 70 000 euros en plus.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 31

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. PLACET / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / G. HIGELIN / C. FACCHIN / F. MERTZ représentant : H. FRANÇOIS-AULLEN / P. WIESSER / P. VEZINE / F. LATRA

Voix Contre : 2

G. STICH / A. PIZZULO

• **Décide d'appliquer pour 2022, aux impôts directs locaux, les taux suivants :**

- **taux de la taxe sur le foncier bâti : 29,70 %,**
- **taux de la taxe sur le foncier non bâti : 64,07 %.**

---0---

N°06 - 12/2021

DROITS ET TARIFS 2022

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, Adjoint au maire délégué aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté aux Commissions-Réunies en date du 06 décembre 2021.

A l'occasion de l'approbation du budget primitif, le conseil municipal est également appelé à décider la révision annuelle des droits et tarifs existants ainsi que l'ajout de nouveaux tarifs permanents lorsque cela s'avère nécessaire.

Conformément aux orientations budgétaires présentées et débattues en novembre dernier, il n'est pas proposé de revalorisation générale des grilles tarifaires de 2021 pour 2022. Seuls des suppressions, ajouts et modifications ponctuels sont proposés.

Certaines modifications ont déjà été prises en cours d'année et présentées en conseil municipal à l'occasion du compte-rendu des décisions prises par le Maire :

- Ajout des tarifs de la boutique du Musée (Décision n°D2021-24 du 06/07/2021),
- Ajout des tarifs pour la refacturation des travaux de bâtiments et/ou voirie (Décision n°D2021-41 du 27/09/2021),
- Ajout d'un forfait par heure pour l'intervention du service des espaces verts (Décision n°D2021-48 du 20/10/2021).

Dans la grille des tarifs applicable en 2022, les modifications suivantes sont proposées :

Ajout de tarifs pour les raccordements électriques (branchement + forfait journalier) dans le cadre des occupations du domaine public (hors marché).

- Suppression des tarifs relatifs aux travaux de terrassement au cimetière qui ne sont actuellement plus utilisés. En cas de besoin ponctuel, les tarifs appliqués aux travaux de voirie et bâtiments pourraient être appliqués.
- Suppression des tarifs prévus pour la participation aux frais de gestion en cas de retard et de la carte d'adhésion qui ne sont plus appliqués à la médiathèque.
- Suppression des tarifs de location du musée Théodore Deck.
- Revalorisation des tarifs appliqués dans le cadre de l'occupation des rues, trottoirs et places par des terrasses de cafés, bars et restaurants.
- Correction des tarifs liés aux stationnements payants sur les parkings du Centre et St-Léger.

M. MERTZ se demande, concernant la revalorisation des tarifs appliqués dans le cadre de l'occupation des rues, trottoirs et places par des terrasses de cafés, bars et restaurant ; si ayant bénéficié d'une exonération au cours de la crise, la crise étant toujours présente pourquoi une augmentation de 25 % est appliquée sur ces tarifs et si l'association des commerçants a été consultée par rapport à ces nouvelles mesures ?

M. le Maire répond qu'un effort avait été fait sur l'année 2020 qui a été difficile pour les commerçants, notamment en raison des longues fermetures administratives. En 2021, les terrasses étaient bien remplies et tous les établissements étaient ouverts. Il ne pense pas qu'il y ait eu d'impact particulier en 2021, il dit que les tarifs appliqués aux terrasses sont très minimes comparés aux recettes qu'elles génèrent. Il rappelle que la gratuité a été faite pour 2020 et 2021 et qu'il n'y a plus de raison de l'appliquer en 2022.

M. TOGNI dit que pour les terrasses la ville appliquait des tarifs relativement bas et appliqués en fonction de la surface utilisée. Une convention avait été mise en place avec les restaurateurs qui souhaitaient des parasols, qui ont été mis en place et achetés par la ville et l'impasse a été faite sur la location des parasols. La ville a fait preuve de beaucoup de souplesse à ce niveau.

M. le Maire dit que la ville a permis aux différents bars d'étendre les terrasses à souhait, lorsque la configuration le permettait, que des passages ont été bloqués pour le permettre. On ne peut pas reprocher à la ville de ne pas avoir soutenu les établissements pendant cette période.

M. MULLER rajoute que Mme BRENDER-SYDA et lui même sont en relation constante avec les commerçants et qu'ils sont très contents d'être à Guebwiller car ils trouvent que c'est une ville attractive et qui anime, ce qui ramène une clientèle très forte et que même les commerçants qui ne sont pas seulement sur Guebwiller trouvent que la ville les soutient beaucoup.

M. MERTZ demande pourquoi augmenter cette ressource de 25 % si celle-ci est si infime ?

M. le Maire dit que ceci n'a aucun rapport avec les recettes générés, il n'y a pas de raison que la ville fasse de cadeau à des établissements qui génèrent beaucoup de valeur et que ceci fait parti des services proposés par la Ville.

M. STICH dit qu'une taxe est toujours « pas assez chère pour celui qui la perçoit et toujours trop chère pour celui qui l'a paye » mais que de passer à la gratuité des deux dernières années à une augmentation des tarifs fait qu'ils s'abstiendront également sur ce point.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 27

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. PLACET / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / G. HIGELIN / P. VEZINE / F. LATRA

Voix Contre : 2

F. MERTZ représentant : H. FRANÇOIS-AULLEN

Abstention(s) : 4

C. FACCHIN / P. WIESSER / G. STICH / A. PIZZULO

- **Accepte les droits et tarifs 2022 liés au budget principal de la Ville ;**
- **Décide que les droits et tarifs 2022 liés au budget principal de la Ville sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2022.**

---0---

DROITS et TARIFS

Édition 2022



Sommaire

BUDGET PRINCIPAL.....	5
I.CIMETIÈRE MUNICIPAL.....	5
1.CIMETIÈRE.....	5
2.COLUMNARIUM.....	5
3.TRAVAUX DE TERRASSEMENT.....	6
4.FRAIS D'INHUMATIONS.....	6
5.EXHUMATIONS ET REINHUMATIONS.....	6
6.TRAVAUX DE TERRASSEMENT PAR HEURE.....	6
7.JARDIN DU SOUVENIR.....	7
II.ENGINES ET MATÉRIELS DIVERS.....	7
III.MATÉRIEL DE DÉCORATION.....	10
IV.DROITS DE PLACE ET DE STATIONNEMENT.....	11
1.DROITS DE PLACE AUX MARCHES OU FOIRES.....	11
2.DROITS DE PLACE DU DOMAINE PUBLIC.....	12
V.CESSION DE LIVRES, CARTES POSTALES, ETC. (par unité).....	12
VI.MUSÉE THÉODORE DECK ET DES PAYS DU FLORIVAL.....	13

VII. MÉDIATHÈQUE.....	14
1. ABONNEMENT ANNUEL POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DE GUEBWILLER POUR LES PLUS DE 14 ANS.....	14
2. ABONNEMENT ANNUEL POUR LES HABITANTS DES AUTRES COMMUNES.....	14
3. PARTICIPATION AUX FRAIS DE GESTION.....	14
4. CARTE D'ADHÉSION ANNUELLE.....	14
VIII. ESPACE JEUNESSE.....	14
IX. LOCATION DE SALLE.....	15
1. CAVE DIMIERE.....	15
2. CENTRE MÉDICO-SPORTIF.....	15
3. MAISON RITTER.....	16
4. MUSÉE THEODORE DECK ET DES PAYS DU FLORIVAL.....	16
5. SALLE 1860.....	17
6. THÉÂTRE.....	17
X. LOCATION ÉQUIPEMENT SPORTIF.....	18
1. GYMNASSE R. FACCHIN, SALLE 1860.....	18
2. STADES THROO ET DU HEISSENSTEIN.....	18
XI. DONS POUR NOCES D'OR, DE DIAMANT, ETC.....	19

XII. PRIX POUR MAISONS FLEURIES..... 20

BUDGET PRINCIPAL		
	Tarif 2021 en €	Tarif 2022 en €
THÉMATIQUES et INTITULÉS		
I. CIMETIÈRE MUNICIPAL		
1. CIMETIÈRE		
ENTRETIEN DES TOMBES		
Nettoyage, arrosage, taille des plantes avec		
2 plantations annuelles (printemps & automne) de 1 à 9 pensées ou dipladénias	67,00	67,00
2 plantations annuelles (printemps & automne) de 10 à 20 pensées ou dipladénias	136,00	136,00
plantations annuelles de 1 à 9 pensées ou dipladénias	42,00	42,00
plantations annuelles de 10 à 20 pensées ou dipladénias	84,00	84,00
Nettoyage, taille des plantes sans plantation ou nettoyage et désherbage 3 fois par an (fête des mères, juillet et Toussaint)	62,00	62,00
CONCESSIONS		
Acquisition ou renouvellement d'une tombe ordinaire pour une durée de 10 ans (simple tombe)	260,00	260,00
Acquisition ou renouvellement d'une tombe concessionnée pour une durée de 15 ans (double tombe)	344,00	344,00
Acquisition ou renouvellement d'une tombe concessionnée pour une durée de 30 ans (double tombe)	645,00	645,00
Acquisition d'une tombe adulte double profondeur avec caveau existant pour une durée de 30 ans	1 144,00	1 144,00
Acquisition ou renouvellement d'une tombe pour enfant pour une période de 10 ans	84,00	84,00
2. COLUMBARIUM		
1 CASE (compris plaque + ouverture + fermeture)		

THÉMATIQUES et INTITULÉS	TARIF 2021 EN €	TARIF 2022 EN €
Durée 10 ans	208,00	208,00
2 CASES (compris plaque + ouverture + fermeture)		
Durée 10 ans	312,00	312,00
MINI CAVEAU (70 x 85 x 50 profond) 2 ou 3 urnes - Hauteur max des pierres tombales : 1,20 m.		
Durée 10 ans	208,00	208,00
MINI CAVEAU (120 x 80 x 60 profond) 6 à 8 urnes - Hauteur max des pierres tombales : 1,20 m.		
Durée 10 ans	260,00	260,00
Durée 30 ans	645,00	645,00
3. TRAVAUX DE TERRASSEMENT		
Ouverture et fermeture d'une tombe ordinaire pour un adulte (1 place)	192,00	192,00
Ouverture et fermeture d'une tombe ordinaire pour un adulte (double profondeur)	261,00	261,00
Ouverture et fermeture d'une tombe concessionnée (plus-value pour travaux extraordinaires facturées à l'heure)	644,00	644,00
Ouverture et fermeture d'une tombe ordinaire pour enfant de moins de 10 ans	51,00	51,00
Terrassement pour enfouissement d'une urne funéraire dans une tombe pleine terre	35,00	35,00
4. FRAIS D'INHUMATIONS		
Inhumation d'un corps	52,00	52,00
Inhumation d'un corps dans un caveau déjà occupé par un premier cercueil	65,00	65,00
Inhumation d'une urne funéraire en caveau	25,00	25,00
5. EXHUMATIONS ET REINHUMATIONS		
Exhumation et réinhumation de corps adulte	113,00	113,00
Exhumation et réinhumation pour un enfant de moins de 10 ans	30,00	30,00

THÉMATIQUES et INTITULÉS	TARIF 2021 EN €	TARIF 2022 EN €
6. TRAVAUX DE TERRASSEMENT PAR HEURE		
Agent échelle 3	25,00	
Agent échelle 4	26,00	
Agent échelle 5	28,00	A Supprimer
Agent échelle 6	28,00	
Agent de maîtrise principal	29,00	
Technicien de travaux	30,00	
Technicien de travaux principal	31,00	
7. JARDIN DU SOUVENIR		
Ouverture et fermeture	20,00	20,00
II. ENGINES , MATÉRIELS DIVERS ET MAIN D'OEUVRE		
La main d'œuvre est facturée en sus		
Aspirateur GLOUTON / tarif par heure	16,00	16,00
Bacs à glace / tarif par jour	1,00	1,00
Balayeuse CITYCAT sans chauffeur / tarif par heure	59,00	59,00
Bancs brasserie / tarif par jour et par unité	8,00	8,00
Barrières VAUBAN / tarif par jour et par unité	4,00	4,00
Bennes (3m ³) / tarif par jour	11,00	11,00
Broyeur / tarif par heure	16,00	16,00

THÉMATIQUES et INTITULÉS	TARIF 2021 EN €	TARIF 2022 EN €
Cabanon / <i>tarif par jour et par cabanon</i>	30,00	30,00
Cabanon pendant toute la période de l'événement / <i>tarif par jour et par cabanon</i>	25,00	25,00
Caisson frigo - remorque frigo / <i>tarif par jour</i>	233,00	233,00
Camion / <i>tarif par heure</i>	25,00	25,00
Camion-nacelle (12m) sans chauffeur / <i>tarif par heure</i>	33,00	33,00
Camion-nacelle (17m) sans chauffeur / <i>tarif par heure</i>	34,00	34,00
Camionnette / <i>tarif par heure</i>	16,00	16,00
Chaise / <i>tarif par jour</i>	2,00	2,00
Chariot élévateur petit modèle / <i>tarif par heure</i>	24,00	24,00
Chariot élévateur grand modèle / <i>tarif par heure</i>	49,00	49,00
Coffret de chantier / <i>tarif par jour</i>	6,00	6,00
Coffret sur touret / <i>tarif par jour</i>	18,00	18,00
Combiné tracto-pelle KUBOTA / <i>tarif par heure</i>	35,00	35,00
Compresseur (avec accessoires) / <i>tarif par heure</i>	15,00	15,00
Echafaudage tubulaire par m ² en façade / <i>tarif par jour</i>	2,00	2,00
Flexible pour débouchage / <i>tarif par location</i>	14,00	14,00
Grand coffret de distribution / <i>tarif par jour</i>	58,00	58,00
Groupe électrogène sans carburant / <i>tarif par jour</i>	30,00	30,00
Lame-biaise / <i>tarif par heure</i>	14,00	14,00
Lampe de signalisation de chantier (sans piles) / <i>tarif par jour</i>	21,00	21,00
Laveuse BOSCHUNG / <i>tarif par heure</i>	108,00	108,00
Machine à bois / <i>tarif par jour</i>	38,00	38,00

THÉMATIQUES et INTITULÉS	TARIF 2021 EN €	TARIF 2022 EN €
Microtracteur YANMAR / <i>tarif par heure</i>	18,00	18,00
Panneau de signalisation de chantier / <i>tarif par jour</i>	4,00	4,00
Panneau signalitique commerciale / <i>tarif par flèche / par an</i>	90,00	90,00
Parasol / <i>tarif annuel</i>	500,00	500,00
Passage de câble 1m X 60 cm / <i>tarif par jour</i>	10,00	10,00
Pelle CASE / <i>tarif par heure</i>	38,00	38,00
Petite nacelle Péllican / <i>tarif par heure</i>	12,00	12,00
Piaggio / <i>tarif par heure</i>	16,00	16,00
Piste de danse (par éléments de 1,50 x 1.50 x 0.15 m) / <i>tarif par jour</i>	2,00	2,00
Podium métallique (10,80 X 3,6 m) / <i>tarif par jour</i>	54,00	54,00
Podium réglable (en hauteur) 2x1 m (=2 m ²) / <i>tarif par jour</i>	22,00	22,00
Pompe vide-cave électrique / <i>tarif par jour</i>	33,00	33,00
Potelets de séparation rouge / <i>tarif par jour</i>	5,00	5,00
Poubelle 240 litres / <i>tarif par jour</i>	5,00	5,00
Praticable de 2 x 0,5 x 0,25 m (= 0,25 m ³) / <i>tarif par jour</i>	1,00	1,00
Praticable de 2 x 0,5 x 0,5 m (= 0,5 m ³) / <i>tarif par jour</i>	2,00	2,00
Praticable de 2 x 1 x 0,25 m (= 0,5 m ³) / <i>tarif par jour</i>	2,00	2,00
Praticable de 2 x 1 x 0,5 m (= 1 m ³) / <i>tarif par jour</i>	3,00	3,00
Projecteur avec pied pour intérieur / <i>tarif par jour</i>	9,00	9,00
Pupitre / <i>tarif par jour</i>	5,00	5,00
Rallonges électriques 20 m / <i>tarif par jour</i>	2,00	2,00
Saleuse ACOMETIS / <i>tarif par heure</i>	15,00	15,00

THÉMATIQUES et INTITULÉS	TARIF 2021 EN €	TARIF 2022 EN €
Socles en bois du Musée / <i>tarif par jour</i>	5,00	5,00
Sonorisation portative / <i>durée de la manifestation</i>	117,00	117,00
Spots à pincés / <i>tarif par jour</i>	1,00	1,00
Spots à quartz / <i>tarif par jour</i>	2,00	2,00
Table avec tréteaux / <i>tarif par jour</i>	2,00	2,00
Table de brasserie / <i>tarif par jour</i>	6,00	6,00
Tente 3 m x 3 m par jour / manifestation	208,00	208,00
Tente 4,5 m x 3 m par jour / manifestation	312,00	312,00
Tondeuse à gazon par heure (conducteur marchant)	6,00	6,00
Tondeuse portée / <i>tarif par heure</i>	12,00	12,00
Tracteur SAME / <i>tarif par heure</i>	25,00	25,00
Tronçonneuse / <i>tarif par heure</i>	5,00	5,00
Vidéo-projecteur + tablette + ordinateur portable / <i>tarif par jour</i>	81,00	81,00
Vitrine table / <i>tarif par jour</i>	22,00	22,00
Agent échelle C1 / <i>tarif par heure</i>		26,00
Agent échelle C2 / <i>tarif par heure</i>		28,00
Agent échelle C3 / <i>tarif par heure</i>		30,00
Agent de maîtrise / <i>tarif par heure</i>		32,00
Technicien de travaux / <i>tarif par heure</i>		34,00
Forfait intervention service espaces verts / <i>tarif par heure</i>		70,00

THÉMATIQUES et INTITULÉS	TARIF 2021 EN €	TARIF 2022 EN €
III. MATÉRIEL DE DÉCORATION		
Oriflamme / <i>tarif par jour</i>	3,00	3,00
Drapeau tricolore / <i>tarif par jour</i>	2,00	2,00
Grandes plantes décoratives sans transport / <i>tarif par jour</i>	5,00	5,00
Petites plantes décoratives sans transport / <i>tarif par jour</i>	3,00	3,00
Jardinière / <i>tarif par jour</i>	12,00	12,00
Panneaux d'exposition (non compris les frais de transport, etc.) / <i>tarif par jour et par panneau</i>	5,00	5,00
Guirlande de Noël / <i>tarif par jour</i>	3,00	3,00
Guirlande électrique 25 mètres / <i>tarif par jour</i>	6,00	6,00
IV. DROITS DE PLACE ET DE STATIONNEMENT		
Marchés, foires, occupations des voies publiques		
<i>Branchement électrique / tarif par jour</i>		5,00
<i>Forfait électricité / tarif par jour</i>		10,00
1. DROITS DE PLACE AUX MARCHES OU FOIRES		
Tables, étalages et autres installations semblables, couverts et non couverts le ml. / <i>tarif par jour</i>	2,00	2,00
Camions divers (outillage, légumes, etc.) / <i>tarif par m/l / jour</i>	4,00	4,00

THÉMATIQUES et INTITULÉS	TARIF 2021 EN €	TARIF 2022 EN €
FOIRE SAINT-ANDRÉ		
Prix unique par ml. d'étalage	4,00	4,00
Pour les commerçants locaux	Gratuit	Gratuit
FOIRE DE PÂQUES ET DU MOIS DE JUILLET		
Boutique, étalages de moins de 4m de profondeur le ml. / <i>tarif par foire</i>	7,00	7,00
Attractions diverses de plus de 4 m de profondeur le ml. / <i>tarif par foire</i>	11,00	11,00
Auto-scooter et analogue / <i>prix forfaitaire par foire</i>	284,00	284,00
Chenilles et analogues / <i>prix forfaitaire par foire</i>	253,00	253,00
Piste infemale, mur de la mort et grands manèges de plus de 10m de diamètre / <i>forfait par foire</i>	252,00	252,00
Manèges de moins de 10 m de diamètre / <i>forfait par foire</i>	169,00	169,00
Cirque (jusqu'à 500 m ² /jour) + chèque de caution unique de 350,00 €	64,00	64,00
Cirque (+ de 500 m ² /jour) + chèque de caution unique de 350,00 €	88,00	88,00
Enlèvement des panneaux publicitaires, du fléchage, remise en état si nécessaire / <i>forfait</i>	378,00	378,00
2. DROITS DE PLACE DU DOMAINE PUBLIC		
Marchands de marrons / <i>tarif par jour et par étalage</i>	6,00	6,00
Marchands de glaces / <i>tarif par jour et par voiture</i>	6,00	6,00
Occupation des rues, trottoirs et places par des terrasses de café le m ² pour la saison d'été (avril à octobre)	16,00	20,00
Occupation des rues, trottoirs et places par des terrasses de café le m ² pour la saison hivernale (novembre à mars)	8,00	10,00
Exposition de voitures et de caravanes jusqu'à 3 véhicules par jour sauf le samedi	71,00	71,00
au-delà de 3 véhicules (maximum 8)	120,00	120,00

THÉMATIQUES et INTITULÉS	TARIF 2021 EN €	TARIF 2022 EN €
à partir de la 4ème semaine par jour et par m ²	1,00	1,00
Spectacle de Marionnettes / <i>tarif par jour</i>	18,00	18,00
Cascadeurs / <i>forfait journalier</i>	59,00	59,00
Autres manifestations / <i>tarif par jour</i>	42,00	42,00
Horodateur place de l'hôtel de ville / <i>(une heure gratuite par jour) tarif par heure</i>	2,00	1,50
Horodateur Parking St-Léger / <i>(une heure gratuite par jour) tarif par heure</i>		1,50
Stationnement caravane place de la Foire / <i>tarif par jour</i>	16,00	16,00
Amendes pour le stationnement en cas de non paiement	15,00	15,00
V. CESSION DE LIVRES, CARTES POSTALES, ETC. (par unité)		
Inventaire et Richesse Artistique Guebwiller (2 volumes) à des particuliers	55,00	55,00
aux revendeurs : libraires, ... (par quantités minimales)	50,00	50,00
Inventaire sommaire des archives municipales de Guebwiller avt.1790 GINSBURGER	7,00	7,00
Affiche (à l'unité)	3,00	3,00
Affiche (par deux)	5,00	5,00
Médaille Centenaire Théodore DECK	5,00	5,00
Catalogue Théodore DECK vente au public	6,00	6,00
Catalogue Théodore DECK vente aux librairies, Offices de Tourisme, etc.	5,00	5,00
Carte postale (l'unité)	1,00	1,00
Enveloppe prêt à poster	1,00	1,00
Combiné enveloppe + carte postale	2,00	2,00

THÉMATIQUES et INTITULÉS		TARIF 2021 EN €	TARIF 2022 EN €
Chronique de Guebwiller à des particuliers		10,00	A supprimer
Chronique de Guebwiller aux revendeurs : libraires, SMHR, ... (par quantités minimales)		8,00	
VI. MUSEE THEODORE DECK ET DES PAYS DU FLORIVAL			
Adultes (tarif plein)		5,00	5,00
Groupe (+10 personnes)		3,00	3,00
Tarif réduit (chômeurs, handicapés, étudiants de plus de 25 ans)		1,50	1,50
Moins de 25 ans / groupes scolaires		Gratuit	Gratuit
Location d'audio-guide (comme OTI et Dominicains...)		2,00	2,00
Catalogue « Il arracha le feu au ciel »			10,00
Petit carnet 21cm x 14,5cm			6,00
Sac en tissu 410cm x 37 cm			20,00
Lot de deux torchons 46cm x 34cm			20,00
Lot de deux sets de table 43cm x 43cm			15,00
Paire de boucles d'oreilles en bois en forme de chat ou de papillon			9,00
Pin's en bois en forme de chat			9,00
Pin's de forme ronde avec un chat sur fond noir			9,00
Pin's de forme ronde avec un papillon doré sur fond bleu			10,00
Collier avec pendentif de forme ronde avec une image de souris			14,00
Bague de forme ronde avec une image de chat ou souris			10,00
Carte postale carré			2,00
Affiche			8,00

THÉMATIQUES et INTITULÉS		TARIF 2021 EN €	TARIF 2022 EN €
VII. MÉDIATHÈQUE			
1. Abonnement annuel pour les habitants de la Communauté de communes de Guebwiller à partir de 14 ans			
prêt de tous documents (livres, documents sonores et DVD)	8,00	8,00	8,00
tarif réduit pour les scolaires, étudiants, invalides, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou du Fonds National de Solidarité	4,00	4,00	4,00
2. Abonnement pour les habitants des autres communes			
prêt de tous documents (livres, documents sonores et DVD)	16,00	16,00	16,00
tarif réduit pour les scolaires, étudiants, invalides, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou du Fonds National de Solidarité	8,00	8,00	8,00
3. Participation aux frais de gestion			
en cas de retard dans le retour des documents empruntés / <i>tarif par lettre de retard</i>	2,00	2,00	A supprimer
4. Carte d'adhésion annuelle			
	5,00	5,00	A supprimer
VIII. ESPACE JEUNESSE			
Carte d'adhésion annuelle	5,00	5,00	5,00

THÉMATIQUES et INTITULÉS	TARIF 2021 EN €	TARIF 2022 EN €
IX. LOCATION DE SALLE		
1. CAVE DIMIERE		
Guebwiller intérêt public local / <i>tarif par occupation</i>	Gratuit	Gratuit
Guebwiller intérêt public local / <i>forfait participation charges par jour</i>	24,00	24,00
Guebwiller intérêt public local / <i>forfait participation charges par week-end</i>	36,00	36,00
Guebwiller pas d'intérêt public local / <i>tarif par jour</i>	167,00	167,00
Guebwiller pas d'intérêt public local / <i>forfait participation charges par week-end</i>	250,00	250,00
Guebwiller Autre / <i>tarif par semaine</i>	667,00	667,00
Extérieur intérêt public local / <i>tarif par jour</i>	167,00	167,00
Extérieur intérêt public local / <i>tarif par week-end</i>	250,00	250,00
Extérieur pas d'intérêt public local / <i>tarif par jour</i>	334,00	334,00
Extérieur pas d'intérêt public local / <i>tarif par week-end</i>	501,00	501,00
Extérieur Autre / <i>tarif par semaine</i>	1 333,00	1 333,00
2. CENTRE MÉDICO-SPORTIF		
Guebwiller intérêt public local	Gratuit	Gratuit
Guebwiller pas d'intérêt public local / <i>tarif par occupation</i>	30,00	30,00
Guebwiller Autre / <i>possibilité de contrat de location à l'année</i>	Consulter le service animations	Consulter le service animations
Extérieur intérêt public local / <i>tarif par occupation</i>	30,00	30,00
Extérieur pas d'intérêt public local / <i>tarif par occupation</i>	60,00	60,00
THÉMATIQUES et INTITULÉS	TARIF 2021	TARIF 2022

	EN €	EN €
3. MAISON RITTER		
Guebwiller intérêt public local	Gratuit	Gratuit
Guebwiller pas d'intérêt public local / <i>tarif salle simple par occupation</i>	30,00	30,00
Guebwiller pas d'intérêt public local / <i>tarif salle modulable par occupation</i>	60,00	60,00
Guebwiller pas d'intérêt public local / <i>tarif salle de danse par occupation</i>	90,00	90,00
Guebwiller Autre / <i>possibilité de contrat de location à l'année</i>	Consulter le service animations	Consulter le service animations
Extérieur intérêt public local / <i>tarif salle simple par occupation</i>	30,00	30,00
Extérieur intérêt public local / <i>tarif salle modulable par occupation</i>	60,00	60,00
Extérieur intérêt public local / <i>tarif salle de danse par occupation</i>	90,00	90,00
Extérieur pas d'intérêt public local / <i>tarif salle simple par occupation</i>	60,00	60,00
Extérieur pas d'intérêt public local / <i>tarif salle modulable par occupation</i>	120,00	120,00
Extérieur pas d'intérêt public local / <i>tarif salle de danse par occupation</i>	180,00	180,00
4. MUSEE THEODORE DECK ET DES PAYS DU FLORIVAL		
Location du 1 ^{er} étage soit 5 salles / <i>tarif par jour</i>	650,00	
Location du 1 ^{er} étage soit 5 salles / <i>tarif par demi-journée</i>	350,00	
Location d'une salle / <i>tarif par jour</i>	150,00	
Location d'une salle / <i>tarif par demi-journée</i>	80,00	A Supprimer
Location du café Deck / <i>tarif par jour</i>	250,00	
Location du café Deck / <i>tarif par demi-journée</i>	130,00	
Forfait de nettoyage / <i>tarif par jour</i>	60,00	
Forfait de nettoyage / <i>tarif par demi-journée</i>	30,00	

THÉMATIQUES et INTITULÉS		TARIF 2021 EN €	TARIF 2022 EN €
Agent de sécurité non inclus - protocole de sécurité proposé selon modalités de l'événement		Consulter le service culture	A supprimer
Organisation d'événements: possibilité de prestations sur mesure, petit déjeuner, cocktail, décoration spécifique, matériel de sono, projection de lumière, animations originales. Facturation en sus		Consulter le service culture	
5. SALLE 1860			
Guebwiller intérêt public local / tarif par occupation		Gratuit	Gratuit
Guebwiller intérêt public local / forfait participation charges par jour		48,00	48,00
Guebwiller intérêt public local / forfait participation charges par week-end		72,00	72,00
Guebwiller pas d'intérêt public local / tarif par jour		269,00	269,00
Guebwiller pas d'intérêt public local / tarif par week-end		403,00	403,00
Guebwiller Autre / tarif par heure		16,00	16,00
Extérieur intérêt public local / tarif par jour		269,00	269,00
Extérieur intérêt public local / forfait participation charges par week-end		403,00	403,00
Extérieur pas d'intérêt public local / tarif par jour		538,00	538,00
Extérieur pas d'intérêt public local / forfait participation charges par week-end		807,00	807,00
Extérieur Autre / tarif par heure		48,00	48,00
6. THÉÂTRE			
Guebwiller intérêt public local / tarif par occupation		Gratuit	Gratuit
Guebwiller intérêt public local / forfait participation charges par jour		60,00	60,00
Guebwiller intérêt public local / forfait participation charges par week-end		90,00	90,00
Guebwiller pas d'intérêt public local / tarif par jour		269,00	269,00
Guebwiller pas d'intérêt public local / forfait participation charges par week-end		403,00	403,00

THÉMATIQUES et INTITULÉS	TARIF 2021 EN €	TARIF 2022 EN €
Guebwiller Autre / tarif pour 3 représentations par an	60,00	60,00
Guebwiller Autre / tarif par semaine d'immobilisation	126,00	126,00
Extérieur intérêt public local / tarif par jour	269,00	269,00
Extérieur intérêt public local / tarif par week-end	403,00	403,00
Extérieur pas d'intérêt public local / tarif par jour	538,00	538,00
Extérieur pas d'intérêt public local / tarif par week-end	807,00	807,00
Extérieur Autre / tarif par semaine d'immobilisation	126,00	126,00
X. LOCATION ÉQUIPEMENT SPORTIF		
1. GYMNASE R. FACCHIN, SALLE 1860		
Clubs locaux	Gratuit	Gratuit
Clubs extérieurs / tarif par heure	16,00	16,00
Écoles primaires Guebwiller	Gratuit	Gratuit
Autres établissements scolaires / tarif par heure	16,00	16,00
2. STADES THROO ET DU HEISSENSTEIN		
Entraînements - stages		
Clubs locaux + ententes - Piste d'athlétisme + matériel + vestiaires	Gratuit	Gratuit
Clubs locaux + ententes - Terrain de football + vestiaires	Gratuit	Gratuit
Clubs locaux + ententes - Éclairage terrain / tarif en nocturne	30,00	30,00

THÉMATIQUES et INTITULÉS	TARIF 2021	TARIF 2022
	EN €	EN €
Clubs locaux + ententes - Court couvert tennis	Gratuit	Gratuit
Clubs extérieurs - Piste d'athlétisme + matériel + vestiaires / <i>tarif par heure</i>	19,00	19,00
Clubs extérieurs - Terrain de football + vestiaires / <i>tarif par heure</i>	19,00	19,00
Clubs extérieurs - Éclairage terrain / <i>tarif en nocturne</i>	30,00	30,00
Clubs extérieurs - Court couvert tennis / <i>tarif par heure</i>	19,00	19,00
Manifestations		
Clubs locaux - Piste d'athlétisme + matériel + vestiaires	Gratuit	Gratuit
Clubs locaux - Terrain de football + vestiaires	Gratuit	Gratuit
Clubs locaux - Éclairage terrain / <i>tarif en nocturne</i>	30,00	30,00
Clubs locaux - Court couvert tennis	Gratuit	Gratuit
Clubs extérieurs - Piste d'athlétisme + matériel + vestiaires / <i>tarif par demi-journée</i>	104,00	104,00
Clubs extérieurs - Piste d'athlétisme + matériel + vestiaires / <i>tarif par jour</i>	252,00	252,00
Clubs extérieurs - Terrain de football + vestiaires / <i>tarif par demi-journée</i>	104,00	104,00
Clubs extérieurs - Terrain de football + vestiaires / <i>tarif par jour</i>	252,00	252,00
Clubs extérieurs - Éclairage terrain / <i>tarif en nocturne</i>	30,00	30,00
Clubs extérieurs - Court couvert tennis / <i>tarif par demi-journée</i>	60,00	60,00
Clubs extérieurs - Court couvert tennis / <i>tarif par jour</i>	114,00	114,00
Écoles primaires Guebwiller	Gratuit	Gratuit
Autres établissements scolaires / <i>tarif par heure</i>	16,00	16,00

THÉMATIQUES et INTITULÉS	TARIF 2021 EN €	TARIF 2022 EN €
XI. DONS POUR NOCES D'OR, DE DIAMANT, ETC.		
Dons faits par la Ville à l'occasion des anniversaires de mariage de couples Guebwillerois	80,00	80,00
XII. PRIX POUR MAISONS FLEURIES		
Prix offerts par la Ville aux lauréats des maisons fleuries		
Hors concours et 1 ^{er} prix	82,00	82,00
2ème prix	72,00	72,00
3ème prix	65,00	65,00
4ème prix	57,00	57,00
5ème prix	50,00	50,00
6ème prix	42,00	42,00

N°07 - 12/2021

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDIT DE PAIEMENT
MODIFICATIONS**

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, adjoint au Maire, délégué aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté aux Commissions-Réunies en date du 06 décembre 2021.

Conformément aux dispositions du règlement financier de la Ville de Guebwiller adopté en décembre 2017 (cf. chapitre I-4-1), les décisions affectant les autorisations de programme (AP) et/ou les crédits de paiement (CP) doivent faire l'objet d'une présentation spécifique en conseil municipal.

Le présent rapport a pour objet de présenter la révision n°1 des AP/CP et dont le récapitulatif figure en annexe.

Les principales modifications sont les suivantes :

- prise en compte des opérations achevées et suppression des crédits ouverts et non consommés :
- sans objet
- prise en compte des opérations non prévues initialement mais intégrées au sein des programmes ouverts sans augmentation du crédit global de l'AP :
- opération 2119 : Accessibilité AD'AP, intégrée dans l'AP 21 Bâtiments
- opération 2120 : Rénovation énergétique, intégrée dans l'AP 21 Bâtiments
- prise en compte de l'augmentation des travaux du programme :
- sans objet
- prise en compte d'un nouveau programme :
- sans objet.
- prise en compte des décalages temporels dans l'exécution des opérations :
- comme chaque année, il est enfin proposé de modifier les CP afin de tenir compte du décalage entre la prévision de dépenses et leur exécution.

M. FACCHIN dit qu'il aimerait connaître ce qui motive le report à 2025/2026 des autorisations de programmes « équipements sportifs ».

Il dit également que tout ce qui concerne les liaisons douces, pistes cyclables, sont annulées et reportées à plus tard et aimerait savoir ce qui justifie ces ajustements ?

M. MULLER répond qu'une étude a été faite pour les équipements sportifs sur l'ensemble de la ville et par rapport aux besoins des associations. Des entretiens ont eu lieu avec les différentes associations et il y en a trois pour lesquelles il y aurait des besoins à moyen terme.

Ces études ont été approfondies par rapport à ces besoins et un certains nombres de vérifications ont dû être faites suite aux résultats de ces études. Par exemple concernant la salle de tennis qui se trouve sur le stade Throo, à savoir si elle peut être rénovée et le cas échéant, à quel prix ? L'Association trouve cette salle très intéressante pour eux en raison de sa hauteur et souhaiterait pouvoir la garder.

Une amélioration de l'éclairage du stade d'entraînement de football a été faite et l'éclairage du terrain de tennis est en prévision pour qu'ils puissent jouer plus longtemps à partir du printemps. Tout cela a engendré le décalage de ces CP.

Il dit que la mobilité douce est incluse dans le programme de voirie et que les premières liaisons douces ont été faites, notamment rue Weckerlin, les pistes cyclables ont été refaites en même temps que le pont et la deuxième voie cyclable est prévue en même temps que les travaux rue Deck et ceci évoluera au fur et à mesure que les travaux avancent dans la voirie.

M. MULLER dit, qu'en parallèle, une étude a été faite sur l'ensemble de la ville pour la mobilité douce et qu'une réunion a eu lieu avec l'association Bicychouette pour vérifier les résultats de cette étude. Un diagnostic a été

fait sur l'ensemble de la ville, ont été interrogés les cyclistes de la ville ainsi que l'association Bicychouette pour savoir quels sont les points noirs dans la ville, que des propositions d'aménagements ont été faites et que celles-ci ont été validées.

En fonction de ces aménagements, le programme sera développé et ceci sera présenté en commission. Il y a un décalage car la CCRG a également fait une étude sur l'ensemble du territoire et que le résultat final de cette étude sera présenté en commission à partir de février 2022, notre étude s'intégrant dans la leur.

M. FACCHIN répond que ceci est paradoxal car M. MULLER explique que les liaisons douces qui sont incluses dans les travaux de voirie sont décalées alors que c'est justement l'année prochaine qu'il est prévu un effort considérable pour la rénovation de la voirie.

M. MULLER lui répond que l'année prochaine ont lieu les travaux rue Deck, dans lesquels sont incluses les liaisons douces.

M. FACCHIN dit que tout cela est complexe, il explique que des études sont en cours avec la CCRG et que début d'année les choses seront un peu plus claires. L'objectif était de refaire un certain nombre de rues pendant la mandature et d'ici deux mois les choses seront plus précises avec un plan d'intervention pour les prochaines années. Chacune des rues qui sera reprise intégreront systématiquement les liaisons douces et les pistes cyclables.

M. MULLER dit que l'EHPAD avance et qu'on aura l'accompagnement de l'EHPAD avec l'intersection rue Deck/rue de la République qui va également inclure la partie cyclable et entre autre la partie qui entre dans le parc de l'EHPAD.

M. le Maire dit que la ville est toujours en discussion avec l'hôpital qui porte le projet de l'EHPAD pour qu'il y ait un passage public à travers le parc notamment pour les riverains de la rue de l'Ermitte et leur permettre de passer à l'intérieur du parc pour se diriger vers le centre-ville. La ville aura une contre partie d'aménagement à apporter par rapport à cette ouverture au public, ce qui entrera dans ce même budget.

M. FACCHIN souhaiterait connaître le budget prévu pour le tram-train.

M. le Maire dit qu'il est prévu une enveloppe en fonction de l'évolution que prendra le projet qui correspond environ à 50 000 €.

M. FACCHIN souhaiterait savoir à quoi correspond « parcours de fresques ».

M. le Maire répond qu'il est envisagé de continuer à différents endroits de la ville d'utiliser des façades vierges pour y mettre des fresques et que ce projet est mené par le service culturel.

Mme GRAWEY dit que ceci sera fait de façon cohérente, tel un parcours de fresque et qu'une réflexion est en cours.

M. le Maire dit que le programme d'investissement est très ambitieux avec une certaine ampleur, que les services sont très sollicités ce qui fait qu'on tombe sur des points un peu bloquants. Il dit que M. FACCHIN a souligné deux ou trois exemples mais qu'il y en a d'autres comme les écoles pour lesquelles il aurait souhaité pouvoir déjà commencer cette année mais pour lesquelles il y a eu des problèmes de structure des bâtiments qui vont faire l'objet d'études supplémentaires ce qui rallonge les délais et qui refait un étalement des dépenses d'investissements. Les travaux d'investissement ne sont pas remis en cause mais rééchelonnés en fonction de l'avancement du dossier.

M. STICH dit qu'à l'époque des campagnes, ils étaient plusieurs à proposer la création d'une salle de spectacle pour la ville de Guebwiller, que ceci était repoussé en toute fin de mandat et souhaiterait en savoir plus à ce sujet.

M. le Maire dit que la ville n'a pas beaucoup de possibilité pour créer ce type d'équipement, et que le projet se fera dans les friches Schlumberger. Une réunion est prévue avec le sous-préfet dans le cadre de la reprise ICPE, que son accord doit être donné pour la transaction, ainsi que des réunions de travail sur la manière dont le protocole doit encore évoluer. Le projet est en bonne voie mais ceci nécessite encore des études d'aménagement global pour avoir un projet cohérent sur l'ensemble du site, la salle restant dans le programme avec le réseau de chaleur.

M. le Maire rappelle que sur l'ensemble de ces friches un projet d'écoquartier qui respect les labels de développement durable sera mis en œuvre. Tout ceci est en cours et nécessite un peu de temps mais la salle est un équipement nécessaire et reste programmée.

M. BRAUN dit que le contexte depuis quelques mois fait qu'il y a une grosse augmentation de la matière première ce qui augmente le prix des chantiers et qu'il faut l'intégrer à un programme global et à l'intérieur un échéancement tel qu'on peut le gérer par rapport à l'avancée, aux capacités à faire en faisant bien attention à bien étaler la charge sur l'ensemble du mandat. Il dit qu'il faut de la souplesse, ce que permettent les crédits de paiement.

M. le Maire dit qu'il faut également un échelonnement gérable sur l'année que les services ne sont pas extensibles à souhait, en particulier les services techniques, que le programme d'investissement représente un gros volume pour la ville et qu'elle n'a pas la capacité de gérer un programme d'investissement plus élevé.

M. STICH dit que le projet des friches était le fil d'Ariane de tout le mandat précédent et souhaiterait ne pas arriver à la fin de ce mandat avec le report du projet au mandat suivant.

M. le Maire lui répond que la précipitation n'est jamais un bon conseiller, que de gros montants sont en jeux et qu'il faut penser aux intérêts de la ville. La reconversion de friches industrielles est un processus assez long avec de nombreux intervenants mais cela reste une priorité.

M. MULLER dit que la friche Cartorhin qui a démarré en 2017, qui sera certainement terminée en 2025 est une friche qui appartenait à la ville. Que dans ce cas là, il s'agit d'un site ou il y a eu de la production et qu'il faut déjà faire une cessation d'activité, que pour cela il y a un certain nombre de choses que l'exploitant doit faire et que cela prend du temps. Il dit qu'en France nous avons énormément de réglementation et de plus en plus dans le domaine écologique et développement durable. Énormément d'entités travaillent dessus ce qui prend du temps.

M. le Maire dit que L'ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) est une installation un peu spéciale qui est placée sous la surveillance de la DREAL pour tout ce qui est fait sur ces sites là même lorsqu'ils sont fermés et qu'il y a des opérations de mise en sécurité et de dépollution à réaliser. C'est pour cela qu'une réunion est prévue avec le sous-préfet et la DREAL pour régler les sujets avant de reprendre le site.

M. STICH demande si concernant le terrain de tennis sur le stade Throo il n'était pas question d'installer une salle sur le site du Heissenstein parce qu'ils avaient déjà toutes leurs installations à cet endroit.

M. le Maire répond que cela reste une option et que cela dépendra du montant de l'investissement, notamment en fonction du nombre de membres pour que cela soit en rapport avec l'activité et l'importance du club.

M. MERTZ souhaiterait revenir sur la partie « transports » et sur l'intégration des liaisons douces à tous les travaux de voirie mais dit être choqué par le « zéro euros » en 2022 sachant qu'il n'est pas forcément nécessaire de refaire toute la voirie pour améliorer les liaisons douces. Il demande si les études étant parues, la municipalité comptait vraiment ne rien faire du tout à part les travaux de voirie ou est-ce que des choses pourront quand même être faites en 2022.

M. le Maire répond que la mise en zone de rencontre dans tout le centre ville est quelque chose de programmée et fait pour privilégier les modes doux et les mettre en situation de priorité par rapport aux voitures. Le projet sera présenté et un certain nombre de chose pourront être fait à court et à moyen terme et d'autre à plus long terme quand il s'agit d'emprise foncière à réserver.

M. MULLER précise que comme il l'avait mentionné lors du précédent conseil municipal, il y a des catégorie a respecter et que ce n'est pas parce qu'il y a écrit « zéro » sous transports que rien ne sera fait au niveau de la mobilité. Enormément de choses seront faites, notamment en plus des pistes cyclables, mode doux,... il y aura également l'éclairage. Tout cela représente un nombre de choses qui seront mis en œuvre en même temps même si cela ne figure pas sous la catégorie transports.

M. le Maire dit que le Bois fleuri sera réalisé et qu'il fera faire le cheminement vers le parc et que ce sont des discussions qui ne sont pas encore finalisées avec l'hôpital, une partie étant ouverte au public.

M. BRAUN dit qu'il y a un débat d'orientation budgétaire, on donne les grandes lignes puis le budget primitif et ensuite il se peut qu'il y ait des modifications qui sont liées soit à des critères internes, soit externes. Quand le projet sera en voie d'être lancé, il sera présenté en commission. L'essentiel est de pouvoir cadencer les projets et il y en a énormément mais il y a deux angles à voir: en fonction des capacités et en fonction des finances.

M. le Maire rappelle qu'il y a 5 500 000 euros pour l'année prochaine.

M. MULLER dit que dans le « cadre de vie », il y a la Place de la liberté dans laquelle la mobilité douce est incluse, l'entrée de la rue de la République, l'extension de la zone de rencontre et que tout cela rentre dans le cadre de la mobilité douce mais que cela n'apparaît pas sous « transports » mais sous « cadre de vie ».

M. le Maire dit qu'en ce qui concerne les travaux de voirie des zones résidentielles, une place prioritaire sera accordée aux piétons et aux vélos, ce qui n'est pas le cas à présent.

M. FACCHIN dit que sur l'AP2020-12, 110 000 euros sont enlevés l'année prochaine alors 804 000 euros ont déjà été enlevés l'année dernière et pensais qu'au vu de la baisse de 2021, une augmentation serait faite en 2022. M. FACCHIN trouve que les priorités qu'il y avait au début ne sont plus les mêmes.

M. MULLER répond que 800 000 euros ont été enlevés en 2021 en raison du décalage de la rue de la liberté et également pour la zone de rencontre car l'étude n'était pas terminée donc l'avancement n'était pas encore

validé. Il dit que la vidéosurveillance entre également la dedans.

M. FACCHIN souhaite revenir sur le parcours des fresques et demande si le conseil municipal sera consulté avant que la fresque soit peinte, contrairement à celle peinte rue de la Gare? Il dit que l'endroit où elle est placée n'est pas une réussite.

Mme GRAWAY lui répond que ce sont actuellement des réflexions menées au sein du service culture et que évidemment beaucoup de gens seront consultés. Un projet sera soumis en commission et ce sera réfléchi sur l'ensemble de la ville, mené de façon cohérente et partagé avec tous.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. PLACET / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / G. HIGELIN / C. FACCHIN / F. MERTZ représentant : H. FRANÇOIS-AULLEN / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

- Adopte la révision n°1 des autorisations de programme et des crédits de paiement telle qu'elle figure en annexe ;
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente décision.

---0---

BUDGET PRINCIPAL :

Autorisation de programme n°2020-11 : Habitat
OPAH

Crédit de paiement								
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2020-11	960 000 €	50 000 €	100 000 €	150 000 €	220 000 €	220 000 €	220 000 €	960 000 €
Modif CP		-50 000 €		50 000 €				0 €
Modif AP								
2020-11 Modif n°1	960 000 €	0 €	100 000 €	200 000 €	220 000 €	220 000 €	220 000 €	960 000 €

Autorisation de programme n°2020-12 : Cadre de vie
Place de la Liberté – Entrée rue de la République – Extension zone de rencontre – Sécurisation de l'Hyper Centre – Parcours de Fresques – Vidéo surveillance

Crédit de paiement								
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2020-12	2 420 000 €	970 000 €	810 000 €	560 000 €	60 000 €	10 000 €	10 000 €	2 420 000 €
Modif CP		-804 305 €	-110 000 €	414 305 €		500 000 €		0 €
Modif AP								
2020-12 Modif n°1	2 420 000 €	165 695 €	700 000 €	974 305 €	60 000 €	510 000 €	10 000 €	2 420 000 €

Autorisation de programme n°2020-13 : Commerces
Droit de préemption des commerces

Crédit de paiement								
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2020-13	150 000 €	150 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	150 000 €
Modif CP		-150 000 €		150 000 €				0 €
Modif AP								
2020-13 Modif n°1	150 000 €	0 €	0 €	150 000 €	0 €	0 €	0 €	150 000 €

Autorisation de programme n°2020-14 : Autres
Acquisition immeuble rue Gouraud

Crédit de paiement								
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2020-14	390 000 €	390 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	390 000 €
Modif CP								0 €
Modif AP								
2020-14 Modif n°1	390 000 €	390 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	390 000 €

Feuille1

Autorisation de programme n°2020-21 : Bâtiments

Musée – Hôtel de Ville – Cave Dimière – Bains municipaux – Logements Jules Grosjean – Maison des Associations – Maison Du vélo – Entretien des bâtiments

Crédit de paiement								
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2020-21	2 306 000 €	556 000 €	200 000 €	475 000 €	575 000 €	450 000 €	50 000 €	2 306 000 €
Modif CP		92 000 €	686 000 €	-225 000 €	-353 000 €	-300 000 €	100 000 €	0 €
Modif AP								
2020-21 Modif n°1	2 306 000 €	648 000 €	886 000 €	250 000 €	222 000 €	150 000 €	150 000 €	2 306 000 €

Autorisation de programme n°2020-22 : Patrimoine remarquable

Chapelle du Saering – Synagogue – Eglise Notre-Dame – Fontaines

Crédit de paiement								
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2020-22	9 828 795 €	1 707 275 €	1 500 000 €	1 600 000 €	2 115 520 €	1 450 000 €	1 456 000 €	9 828 795 €
Modif CP		-294 835 €	-150 000 €	-40 000 €	-54 165 €	-50 000 €	589 000 €	0 €
Modif AP								
2020-22 Modif n°1	9 828 795 €	1 412 440 €	1 350 000 €	1 560 000 €	2 061 355 €	1 400 000 €	2 045 000 €	9 828 795 €

Autorisation de programme n°2020-23 : Equipements sportifs

Equipements divers – Louvre – Plan de restructuration des pôles sportifs

Crédit de paiement								
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2020-23	2 895 000 €	120 000 €	820 000 €	970 000 €	945 000 €	20 000 €	20 000 €	2 895 000 €
Modif CP		-35 000 €	-720 000 €	-450 000 €	-245 000 €	800 000 €	650 000 €	0 €
Modif AP								
2020-23 Modif n°1	2 895 000 €	85 000 €	100 000 €	520 000 €	700 000 €	820 000 €	670 000 €	2 895 000 €

Autorisation de programme n°2020-24 : Autres équipements

Cimetière – Freyhof – Salle culturelle

Crédit de paiement								
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2020-24	3 900 000 €	300 000 €	100 000 €	0 €	150 000 €	1 500 000 €	1 850 000 €	3 900 000 €
Modif CP		561 800 €	-20 000 €				-541 800 €	0 €
Modif AP								
2020-24 Modif n°1	3 900 000 €	861 800 €	80 000 €	0 €	150 000 €	1 500 000 €	1 308 200 €	3 900 000 €

Feuille1

Autorisation de programme n°2020-31 : Rénovation de la voirie et des ponts
Rénovation de la voirie – rue Deck – Ponts – Réparation divers mobiliers et voirie

Crédit de paiement								
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2020-31	5 800 000 €	750 000 €	550 000 €	1 150 000 €	1 150 000 €	1 150 000 €	1 050 000 €	5 800 000 €
Modif CP		13 730 €	488 000 €		-200 000 €	-200 000 €	-101 730 €	0 €
Modif AP								
2020-31 Modif n°1	5 800 000 €	763 730 €	1 038 000 €	1 150 000 €	950 000 €	950 000 €	948 270 €	5 800 000 €

Autorisation de programme n°2020-32 : Transports
Liaisons douces – Pistes cyclables Bois Fleuri-Buhl et Centre-ville-Promenade Déroulède – Tram Train

Crédit de paiement								
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2020-32	790 000 €	160 000 €	310 000 €	60 000 €	10 000 €	200 000 €	50 000 €	790 000 €
Modif CP		-55 000 €	-310 000 €	190 000 €	240 000 €	-40 000 €	-25 000 €	0 €
Modif AP								
2020-32 Modif n°1	790 000 €	105 000 €	0 €	250 000 €	250 000 €	160 000 €	25 000 €	790 000 €

Autorisation de programme n°2020-33 : Réseaux
Éclairage public – Bornes de recharge véhicules électriques

Crédit de paiement								
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2020-33	3 030 000 €	30 000 €	200 000 €	1 000 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	3 030 000 €
Modif CP		40 000 €	212 000 €	-482 000 €			230 000 €	0 €
Modif AP								
2020-33 Modif n°1	3 030 000 €	70 000 €	412 000 €	518 000 €	600 000 €	600 000 €	830 000 €	3 030 000 €

Autorisation de programme n°2020-34 : Cadre de vie (hors centre-ville)
Plantation d'arbres

Crédit de paiement								
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2020-34	50 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €	50 000 €
Modif CP		1 100 €	-1 000 €			-100 €		0 €
Modif AP								
2020-34 Modif n°1	50 000 €	11 100 €	9 000 €	10 000 €	10 000 €	9 900 €	0 €	50 000 €

Autorisation de programme n°2020-41 : Equipements jeunesse
Aires de jeux et de loisirs – Skate park

Crédit de paiement								
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2020-41	500 000 €	335 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	30 000 €	30 000 €	500 000 €
Modif CP		-335 000 €	-20 000 €	15 000 €	15 000 €	320 000 €	5 000 €	0 €
Modif AP								
2020-41 Modif n°1	500 000 €	0 €	15 000 €	50 000 €	50 000 €	350 000 €	35 000 €	500 000 €

Autorisation de programme n°2020-42 : Ecoles
Rénovation écoles Bucher et St-Exupéry – Ecole primaire 22 classes

Crédit de paiement								
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2020-42	7 250 000 €	200 000 €	1 600 000 €	200 000 €	200 000 €	3 000 000 €	2 050 000 €	7 250 000 €
Modif CP		-180 400 €	-1 440 000 €	2 300 000 €	2 370 400 €	-2 000 000 €	-1 050 000 €	0 €
Modif AP								
2020-42 Modif n°1	7 250 000 €	19 600 €	160 000 €	2 500 000 €	2 570 400 €	1 000 000 €	1 000 000 €	7 250 000 €

Autorisation de programme n°2020-51 : Maison des solidarités

Crédit de paiement								
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2020-51	500 000 €	200 000 €	300 000 €	0 €				500 000 €
Modif CP		-200 000 €		200 000 €				0 €
Modif AP								
2020-51 Modif n°1	500 000 €	0 €	300 000 €	200 000 €	0 €	0 €	0 €	500 000 €

Autorisation de programme n°2020-52 : Accompagnement du nouvel EHPAD

Crédit de paiement								
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2020-52	150 000 €	150 000 €	0 €					150 000 €
Modif CP		-150 000 €	150 000 €					0 €
Modif AP								
2020-52 Modif n°1	150 000 €	0 €	150 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	150 000 €

Autorisation de programme n°2020-61 : Besoins des services

Crédit de paiement								
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2020-61	1 200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	1 200 000 €
Modif CP		100 000 €		-25 000 €	-25 000 €	-25 000 €	-25 000 €	0 €
Modif AP								
2020-61 Modif n°1	1 200 000 €	300 000 €	200 000 €	175 000 €	175 000 €	175 000 €	175 000 €	1 200 000 €

BUDGET PRINCIPAL :

Crédit de paiement								
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
SITUATION INITIALE	42 119 795 €	6 278 275 €	6 735 000 €	6 410 000 €	6 270 520 €	8 840 000 €	7 586 000 €	42 119 795 €
Modif CP		-1 445 910 €	-1 235 000 €	2 097 305 €	1 748 235 €	-995 100 €	-169 530 €	0 €
Modif AP								
2020-51 Modif n°1	42 119 795 €	4 832 365 €	5 500 000 €	8 507 305 €	8 018 755 €	7 844 900 €	7 416 470 €	42 119 795 €

N°08 - 12/2021

BUDGET GÉNÉRAL – BUDGET PRIMITIF 2022

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, Adjoint au Maire, délégué aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté aux Commissions-Réunies en date du 06 décembre 2021.

La présente note de synthèse a pour objet de présenter le projet de budget primitif pour 2022 du budget général, d'un montant de **26 189 280 €** qui se décompose en :

- une section de fonctionnement s'équilibrant en dépenses et en recettes à 12 653 640 €,
- une section d'investissement de 6 794 000 €, en sur-équilibre de 6 741 640 €.

Conforme aux orientations budgétaires présentées et débattues lors du dernier conseil municipal, le budget proposé présente les caractéristiques principales suivantes par rapport au budget primitif 2021 :

- En section de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 12 653 640 €, soit en augmentation par rapport à l'année dernière (+2,93% hors report à nouveau (excédent n-1)). Les évolutions majeures par rapport au budget primitif 2021 sont :

- augmentation des recettes des services (+44 000 €) afin notamment de tenir compte des prévisions de vente de bois pour 2022,
- augmentation des recettes des impôts et taxes (+355 000 €), liée notamment à l'augmentation du taux de la taxe foncière,
- augmentation des dotations et subventions (+6 000 €),
- diminution des produits financiers (-200 000 €) en prévision d'une baisse des dividendes perçus de Caléo qui pourraient être impactés par la situation du marché de l'énergie.
- augmentation de l'excédent reporté prévisionnel (+351 000 €).

Les dépenses de fonctionnement sont présentées à hauteur équivalente de 12 653 640 €. Les variations principales sont les suivantes :

- augmentation des charges à caractère général (+145 000 €) pour prendre en compte les besoins des services récemment créés ou renforcés (médiateur social, police municipale, musée, ...) et la poursuite du fonctionnement du centre de vaccination,
- augmentation des charges de personnel (+40 000 €),
- augmentation des autres charges courantes (+60 000 €) afin de faire face aux demandes de versement de subventions dues à l'utilisation des structures de la CCRG,
- augmentation des atténuations de produits (+2 000 €),
- diminution des frais financiers (chap 66) (-27 000 €),
- diminution du virement à la section d'investissement (-324 000 €).

- En section d'investissement :

Les recettes d'investissement s'établissent à 13 535 640 € et comprennent notamment :

- l'excédent de fonctionnement capitalisé (800 000 €) et l'excédent prévisionnel 2021 de la section (7 480 800 €) représentant le produit de la cession des parts de Caléo diminué des prélèvements nécessaires au financement des investissements de 2020 et 2021,
- les subventions pour un montant de 815 000 €,
- les dotations pour 662 000 € et les amortissements pour un montant de 752 000 €,
- le virement en provenance de la section de fonctionnement pour un montant de 1 487 000 €,
- un emprunt prévisionnel à hauteur de 1 500 000 €.

Les dépenses d'investissement s'établissent à 6 794 000 € et comprennent :

- les investissements issus des autorisations de programme pour un montant de 5 500 000 €,
- hors autorisations de programme, les crédits nécessaires à l'acquisition des terrains rue Jean-Jacques Bourcart/Rue Deck pour la création d'une liaison douce pour un montant de 38 000 €,
- les dépenses financières (remboursement du capital des emprunts notamment) pour un montant de 1 081 000 €,
- les opérations d'ordre entre sections pour un montant de 154 000 €.

M. MULLER dit que pour sa part, étant en charge du développement durable, donc satisfaire les besoins de société, il trouve que le budget couvre pas mal de ces éléments, notamment la partie environnementale. Il y a beaucoup de travail sur l'éclairage public, sur la mobilité douce, sur la voirie avec des matériaux différents, ainsi que sur le côté économique, sur le cadre de vie et l'attractivité de la ville. Il souhaiterait citer le travail actuel avec l'urbanisme qui est l'amélioration de l'habitat au centre ville.

M. MULLER trouve que tout ceci représente la force de ce budget.

Mme CORNEC dit qu'au niveau de la Maison des solidarités, l'idée est de regrouper les principaux partenaires de l'action sociale intervenant auprès de tous les âges. Sera créé un espace d'animation et d'information porté par le CCAS avec des permanences (de la CAF, du centre d'information sur le droit des femmes et des familles, ARGILE, etc...). L'objectif est de donner de la visibilité à tous les services avec un pôle et un guichet unique pour qu'il y ait plus de visibilité au niveau des administrés.

M. STICH demande si le budget d'investissement en sur-équilibre ne risque pas de faire perdre le fond de péréquation à la ville, le but étant de créer une harmonie entre les communes les plus riches et les plus pauvres?

M. le Maire répond qu'il y a 3 ans, la ville avait commencé à perdre la moitié et c'était donc renseignée sur le critère principal qui est l'effort fiscal, l'excédent budgétaire n'entrant pas dans les critères.

M. FACCHIN dit que pour eux le compte n'y est pas au niveau de l'environnement et de la solidarité, notamment. Ils attendent impatiemment le budget vert et rappelle que leur groupe avait proposé un plan communal de développement durable et ne voit rien dans ce sens, ainsi qu'une cantine à 1 €, il pense qu'au niveau de la solidarité, la ville pourrait faire plus.

Au niveau du transport urbain solidaire, leur groupe avait fait une proposition et M. le Maire avait expliqué que ceci n'était pas du ressort de la ville mais de la Communauté de Communes et note que dans le point 14 il est mentionné que la ville recrute une chargée de mission au niveau du commerce. Il estime que ceci est également du ressort de la Communauté de Communes.

Par conséquent ils ne voteront pas contre le budget mais s'abstiendront, attendent le budget vert et espèrent pouvoir voter pour le budget de l'année suivante.

Mme CORNEC souhaiterait rappeler à M. FACCHIN qu'au niveau du CCAS il y a quand même 3 agents qui s'occupent des personnes en difficultés, qu'ils sont là pour les aider dans leur quotidien et qu'une 4ème personne va être embauchée. De nombreuses actions sociales sont mises en place et la maison des solidarités en est un bel exemple.

M. FACCHIN répond qu'il n'a pas dit que rien n'était fait mais que le compte n'y est pas et que d'autres actions plus concrètes auraient pu être menées comme le transport urbain solidaire. Il dit rencontrer des gens qui sont dans la périphérie de Guebwiller qui ont du mal à se déplacer pour venir en ville et que pour l'attractivité de la ville ce système pourrait être intéressant. Le ComCom Bus coûte très cher et un système de navette pourrait rendre service aux gens et leur permettre de se rendre en ville.

M. le Maire répond qu'il a déjà réfléchi à l'idée d'une navette mais que les idées simples sont souvent très compliquées à mettre en place pour que ce soit efficace.

M. MULLER dit que le développement durable est l'affaire de tous et dit à M. FACCHIN qu'il espère qu'il aidera à travailler sur le budget vert et apportera des idées.

M. FACCHIN répond que c'est eux qui ont suggéré le budget vert et qu'évidemment ils attendent avec impatience de travailler dessus et pense que Mme WIESSER pourra apporter un bon nombre d'idées mais que pour le moment elle n'a été invitée à aucune réunion pour travailler sur ce budget vert.

M. le Maire dit qu'il faut programmer les actions et que l'environnement est un sujet transversal. Il dit que l'environnement est mis dans toutes les actions de la ville.

Mme DEHESTRU dit qu'il va y avoir plusieurs recrutements notamment le poste de médiateur jeunesse et qu'un budget à pu être dégagé pour renforcer le service éducatif et pour lequel il y a besoin de ressources humaines.

M. le Maire dit que le médiateur qui sera recruté sera vraiment un médiateur pour la jeunesse et pour les quartiers. Il dit qu'un espace jeunesse est vraiment très présent pour les jeunes jusqu'à 12/13 ans mais que au-delà il manque encore un peu de leviers et que ce médiateur jeunesse sert à développer l'action pour cette jeunesse.

Mme DEHESTRU souhaite préciser que le rôle de ce médiateur sera vraiment d'aller au devant de la jeunesse. Puis avec ce qui existe déjà d'apporter un projet cohérent en lien avec tous les services et qui répondent aux besoins de la jeunesse actuelle.

M. MERTZ dit qu'il a noté qu'il y avait une baisse de 20% de la subvention de fonctionnement du CCAS et demande que cela soit expliqué.

M. le Maire dit que le CCAS fait l'objet d'un budget assez conséquent chaque année et qu'en fonction du déroulement budgétaire d'une année la subvention est adaptée. Il dit qu'une 4ème personne est en cours de recrutement ce qui fera l'objet du subvention supplémentaire.

Le CCAS mène sa politique à destination des gens en difficultés et le budget est adapté en fonction des besoins. L'année prochaine le budget aura également une part d'investissement, puisque dans le cadre de la maison des solidarités il y aura de nouveaux locaux à aménager et donc le budget global du CCAS ne sera pas en baisse. Cela dépend du déroulement budgétaire et de l'excédent dont on tient compte pour définir le montant de la nouvelle subvention à venir.

M. le Maire dit que énormément de choses sont faites et grâce à la ville la dynamique a pu être réenclenchée, qu'aujourd'hui il y a beaucoup de porteurs de projets et que la ville a des difficultés à trouver des locaux pour les accueillir.

Mme GRAWAY dit que pendant les deux ans de la pandémie il y a énormément de choses qui se sont mises en places et la ville a été présentes dans tous les domaines pour apporter aides et conseils aux citoyens.

M. FACCHIN répond qu'au niveau de la pandémie il était normal que la ville soit présente et qu'ailleurs c'était également le cas. Il demande que soit admis que d'autres options soit suggérées pour le budget et précise qu'ils ne votent pas contre mais qu'ils s'abstiennent et espèrent qu'ils voteront pour la prochaine fois. Ils demandent une collaboration effective et constructive et demandent à ce qu'ils soient associés au vote du budget.

M. LATRA précise qu'un emprunt a été inscrit en investissement et renouvelle sa recommandation faite en commissions réunies qui est de souscrire cet emprunt avant la fin du semestre vu les taux d'intérêts qui sont bas et au moins pour la part qui correspond aux remboursements inscrits au chapitre 16 afin de ne pas augmenter la dette par habitant.

M. BRAUN lui répond que ceci est lancé et qu'ils ont eu une proposition d'enveloppe à un très bon taux pour janvier 2022.

Mme DEHESTRU souhaite exprimer son étonnement à M. FACCHIN et lui dit qu'il y a des commissions qui fonctionnent et que tous les projets qui passent en conseil municipal ont été vus en commission et dit que tous les sujets sont discutés, que tout le monde a la parole et que les propositions de tous sont prises en compte.

M. le Maire dit que c'est un principe qui est bien respecté. La plupart des points sont discutés en commission avant d'être passés en conseil municipal.

M. STICH dit que tout le monde essaie d'être présent au maximum aux commissions même si ce n'est pas toujours possible mais précise que les commissions sont aussi parfois présentées alors que les choses sont déjà faites et précise que leur groupe s'abstiendra également sur le budget cette année notamment en raison de l'augmentation des impôts et des taxes et également concernant certains sujets qui sont décalés dans le temps, en espérant pouvoir voter pour, l'année prochaine.

M. CAUTILLO dit qu'il y a un projet très ambitieux en investissement mais précise qu'en matière de fonctionnement, des agents sont recrutés et voulait rappeler qu'au niveau de la Police municipale il y a le 4ème agent qui a été recruté au mois de juillet et que l'effectif est au complet.

M. le Maire souhaite résumer en disant qu'il ne pense pas qu'il ait de domaine négligé, que tout ne peut pas être fait en même temps et qu'il faut faire des choix. Il dit que ça va être une année assez significative en matière d'investissement et en matière de rôle joué par la ville dans le développement.

M. MERTZ dit que leur groupe s'abstiendra également sur le budget de cette année en espérant être pour, l'année prochaine.

M. LATRA dit que pour leur part ils vont voter pour le budget mais souhaitent attirer l'attention sur les bâtiments qui ont été acquis et dit qu'il faut les utiliser au plus vite afin de ne pas avoir de coût de fonctionnement inopportun.

M. le Maire dit que c'est effectivement un élément à prendre en compte mais que certains bâtiments vont générer des recettes, notamment des loyers.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 27

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. PLACET / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / G. HIGELIN / P. VEZINE / F. LATRA

Voix Contre : 0

Abstention(s) : 6

C. FACCHIN / F. MERTZ représentant : H. FRANÇOIS-AULLEN / P. WIESSER / G. STICH / A. PIZZULO

- **Approuve le budget primitif 2022 du budget général, de 26 189 280 €, qui se décompose en une section de fonctionnement s'équilibrant en dépenses et en recettes à 12 653 640 € et en une section d'investissement de 6 794 000 €, en sur-équilibre de 6 741 640 € ;**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.**

---0---

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - VILLE DE GUEBWILLER (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21680112600014

POSTE COMPTABLE :

M. 14

Budget primitif (projet de budget)
voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) À renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou l'ellé du budget annexe.

Code INSEE	VILLE DE GUEBWILLER BUDGET PRINCIPAL	BP (projet de budget) 2022
-------------------	---	---------------------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	11414
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	137
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté de Communes de la région de Guebwiller (CCRG)	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
6563756,00	10195206,00	882,625400	1149,472387

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	802,38	0
2	Produit des impositions directes/population	290,68	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1022,81	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	338,83	0
5	Encours de dette/population	639,70	0
6	DGF/population	254,69	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	56,66%	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	86,55%	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	33,13%	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	62,54%	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 transmises par les services préfectoraux.

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT) ; Pour les cas des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement:
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3,
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	12 653 640,00	11 525 030,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 128 610,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		12 653 640,00	12 653 640,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	6 794 000,00	6 054 840,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 7 480 800,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		6 794 000,00	13 535 640,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	19 447 640,00	26 189 280,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement, en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R, 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R, 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 654 500,00	0,00	2 800 000,00	0,00	2 800 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 560 000,00	0,00	5 600 000,00	0,00	5 600 000,00
014	Atténuations de produits	58 170,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 601 130,00	0,00	1 660 000,00	0,00	1 660 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		9 873 800,00	0,00	10 120 000,00	0,00	10 120 000,00
66	Charges financières	143 000,00	0,00	116 000,00	0,00	116 000,00
67	Charges exceptionnelles	28 900,00	0,00	28 900,00	0,00	28 900,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		10 195 700,00	0,00	10 414 900,00	0,00	10 414 900,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 770 124,00	0,00	1 487 200,00	0,00	1 487 200,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	745 750,00	0,00	751 540,00	0,00	751 540,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 515 874,00	0,00	2 238 740,00	0,00	2 238 740,00
TOTAL		12 711 574,00	0,00	12 653 640,00	0,00	12 653 640,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 653 640,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	85 000,00	0,00	85 570,00	0,00	85 570,00
70	Produits services, domaine et ventes div	339 500,00	0,00	383 500,00	0,00	383 500,00
73	Impôts et taxes	5 895 000,00	0,00	6 250 000,00	0,00	6 250 000,00
74	Dotations et participations	3 326 000,00	0,00	3 332 000,00	0,00	3 332 000,00
75	Autres produits de gestion courante	721 300,00	0,00	702 140,00	0,00	702 140,00
Total des recettes de gestion courante		10 366 800,00	0,00	10 753 210,00	0,00	10 753 210,00
76	Produits financiers	700 000,00	0,00	501 500,00	0,00	501 500,00
77	Produits exceptionnels	26 600,00	0,00	116 600,00	0,00	116 600,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		11 093 400,00	0,00	11 371 310,00	0,00	11 371 310,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	103 720,00	0,00	153 720,00	0,00	153 720,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		103 720,00	0,00	153 720,00	0,00	153 720,00
TOTAL		11 197 120,00	0,00	11 525 030,00	0,00	11 525 030,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 128 610,00
---	---------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 653 640,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 085 020,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	---------------------	---

(1) Cf Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du comité administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) La vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

VILLE DE GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2022

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040$; $DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(8) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	173 375,00	0,00	116 500,00	0,00	116 500,00
204	Subventions d'équipement versées	48 315,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 251 000,00	0,00	702 300,00	0,00	702 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 271 585,00	0,00	4 719 200,00	0,00	4 719 200,00
	Total des opérations d'équipement	6 744 275,00	0,00	5 538 000,00	0,00	5 538 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 110 000,00	0,00	1 081 000,00	0,00	1 081 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 110 000,00	0,00	1 081 000,00	0,00	1 081 000,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	7 854 275,00	0,00	6 619 000,00	0,00	6 619 000,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections (4)	103 720,00	0,00	153 720,00	0,00	153 720,00
041	Opérations patrimoniales (4)	19 920,00	0,00	21 280,00	0,00	21 280,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	123 640,00	0,00	175 000,00	0,00	175 000,00
	TOTAL	7 977 915,00	0,00	6 794 000,00	0,00	6 794 000,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 794 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 297 460,00	0,00	814 760,00	0,00	814 760,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 045 297,00	0,00	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 342 757,00	0,00	2 314 760,00	0,00	2 314 760,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	590 000,00	0,00	662 360,00	0,00	662 360,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	800 000,00	0,00	800 000,00	0,00	800 000,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	1 000,00	0,00	500,00	0,00	500,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	17 070,00	0,00	17 200,00	0,00	17 200,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 488 070,00	0,00	1 480 060,00	0,00	1 480 060,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 830 827,00	0,00	3 794 820,00	0,00	3 794 820,00
021	Virement de la seut* de fonctionnement (4)	1 770 124,00	0,00	1 487 200,00	0,00	1 487 200,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections (4)	745 750,00	0,00	751 540,00	0,00	751 540,00
041	Opérations patrimoniales (4)	19 920,00	0,00	21 280,00	0,00	21 280,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 535 794,00	0,00	2 260 020,00	0,00	2 260 020,00

VILLE DE GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	6 366 621,00	0,00	6 954 840,00	0,00	6 054 840,00
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						7 480 800,00
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						13 535 640,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	2 085 020,00
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du comité administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant, porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A2).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 800 000,00		2 800 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 600 000,00		5 600 000,00
014	Atténuations de produits	60 000,00		60 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courantc	1 660 000,00		1 660 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	116 000,00	0,00	116 000,00
67	Charges exceptionnelles	28 900,00	0,00	28 900,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	751 540,00	751 540,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	150 000,00		150 000,00
023	Virement à la section d'investissement		1 487 200,00	1 487 200,00
Dépenses de fonctionnement – Total		10 414 900,00	2 238 740,00	12 653 640,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 653 640,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	3 720,00	3 720,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1686 non budgétaire)	1 081 000,00	0,00	1 081 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	116 500,00	0,00	116 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	702 300,00	150 000,00	852 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	4 719 200,00	21 280,00	4 740 480,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		6 619 000,00	175 000,00	6 794 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 794 000,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	85 570,00		85 570,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	383 500,00		383 500,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		150 000,00	150 000,00
73	Impôts et taxes	6 250 000,00		6 250 000,00
74	Dotations et participations	3 332 000,00		3 332 000,00
75	Autres produits de gestion courante	702 140,00	0,00	702 140,00
76	Produits financiers	501 500,00	0,00	501 500,00
77	Produits exceptionnels	116 600,00	3 720,00	120 320,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		11 371 310,00	153 720,00	11 525 030,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 128 610,00
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 653 640,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	662 360,00	0,00	662 360,00
13	Subventions d'investissement	815 260,00	0,00	815 260,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	21 280,00	21 280,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	17 200,00	0,00	17 200,00
28	Amortissement des immobilisations		488 460,00	488 460,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		263 080,00	263 080,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		1 487 200,00	1 487 200,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		2 994 820,00	2 260 020,00	5 254 840,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	7 480 800,00
--	---------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	800 000,00
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 535 640,00
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retranche les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	2 654 500,00	2 800 000,00	0,00
6042	Achats prestat ⁿ services (hors terrains)	65 000,00	135 600,00	0,00
60611	Eau et assainissement	80 000,00	90 000,00	0,00
60612	Energie - Electricité	528 000,00	550 000,00	0,00
60621	Combustibles	20,00	25,00	0,00
60622	Carburants	63 700,00	63 700,00	0,00
60623	Alimentation	3 000,00	3 000,00	0,00
60624	Produits de traitement	21 700,00	25 340,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	53 900,00	49 800,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	32 500,00	39 100,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	302 150,00	269 150,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	40 000,00	48 000,00	0,00
60636	Vêtements de travail	11 000,00	12 500,00	0,00
6064	Fournitures administratives	20 400,00	27 200,00	0,00
6065	Livres, risques, ... (médiathèque)	32 200,00	29 700,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	30 000,00	30 000,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	3 900,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	125 105,00	176 870,00	0,00
6135	Locations mobilières	59 000,00	67 200,00	0,00
61521	Entretien terrains	18 000,00	32 000,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	30 900,00	41 000,00	0,00
61522B	Entretien, réparations autres bâtiments	1 000,00	1 000,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	130 000,00	104 000,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	2 500,00	19 500,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	53 000,00	30 000,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	83 000,00	51 000,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	7 000,00	16 300,00	0,00
6156	Maintenance	108 885,00	150 970,00	0,00
6161	Multirisques	23 000,00	24 075,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	23 000,00	22 000,00	0,00
617	Etudes et recherches	16 200,00	68 000,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	11 330,00	11 870,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	50 000,00	20 000,00	0,00
6188	Autres frais divers	900,00	800,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 000,00	1 000,00	0,00
6226	Honoraires	24 800,00	25 700,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	1 000,00	0,00
6231	Annonces et insertions	28 600,00	25 300,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	64 200,00	35 500,00	0,00
6233	Foires et expositions	83 000,00	87 000,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	45 500,00	52 450,00	0,00
6237	Publications	8 000,00	8 000,00	0,00
6238	Divers	2 000,00	2 000,00	0,00
6241	Transports de biens	2 000,00	2 000,00	0,00
6247	Transports collectifs	18 000,00	20 300,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	3 000,00	2 000,00	0,00
6256	Missions	3 500,00	4 000,00	0,00
6257	Réceptions	35 300,00	32 400,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	23 000,00	25 000,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	60 960,00	60 000,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	4 000,00	2 500,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	13 650,00	13 800,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, ...)	14 100,00	11 000,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	57 000,00	57 000,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	39 000,00	24 000,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	500,00	500,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	10 000,00	5 000,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	2 000,00	0,00
63512	Taxes foncières	74 000,00	74 000,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	6 000,00	6 000,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 000,00	1 000,00	0,00
6358	Autres droits	300,00	300,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	3 200,00	4 750,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 560 000,00	5 600 000,00	0,00
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	50 000,00	40 000,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	12 700,00	13 700,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	16 000,00	16 000,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	57 000,00	57 000,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	9 500,00	9 500,00	0,00

VILLE DE GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64111	Rémunération principale titulaires	2 764 000,00	2 800 000,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	60 000,00	60 600,00	0,00
64116	Indemnités préavis, licenciement titul.	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	569 500,00	580 000,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	275 000,00	275 000,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	60 000,00	60 000,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	27 000,00	27 000,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	21 000,00	21 000,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	624 000,00	624 000,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	801 000,00	801 000,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	37 000,00	37 000,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	100 000,00	100 000,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	13 700,00	15 000,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	1 195,00	1 200,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	19 405,00	20 000,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	42 000,00	42 000,00	0,00
014	Atténuations de produits	58 170,00	60 000,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	58 170,00	60 000,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 601 130,00	1 660 000,00	0,00
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	3 880,00	0,00	0,00
6512	Droits d'utilisat ⁿ Informatique nuage	0,00	2 500,00	0,00
6518	Autres	480,00	120,00	0,00
6531	Indemnités	152 000,00	152 000,00	0,00
6532	Frais de mission	2 020,00	2 000,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	13 450,00	15 720,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	12 000,00	11 000,00	0,00
6535	Formation	5 000,00	5 000,00	0,00
6536	Frais de représentation du maire	1 000,00	1 000,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	4 200,00	0,00
6553	Service d'incendie	253 000,00	255 800,00	0,00
65548	Autres contributions	30 650,00	23 250,00	0,00
6557	Contribut ⁿ politique de l'habitat	100 000,00	100 000,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	26 400,00	27 800,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	280 000,00	222 200,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	350,00	350,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat ⁿ , personnes privée	715 800,00	838 810,00	0,00
65888	Autres	100,00	250,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		9 873 800,00	10 120 000,00	0,00
66	Charges financières (b)	143 000,00	116 000,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	144 729,91	115 189,18	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-4 729,91	-2 189,18	0,00
6688	Autres	3 000,00	3 000,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	28 900,00	28 900,00	0,00
6711	Intérêts moratoires pénalités / marché	500,00	500,00	0,00
6714	Bourses et prix	6 400,00	6 400,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	2 000,00	2 000,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	20 000,00	20 000,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	150 800,00	150 000,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		10 195 700,00	10 414 900,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 770 124,00	1 487 200,00	0,00
042	Opératⁿ ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	745 750,00	751 540,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. immes incorporelles	482 670,00	498 460,00	0,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	263 080,00	263 080,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 515 974,00	2 238 740,00	0,00
043	Opératⁿ ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 515 974,00	2 238 740,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		12 711 574,00	12 653 640,00	0,00

+	RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
---	-----------------------------------	-------------

+	Ville de Guebwiller 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	---	-------------

VILLE DE GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				12 653 640,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	22 776,78
Montant des ICNE de l'exercice N-1	24 965,96
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-2 189,18

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 642 = RI 040

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 676 et 676 (cf. chapitre 624 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 642 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrira en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou la reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	85 000,00	85 570,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	85 000,00	85 570,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	339 500,00	383 500,00	0,00
7022	Coupes de bois	100 000,00	143 000,00	0,00
7023	Menus produits forestiers	2 000,00	2 000,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	43 000,00	43 000,00	0,00
70323	Redev. occupat ⁿ domaine public communal	13 000,00	13 000,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	23 000,00	23 000,00	0,00
70383	Redevance de stationnement	10 000,00	10 300,00	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	7 000,00	3 000,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	17 000,00	7 000,00	0,00
7052	Redevances services à caractère culturel	8 000,00	8 400,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	2 000,00	2 000,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	2 000,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	9 500,00	6 000,00	0,00
70698	Autres prestations de services	8 000,00	10 000,00	0,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	80 000,00	90 000,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	16 200,00	20 600,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	800,00	500,00	0,00
73	Impôts et taxes	5 895 000,00	6 250 000,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	3 200 000,00	3 540 000,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	5 000,00	5 000,00	0,00
73211	Attribution de compensation	2 150 000,00	2 170 000,00	0,00
73221	FNGIR	50 000,00	50 000,00	0,00
7336	Droits de place	15 000,00	15 000,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	4 800,00	4 800,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	170 200,00	169 200,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	300 000,00	296 000,00	0,00
74	Dotations et participations	3 326 000,00	3 332 000,00	0,00
7411	Dotation forfaitaire	1 180 000,00	1 180 000,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	440 000,00	463 000,00	0,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	1 100 000,00	1 009 000,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	280 000,00	280 000,00	0,00
744	FCTVA	11 000,00	11 000,00	0,00
74718	Autres participations Etat	38 300,00	29 000,00	0,00
7472	Participat ⁿ Régions	58 000,00	29 000,00	0,00
7473	Participat ⁿ Départements	6 000,00	800,00	0,00
7478	Participat ⁿ Autres organismes	120 000,00	95 500,00	0,00
748313	Dotat ⁿ de compensation de la TP	15 000,00	15 000,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	49 000,00	49 000,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat ⁿ taxes foncière	8 000,00	150 000,00	0,00
7485	Dotation pour les litres sécurisés	20 700,00	20 700,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	721 300,00	702 140,00	0,00
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	306 367,27	301 827,44	0,00
752	Revenus des immeubles	414 730,00	400 000,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	202,73	312,56	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		10 366 800,00	10 753 210,00	0,00
76	Produits financiers (b)	700 000,00	501 500,00	0,00
761	Produits de participations	498 100,00	300 000,00	0,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	0,00	0,00	0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	98,53	15,00	0,00
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital	199 522,28	199 522,26	0,00
7688	Autres	2 279,21	1 962,74	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	26 600,00	116 600,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00
7713	Libéralités reçues	20 000,00	20 000,00	0,00
7714	Recouvert créances admises en non valeur	1 000,00	1 000,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat ⁿ gestion	100,00	100,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	500,00	500,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	90 000,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	5 000,00	5 000,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		11 093 400,00	11 371 310,00	0,00

VILLE DE GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2022

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	103 720,00	153 720,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	100 000,00	150 000,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	3 720,00	3 720,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		103 720,00	153 720,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		11 197 120,00	11 525 030,00	0,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 128 610,00
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 653 640,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE, N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément à l'annexe au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre C24 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	173 375,00	116 500,00	0,00
2031	Frais d'études	110 087,00	92 500,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	63 288,00	24 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	48 315,00	0,00	0,00
2041412	Subv.Cne CHP : Bâtiments, installations	48 315,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 251 000,00	702 300,00	0,00
2118	Autres terrains	0,00	38 000,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	14 340,00	9 000,00	0,00
21311	Hôtel de ville	160 800,00	15 000,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	10 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	390 000,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	150 000,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	18 488,00	140 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	64 200,00	104 500,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	-36 000,00	100 000,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	50 000,00	50 000,00	0,00
21571	Matériel roulant	24 000,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	73 500,00	51 250,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	139 162,00	41 000,00	0,00
2181	Oeuvres et objets d'art	5 660,00	0,00	0,00
2182	Fonds anciens des bibliothèques et musée	1 050,00	1 550,00	0,00
2182	Matériel de transport	48 000,00	30 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	65 000,00	23 000,00	0,00
2184	Mobilier	42 000,00	39 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	40 800,00	50 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	5 271 585,00	4 719 200,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	384 840,00	79 000,00	0,00
2313	Constructions	5 102 485,00	2 545 000,00	0,00
2315	Installat., matériel et outillage techni	-215 740,00	2 088 000,00	0,00
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	0,00	7 200,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		6 744 275,00	5 538 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 110 000,00	1 081 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 110 000,00	1 081 000,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 110 000,00	1 081 000,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		7 854 275,00	6 619 000,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	103 720,00	153 720,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	3 720,00	3 720,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	3 720,00	3 720,00	0,00
	Charges transférées (9)	100 000,00	150 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	100 000,00	150 000,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	19 920,00	21 280,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	108,00	0,00	0,00
2313	Constructions	15 744,00	1 512,00	0,00
2315	Installat., matériel et outillage techni	4 068,00	19 768,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		123 640,00	175 000,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		7 977 915,00	6 794 000,00	0,00

+		
RESTES A REALISER N-1 (11)		
0,00		

VILLE DE GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)			0,00
				=
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				6 794 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A B pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 23, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RJ 041.

(11) inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 297 460,00	814 760,00	0,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	16 460,00	16 460,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	600 000,00	344 800,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	400 000,00	150 000,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	200 000,00	200 000,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	1 000,00	500,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	30 000,00	53 000,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	50 000,00	50 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 045 297,00	1 500 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 045 297,00	1 500 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 342 757,00	2 314 760,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 390 000,00	1 462 360,00	0,00
10222	FCTVA	510 000,00	582 360,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	50 000,00	80 000,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	800 000,00	800 000,00	0,00
138	Autres subvent ⁿ invest. non transf.	1 000,00	500,00	0,00
1388	Autres subventions non transférables	1 000,00	500,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	17 070,00	17 200,00	0,00
274	Prêts	5 500,00	5 500,00	0,00
276358	Créance Autres groupements	11 570,00	11 700,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	80 000,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 488 070,00	1 480 060,00	0,00
458201	INSTALLATION POINT BLEU (5)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		3 830 827,00	3 794 820,00	0,00
021	Virement de la sect ⁿ de fonctionnement	1 770 124,00	1 487 200,00	0,00
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	745 750,00	751 540,00	0,00
28031	Frais d'études	14 785,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat ⁿ	4 470,00	4 468,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	15 200,00	15 200,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	26 469,54	19 572,40	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 262,24	3 495,20	0,00
28135	Installations générales, agencements, .	92 193,70	98 326,20	0,00
28138	Autres constructions	667,00	667,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	13 313,23	17 951,58	0,00
281571	Matériel roulant	49 995,00	48 573,72	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	24 044,24	32 686,15	0,00
28158	Autres installat ⁿ , matériel et outillage	43 742,10	45 666,35	0,00
28182	Matériel de transport	26 586,20	31 699,50	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	58 882,02	62 957,50	0,00
28184	Mobilier	38 500,31	37 385,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	70 563,00	69 831,40	0,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	263 076,92	263 080,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 515 874,00	2 238 740,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	19 920,00	21 280,00	0,00
2031	Frais d'études	15 168,00	19 768,00	0,00
2033	Frais d'insertion	4 752,00	1 512,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 535 794,00	2 260 020,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		6 366 621,00	6 054 840,00	0,00

VILLE DE GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
			RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
				+
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	7 480 500,00
				=
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 535 640,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, -B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R/ 040 – CR/ 042.

(7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 48 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DR/ 041 = CR/ 041.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou la reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

IV
A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT												
DÉPENSES												
Dépenses réelles	1 081 000	695 250	0	160 000	1 763 200	115 000	300 000	0	0	2 500 550	0	6 619 000
- Equipements municipaux (2)		695 250	0	160 000	1 763 200	115 000	300 000	0	0	2 500 550	0	5 538 000
- Equip. non municipaux (c204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	1 081 000											1 081 000
Dépenses d'ordre	153 720											153 720
Total dépenses de l'exercice	1 234 720	700 762	0	160 000	1 763 200	115 000	300 000	0	0	2 520 518	0	6 784 000
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	1 234 720	700 762	0	160 000	1 763 200	115 000	300 000	0	0	2 520 518	0	6 784 000
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	6 028 060	1 512	0	0	5 500	0	0	0	0	19 768	0	6 054 840
RAR N-1 et reports	7 480 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 480 800
Total cumulé recettes d'investissement	13 508 860	1 512	0	0	5 500	0	0	0	0	19 768	0	13 535 640
FONCTIONNEMENT												
DÉPENSES												
Total dépenses de l'exercice	2 581 940	7 173 605	268 670	110 470	374 590	336 650	239 800	429 000	10 675	1 057 840	60 400	12 653 640
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	2 581 940	7 173 605	268 670	110 470	374 590	336 650	239 800	429 000	10 675	1 057 840	60 400	12 653 640
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	10 469 347	290 153	0	4 800	18 850	68 000	115 000	71 000	240 000	194 000	53 880	11 525 030
RAR N-1 et reports	1 128 610	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 128 610
Total cumulé recettes de fonctionnement	11 597 957	290 153	0	4 800	18 850	68 000	115 000	71 000	240 000	194 000	53 880	12 653 640

(1) La ventilation de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les communes de 3 500 habitants et plus, le classement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le classement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou sous-fonction publique) et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre qui porte le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 et R. 5211-1 et R. 5211-2 du CGCT).

(2) Il s'agit de la structure intercommunale.

(3) Il s'agit de biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
	Total dépenses investissement	1 234 720	700 762	0	166 000	1 763 200	115 000	309 000	0	0	2 520 316	0	6 734 000
	Dépenses réelles	3 381 000	688 250	0	180 000	1 763 200	115 000	350 000	0	0	2 500 550	0	6 619 000
01	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	1 081 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 081 000
	Compte de liaison - affectat° (3A, règle)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	64 300	0	10 000	1 300	6 700	1 000	0	0	24 500	0	1 16 500
24	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
25	Immobilisations corporelles	0	270 250	0	0	10 000	25 000	9 000	0	0	336 050	0	702 300
26	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Immobilisations en cours	0	365 000	0	150 000	1 742 200	84 000	290 000	0	0	2 368 000	0	4 719 200
27	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	153 720	1 512	0	0	0	0	0	0	0	19 768	0	175 000
040	Opérat° ordre transfert entre sections	153 720	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	153 720
041	Opérations patrimoniales	0	1 512	0	0	0	0	0	0	0	19 768	0	21 280

RECETTES													
	Total recettes investissement	6 028 060	1 512	0	0	5 500	0	0	0	0	19 768	0	6 054 840
	Recettes réelles	3 739 320	0	0	0	5 500	0	0	0	0	0	0	3 794 820
000	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 482 360	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 482 360
13	Subventions d'investissement	815 760	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	815 760

VILLE DE GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 500 000
8	Compte de liaison : affectat (3A, régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations nouvelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	11 700	0	0	0	5 500	0	0	0	0	0	0	17 200
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'origine		4 238 740	1 512	9 700	97 470	2 18 240	107 650	17 600	500	8 185	982 630	50 400	2 260 090
001	Virement de la sect de fonctionnement	1 487 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 487 200
005	Opérat ordre transfert entre sections	751 540	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	751 540
007	Opérations prévisionnelles	0	1 512	0	0	0	0	0	0	0	19 768	0	1 487 200
TOTAL		2 591 940	7 173 605	268 970	110 470	374 590	336 650	239 600	429 000	10 675	1 057 840	60 400	12 653 640

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES											
		2 591 940	7 173 605	268 970	110 470	374 590	336 650	239 600	429 000	10 675	1 057 840	60 400	12 653 640
Total dépenses de fonctionnement		2 591 940	7 173 605	268 970	110 470	374 590	336 650	239 600	429 000	10 675	1 057 840	60 400	12 653 640
Dépenses réelles		350 200	7 173 605	268 970	1 0 470	374 590	336 650	239 600	429 000	10 675	1 057 840	60 400	12 653 640
01	Charges à caractère général	2 500	1 307 065	9 700	97 470	2 18 240	107 650	17 600	500	8 185	982 630	50 400	2 600 000
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	5 551 000	0	0	0	9 000	0	0	0	43 000	0	5 600 000
014	Atteintus des produits	60 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60 000
022	Dépenses imprévues	4 500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 500 000
66	Autres charges de gestion courante	4 200	310 140	258 970	13 000	155 300	217 000	222 200	428 500	4 190	35 150	10 000	1 650 000
666	Frais fonctionnant sur des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
667	Charges financières	116 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	116 000
67	Charges exceptionnelles	20 500	5 400	0	0	0	3 000	0	0	0	0	0	28 900
68	Dot aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		2 238 740	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 238 740
Virement à la section d'investissement		1 487 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 487 200
042	Opérat ordre transfert entre sections	751 540	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	751 540
043	Opérat ordre virement de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VILLE DE GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage et services urbains, environnement	8 Action économique	TOTAL
RECETTES													
	Total recettes de fonctionnement	10 468 347	290 153	0	4 800	19 850	68 000	115 000	71 000	240 000	194 000	53 880	11 925 030
	Recettes réelles	10 315 827	290 153	0	4 800	19 850	68 000	115 000	71 000	240 000	194 000	53 880	11 371 311
	013 Atténuations de charges	0	85 570	0	0	0	0	0	0	0	0	0	85 570
	70 Produits des services, du domaine, ventes	8 000	69 500	0	0	14 600	8 000	50 000	0	10 000	193 000	0	383 500
	73 Impôts et taxes	6 235 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000	6 250 000
	74 Dotations et participations	3 77 700	29 500	0	4 800	0	60 000	25 000	35 000	0	0	0	3 332 000
	75 Autres produits de gestion courante	301 827	90 183	0	0	4 250	0	0	36 000	230 000	1 000	38 880	702 140
	76 Produits financiers	501 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	501 500
	77 Produits exceptionnels	51 600	25 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	76 600
	78 Reprise sur amortissements et produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	153 720	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	153 720
	Opérat° ordre transfert entre sections	153 720	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	153 720
	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote d'ici si par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou annexe spéciale).

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrainte)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/11N	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/11N
			Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor					
5192 Avances de trésorerie					
5193 Lignes de trésorerie					
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt					
5194 Billets de trésorerie					
5198 Autres crédits de trésorerie					
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR INT0800071C du 22/07/08.

(2) Indiquer la date de la célébration de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6515 - sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611* et sont pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6518.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A.2.2

A.2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à long terme du contrat											Catégorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)		Possibilité de remboursement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
Devise	Devise	Devise	Devise	Devise	Devise	Devise	Devise	Devise	Devise	Devise	Devise	Devise	
165 Emprunts obligataires (Total)					0,00								
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					13 106 854,24								
1641 Emprunts en euros (total):					13 106 854,24								
C3965500	La Banque Populaire	30/12/2019		08/04/2020	300 000,00	F	Fixe		0,530		P	N	A-
0607299	La Banque Populaire	22/12/2020		30/03/2021	1 500 000,00	F	Fixe		0,670		P	N	A-
20C000000110114	CEM	21/12/2016	21/12/2016	31/03/2017	1 400 000,00	F	Fixe		0,950		P	O	A-
HR2001780P	CAAV	30/07/2013	26/08/2013	26/11/2013	740 000,00	F	Fixe		3,260		P	O	A-
HR201157130	CAAV	13/01/2016	05/07/2016	29/12/2016	800 000,00	F	Fixe		1,440		P	O	A-
MIS277932-1	Devis CL	01/03/2016	01/03/2016	01/05/2016	930 757,46	F	Fixe		1,500		P	O	A-1
MIS277932-2	Devis C.	01/03/2016	01/03/2016	01/05/2016	2 416 136,76	F	Fixe		1,500		C	O	A-1
MIS277932-3	Devis C.	01/03/2016	01/03/2016	01/12/2016	3 420 000,00	F	Fixe		1,500		C	O	A-1
MON524072EUR0525030001	La Banque Postale	28/12/2019		07/07/2019	500 000,00	F	Fixe		0,930		P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00								
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00								
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00								
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00								
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00								

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE **IV**
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital résiduel au 01/01/N	Durée résiduelle en années	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
							Index (13)	Niveau de taux à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts passifs (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		8 349 203,85					104 628,63	0,00	22 776,78	22 776,78
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		8 349 203,85					104 628,63	0,00	22 776,78	22 776,78
05966060	N	0,00	-	267 15,20	5,00	F	Index (13)	0,000	19 032,72	0,00	525,52	525,52
06012891	N	0,00	-	1 404 210,23	5,00	F	Index (13)	0,000	36 375,41	0,00	0,00	0,00
2000030001101114	N	0,00	A-1	955 240,52	5,00	F	Fixe	0,950	91 501,98	0,00	0,00	0,00
86290312902	N	0,00	A-1	377 741,22	5,00	F	Fixe	3,260	50 874,70	0,00	947,19	947,19
86290167700	N	0,00	A-1	568 005,83	5,00	F	Fixe	1,440	59 957,74	0,00	0,00	0,00
MIS277932-1	N	0,00	A-1	533 014,13	12,00	F	Fixe	1,500	78 362,39	0,00	5 918,24	5 918,24
MIS277932-1	N	0,00	A-1	1 300 998,73	12,00	F	Fixe	1,500	165 656,57	0,00	11 258,17	11 258,17
MIS277932-1	N	0,00	A-1	1 891 338,48	12,00	F	Fixe	1,500	263 078,82	0,00	1 933,80	1 933,80
MKN452407751020525063001	N	0,00	A-1	101 281,52	10,00	F	Fixe	0,000	147 528,78	0,00	2 192,86	2 192,86
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1644 Emprunts assortis d'une option de légère sur ligne de trésorerie (Total) (6)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consenties du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes agréés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dalles pour METP et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dalles arvens locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
4581 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociés as (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1027 Autres décaissements (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		8 349 292,86					991 587,21	104 828,63	0,00	22 776,78

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital et la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau ci-dessous des opérations de couverture.

(11) Calculer le détail des opérations de couverture. Exemple A-1 (3) La classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire 10031015077C du 25 juin 2010, sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la somme d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le flux en euros au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6614 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 761.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
L	REALISATION DE DOCUMENTS D'URBANISME	10	28/09/2020
L	BILANS DONT LA VALEUR EST INFERIEUR A 500€ TTC	1	28/09/2020
L	LOGICIELS BUREAUTIQUES	2	28/09/2020
L	LOGICIELS APPLICATIFS, PROGRAMES	5	28/09/2020
L	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES - BIENS MOBILIERES, MATERIEL, ETUDES	5	28/09/2020
L	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30	28/09/2020
L	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORÉES	2	28/09/2020
L	PLANTATIONS	20	28/09/2020
L	IMMEUBLE PRODUCTIFS DE REVENUS	50	28/09/2020
L	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	6	28/09/2020
L	INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DIVERS	10	28/09/2020
L	VÉHICULES (SAUF CAMIONS)	10	28/09/2020
L	CAMIONS - MATÉRIEL ROULANT ET OUTILLAGE DE VOIRIE	8	28/09/2020
L	MATÉRIEL INFORMATIQUE	5	28/09/2020
L	MATÉRIEL DE BUREAU ÉLECTRIQUE	10	28/09/2020
L	MOBILIER	15	28/09/2020
L	MOBILIER URBAIN	8	28/09/2020
I	PETITS MATÉRIELS D'EQUIPEMENT	10	28/09/2020
L	COFFRES FORTS, ARMOIRES IGNIFUGES	30	28/09/2020
L	MATÉRIEL ET EQUIPEMENT	15	28/09/2020
L	MATÉRIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE	8	28/09/2020
L	MATÉRIEL DE VOIRIE	6	28/09/2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 084 720,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 081 000,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 081 000,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		3 720,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	3 720,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 084 720,00	0,00	0,00	1 084 720,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

(3) Inscrite uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise des opérations de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - Annexe d'ensemble

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 918 800,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		680 060,00	0,00
10222	FCTVA	582 360,00	0,00
10223	ILL	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	80 000,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent ⁿ invest. non transt.	500,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
274	Prêts	5 500,00	0,00
276358	Créance Autres groupements	11 700,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 238 740,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat ⁿ	4 468,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	15 200,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	19 572,40	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 495,20	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	98 326,20	0,00
28138	Autres constructions	667,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	17 951,58	0,00
281571	Matériel roulant	48 573,72	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	32 686,15	0,00
28158	Autres installat ⁿ , matériel et outillage	45 666,35	0,00
28182	Matériel de transport	31 699,50	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	62 957,50	0,00
28184	Mobilier	37 365,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	69 831,40	0,00
29...	Prov. pour dépréciat ⁿ immobilisations		
39...	Prov. dépréciat ⁿ des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4817	Pénalités de renégociation de la dette	263 080,00	0,00
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect ⁿ de fonctionnement	1 487 200,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 918 800,00	0,00	7 480 800,00	800 000,00	11 199 600,00

VILLE DE GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2022

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 084 720,00
Ressources propres disponibles	IV	11 199 600,00
Solde	V = IV - II (6)	10 114 880,00

(1) Les comptes 15, 109, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 48 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Créances de l'exercice votées lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 48 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6557	URBA-6557-URBA-02C	Aide aux particuliers pour le ravalement des façades	Particuliers/Syndic (DCM bénéficiaires courant de l'exercice)	Personne physique	100 000,00
657362	ADM-657362-CCAS-520	Subvention de fonctionnement	Centre Communal Action Sociale (CCAS)	Etablissement de droit public	222 200,00
65738	CULT-65738-CULTU-33	Subvention de fonctionnement	Université de Haute Alsace	Etablissement de droit public	350,00
6574	CULT-6574-DOM-33	Subvention de fonctionnement	Association de gestion du Centre Culturel des Dominicains	Association	75 000,00
6574	CULT-6574-CULTU-33	Subvention de fonctionnement	Ecole de Musique de Guebwiller	Association	38 500,00
6574	CULT-6574-CULTU-33	Subvention de fonctionnement	Institut Européen des Arts Céramiques (IEAC)	Association	20 000,00
6574	CULT-6574-VIE-90	Subvention de fonctionnement	UMIH 68 Secteur de Guebwiller	Association	1 500,00
6574	FIN-6574-LOGEM-70	Subvention de fonctionnement	ADIL du Haut-Rhin	Association	1 580,00
6574	POP-6574-POP-022	Subvention de fonctionnement	OMSPAC	Association	2 000,00
6574	RH-6574-ADM-020	Subvention de fonctionnement	Amicale du Personnel de la Ville de Guebwiller	Association	18 670,00
6574	RH-6574-POMP-113	Subvention de fonctionnement	Amicale des Sapeurs-Pompiers de Guebwiller	Association	3 050,00
6574	SPOR-6574-SPO-411	Aide pour l'organisation du Tour du Piémont	MJC de Suhl	Association	300,00
6574	VIE-6574-VIE-90	Subvention de fonctionnement	Comité des Juniors de la Ville de Guebwiller	Association	1 000,00
6574	ENS-6574-ECO-211	Subvention de fonctionnement	Carso Markstein	Association	500,00
6574	CULT-6574-CULTU-33	Subventions de fonctionnement	Associations culturelles (DCM bénéficiaires courant de l'exercice)	Association	15 000,00
6574	CULT-6574-CULTU-33	Subvention de fonctionnement	Associations (projets culturels forts) (DCM bénéficiaires courant de l'exercice)	Association	6 000,00
6574	HNS-6574-FCO-211	Subvention de fonctionnement	Association Marque Pages	Association	400,00
6574	ENS-6574-ECO-211	Projets pédagogiques	Office Centrale de la Coopération à l'Ecole (OCCE) (DCM bénéficiaires courant de l'exercice)	Association	2 850,00
6574	ENS-6574-ECO-211	Subventions classes vertes	Associations centres de loisirs (DCM bénéficiaires courant de l'exercice)	Association	9 000,00
6574	ENS-6574-ECO-211	Actions de sensibilisation dans les écoles	Association Prévention Routière	Association	160,00
6574	SPOR-6574-SPO-411	Subventions de fonctionnement	Associations de loisirs et de compétitions (DCM bénéficiaires courant de l'exercice)	Association	66 000,00
6574	SPOR-6574-SPO-411	Aides pour l'organisation de manifestations	Clubs sportifs bénéficiaires	Association	3 000,00
6574	SPOR-6574-SPO-411	Aides pour les écoles de sport	Clubs écoles de sport (DCM bénéficiaires courant de l'exercice)	Association	5 000,00
6574	SPOR-6574-SPO-411	Aides aux athlètes de haut-niveau	Sportifs de haut niveau (DCM bénéficiaires courant de l'exercice)	Association	3 000,00
6574	SPOR-6574-SPO-411	Subvention de fonctionnement	Office Municipal des Sports (OMS)	Association	2 000,00
6574	SPOR-6574-SPO-411	Subvention de fonctionnement	Centre Médico Sportif	Association	4 000,00
6574	VIE-6574-VIE-90	Subvention de fonctionnement	Vivans de Guebwiller	Association	5 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

**IV - ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET
RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE IV B.1.1**

BENEFICIAIRE DE LA GARANTIE	PRETS GARANTIS A L'ORIGINE	DETTTE AU 1.1.2022	INTERETS 2022	CAPITAL 2022	ANNUITE 2022	DETTTE AU 31.12.2022
HABITATS DE HAUTE ALSACE	7 188 533,95	3 388 499,00	54 109,97	465 635,30	519 745,07	2 922 863,90
DOMIAL	8 286 988,03	4 716 242,81	119 303,75	227 949,66	347 253,41	4 488 293,15
SG CINEMA I.F. FLORIVAL	120 000,00	62 456,53	2 818,36	8 209,59	11 027,95	54 246,94
OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE	855 800,00	686 989,84	9 274,36	42 311,61	51 585,97	644 678,23
TOTAUX	16 451 321,98	8 854 188,18	185 506,44	744 105,96	929 612,40	8 110 082,22

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT		B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			Restes à financer (exercices au-delà de N)
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Credits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)		
2021-11 Habitat	960 000,00	0,00	960 000,00	0,00	100 000,00	860 000,00	
2021-12 Cadre de vie	2 420 000,00	0,00	2 420 000,00	165 535,00	700 000,00	1 554 465,00	
2021-13 Commerces	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	
2021-14 Autres	390 000,00	0,00	390 000,00	390 000,00	0,00	0,00	
2021-21 Bâtiments	2 306 000,00	0,00	2 306 000,00	644 555,00	886 000,00	775 445,00	
2021-22 Patrimoines remarquables	9 828 795,00	0,00	9 828 795,00	1 411 553,00	1 350 000,00	7 067 242,00	
2021-23 Equipements sportifs	2 895 000,00	0,00	2 895 000,00	84 168,00	100 000,00	2 710 832,00	
2021-24 Autres équipements	3 900 000,00	0,00	3 900 000,00	808 095,00	80 000,00	3 011 905,00	
2021-31 Rénovation de la voirie et des ponts	5 800 000,00	0,00	5 800 000,00	759 219,00	1 038 000,00	4 002 781,00	
2021-32 Mobilité	790 000,00	0,00	790 000,00	104 924,00	0,00	685 076,00	
2021-33 Réseaux	3 030 000,00	0,00	3 030 000,00	59 906,00	412 000,00	2 548 094,00	
2021-34 Cadre de vie (hors centre-ville)	50 000,00	0,00	50 000,00	11 081,00	9 000,00	29 919,00	
2021-41 Equipements jeunesse	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	15 000,00	485 000,00	
2021-42 Ecoles	7 250 000,00	0,00	7 250 000,00	19 554,00	160 000,00	7 070 446,00	
2021-51 Maison des aînés	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	300 000,00	200 000,00	
2021-52 Accompagnement du nouvel EHPAD	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	
2021-61 Besoins des services	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00	288 032,00	200 000,00	711 968,00	

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Tableau des effectifs sur emploi permanent (stagiaires, titulaires) au 1 ^{er} janvier 2022				IV - C1
Grades ou emplois	Catégorie	Emplois budgétaires	Emplois pourvus	Emplois vacants
Emplois fonctionnels				
Directeur Général des services	A	1	1	0
Directeur des Services Techniques	A	1	1	0
Total		2	2	0
Filière administrative				
Adjoint administratif	C	12	5	7
Adjoint administratif ppl 2 classe	C	8	6	2
Adjoint administratif ppl 1 classe	C	4	4	0
Rédacteur	B	4	2	2
Rédacteur ppl 2 classe	B	1	1	0
Rédacteur ppl 1 ^{re} classe	B	2	1	1
Attaché	A	4	3	1
Attaché ppl	A	3	3	0
Attaché hors classe	A	1	0	1
Total		39	25	14
Filière animation				
Adjoint d'animation	C	1	0	1
Adjoint d'animation ppl 2 classe	C	6	5	1
Animateur	B	0	0	0
Animateur ppl 2 classe	B	1	1	0
Animateur ppl 1 classe	B	0	0	0
Total		8	6	2
Filière culturelle				
Adjoint du patrimoine	C	2	2	0
Adjoint du patrimoine ppl de 2 ^e classe	C	2	0	2
Adjoint du patrimoine ppl de 1 ^{re} classe	C	1	1	0
Assistant de conservation	B	1	0	1
Assistant de conservation ppl 2 classe	B	1	0	1
Assistant de conservation ppl 1 classe	B	2	2	0
Attaché de conservation	A	1	1	0
Attaché de conservation ppl	A	1	1	0
Conservateur	A	1	1	0
Total		12	8	4
Police municipale				
Gardien brigadier	C	2	2	0
Brigadier chef ppl	C	2	2	0
Total		4	4	0
Filière sociale				
Atsem ppl 2 classe	C	1	1	0
Atsem ppl 1 classe	C	0	0	0
Assistant socio éducatif	A	1	0	1
Total		2	1	1
Filière Technique				
Adjoint technique	C	36	27	9
Adjoint technique ppl 2 classe	C	20	17	3
Adjoint technique ppl 1 classe	C	4	4	0
Agent de maîtrise	C	9	5	4
Agent de maîtrise ppl	C	12	9	3
Technicien	B	4	2	2
Technicien ppl 2 classe	B	2	1	1
Technicien ppl 1 classe	B	2	2	0
Ingénieur	A	1	0	1
Ingénieur ppl	A	2	2	0
Total		92	69	23

Contractuels sur emploi permanent

Tableau des effectifs sur emploi permanent
(contractuels de droit public sur emploi permanent) au 1^{er} janvier 2022

Grades ou emplois	Catégorie	Emplois budgétaires	Emplois pourvus	Emplois vacants
Emplois fonctionnels				
Directeur Général des services	A	0	0	0
Directeur des Services Techniques	A	0	0	0
Total		0	0	0
Filière administrative				
Adjoint administratif	C	0	0	0
Adjoint administratif ppl 2 classe	C	0	0	0
Adjoint administratif ppl 1 classe	C	0	0	0
Rédacteur	B	1	1	0
Rédacteur ppl 2 classe	B	0	0	0
Rédacteur ppl 1 ^o classe	B	0	0	0
Total		1	1	0
Filière animation				
Attaché ppl	A	0	0	0
Total		0	0	0
Filière culturelle				
Adjoint d'animation	C	0	0	0
Adjoint d'animation ppl 2 classe	C	0	0	0
Animateur	B	0	0	0
Animateur ppl 2 classe	B	0	0	0
Animateur ppl 1 classe	B	0	0	0
Total		0	0	0
Filière culturelle				
Adjoint du patrimoine	C	0	0	0
Adjoint du patrimoine ppl de 2 ^o classe	C	0	0	0
Adjoint du patrimoine ppl de 1 ^o classe	C	0	0	0
Assistant de conservation	B	0	0	0
Assistant de conservation ppl 2 classe	B	0	0	0
Assistant de conservation ppl 1 classe	B	0	0	0
Attaché de conservation	A	0	0	0
Attaché de conservation ppl	A	0	0	0
Conservateur	A	0	0	0
Total		0	0	0
Police municipale				
Gardien brigadier	C	0	0	0
Filière sociale				
Atsem ppl 2 classe	C	0	0	0
Atsem ppl 1 classe	C	0	0	0
Total		0	0	0
Filière Technique				
Adjoint technique	C	0	0	0
Adjoint technique ppl 2 classe	C	0	0	0
Adjoint technique ppl 1 classe	C	0	0	0
Agent de maîtrise	C	0	0	0
Agent de maîtrise ppl	C	0	0	0
Technicien	B	0	0	0
Technicien ppl 2 classe	B	0	0	0
Technicien ppl 1 classe	B	0	0	0
Total		0	0	0
Filière Technique				
Ingénieur ppl	A	0	0	0
Total		0	0	0

Tableau des effectifs sur emploi non permanent (contractuels de droit public et de droit privé) au 1^{er} janvier 2022

Temps de travail	Catégorie	Filière	Grade	Rémunération		Fondement du contrat
				SMIC	Indice Brut	
Temps partiel	C	Adm	Adjoint administratif		358	Accroissement temporaire activité
Vacation	NC	NC	NC	NC	NC	Vacation
Temps complet	C	Adm	Adjoint administratif	X		Contrat emploi compétences
Vacation	NC	NC	NC	NC	NC	Vacation
Temps complet	C	Tech	Adjoint technique		432	Accroissement temporaire activité
Temps complet	NC	NC	NC	X		Apprentissage
Temps non complet	C	Tech	Adjoint technique		354	Accroissement temporaire activité
Temps non complet	C	Tech	Adjoint technique		354	Accroissement temporaire activité
Temps complet	C	Adm	Adjoint administratif		354	Accroissement temporaire activité
Temps complet	NC	NC	NC	X		Contrat emploi compétences
Vacation	NC	NC	NC	NC	NC	Vacation
Temps complet	NC	NC	NC	X		Contrat emploi compétences
Temps non complet	C	Adm	Adjoint administratif		358	Accroissement temporaire activité
Temps non complet	C	Tech	Adjoint technique		354	Accroissement temporaire activité
Vacation	NC	NC	NC	NC	NC	Vacation
Temps complet	NC	NC	NC	X		Contrat emploi compétences

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Communauté de Communes de la Région de Guebwiller		Fiscalité propre	0,00
Autres organismes de regroupement			
Syndicat mixte de la Lauch supérieure		Nombre d'apcs, habitants, longueur de rvs, potentiel fisca	6 970,00
Syndicat mixte de la Lauch aval		Pourcentage en fonction des travaux réalisés	0,00
Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin			0,00
Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges		Nombre d'habitants	14 241,95
Association des Maires du Haut-Rhin		Nombre d'apcs, habitants	5 055,00
Association du Massif Vosgien		Forfaitaire	60,00
Association des Communes Forestières d'apcs, Alsace		Surface forêt communale (nombre rva)	295,00
Conseil National des Villes et Villages Fleuris		Forfaitaire	350,00
CAUE du Haut-Rhin		Nombre d'habitants	0,00
Association des Petites Villes de France	30/03/2009	Nombre d'habitants	172,00
Agrico Mulhousienne de la Région Mulhousienne (AURM)	23/09/2016	Forfaitaire	2 000,00
CIL via SPL	16/11/2016	Participation au capital	8 000,00
ADAJHR	17/11/2016	Assistance gratuite et/ou prestations payantes	2 000,00

(1) indiquer si le financement est fait par TPZ, TPJ, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Établissement public à caractère administratif	Gendarmerie	01/01/2016	7-11/2015 - 16/11/2015	2168011260014	Maintien de l'ordre public	Non
Établissement à caractère administratif	Réhabilitation fiches	18/05/2016	12-05/2016 - 17-05/2016	21680112600162	Réhabilitation fiches	Oui

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Établissement public à caractère administratif	Forêt communale			Exploitation
Établissement à caractère administratif	Location bâtiment CALCO	01/01/2006	6-29/03/2006 - 29/03/2006	Location

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	11,00	0,00	29,76	0,00	3 470 676,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	64,07	0,00	69 324,00	0,00
CFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

N°09 - 12/2021

BUDGET ANNEXE DE LA GENDARMERIE – BUDGET PRIMITIF 2022

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, adjoint au Maire, délégué aux finances et à l'administration générale

Dossier présenté aux Commissions-Réunies en date du 06 décembre 2021.

La présente note de synthèse a pour objet de présenter le projet de budget primitif pour 2022 du budget annexe de la gendarmerie, d'un montant de 1 139 510 € soit 310 220 € en section de fonctionnement et 829 290 € en section d'investissement. Conforme aux orientations budgétaires, le budget proposé présente les caractéristiques principales suivantes :

Il comporte :

- en recettes de fonctionnement :

- un montant de 310 220 € de loyers.

- en dépenses de fonctionnement :

- l'inscription d'un crédit de 2 500 € de dépenses courantes liées aux diverses maintenances et fournitures de petit équipement,

- ainsi qu'un montant de 70 515 € correspondant aux intérêts de l'emprunt,

- l'autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement d'un montant de 237 205 €.

- en recettes d'investissement :

- l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement d'un montant de 237 205 €,

- l'excédent de fonctionnement capitalisé qui s'élève à 294 467 €,

- un emprunt pour un montant de 297 118 €.

- en dépenses d'investissement :

- la reprise anticipée du déficit estimé 2021 d'un montant de 648 497 €,

- ainsi qu'un crédit de 180 793 € pour assurer le remboursement annuel du capital de l'emprunt.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. PLACET / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / G. HIGELIN / C. FACCHIN / F. MERTZ représentant : H. FRANÇOIS-AULLEN / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

• Approuve le budget primitif 2022 du budget annexe de la gendarmerie, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 138 510 €, soit 310 220 € en section de fonctionnement et 829 290 € en section d'investissement ;

• Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

---0---

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - VILLE DE GUEBWILLER (1)
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 21680112600154

POSTE COMPTABLE :

M. 14

Budget primitif (projet de budget)
 voté par nature

BUDGET : GENDARMERIE (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) À renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

<p>I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement, - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement, <ul style="list-style-type: none"> - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3. - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres. <p>La liste des articles spécifiés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».</p> <p>III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) Délibération du 01/01/1900.</p> <p>IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.</p> <p>V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.</p>
--

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),

- contingentes (délibération n° du).

(5) Indiquer « or. n° II de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	310 220,00	310 220,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		310 220,00	310 220,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	180 793,00	829 290,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 648 497,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		829 290,00	829 290,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 139 510,00	1 139 510,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'élaboration budgétaire sans cumulation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatóes et non rattachées (telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatóes au 31/12 de l'exercice précédent (telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère généra	5 000,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		5 000,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
66	Charges financières	75 000,00	0,00	70 515,00	0,00	70 515,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		80 000,00	0,00	73 015,00	0,00	73 015,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	237 460,00		237 205,00	0,00	237 205,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		237 460,00		237 205,00	0,00	237 205,00
TOTAL		341 460,00	0,00	310 220,00	0,00	310 220,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

310 220,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	310 213,00	0,00	310 220,00	0,00	310 220,00
Total des recettes de gestion courante		310 213,00	0,00	310 220,00	0,00	310 220,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		310 213,00	0,00	310 220,00	0,00	310 220,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		310 213,00	0,00	310 220,00	0,00	310 220,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

310 220,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	237 205,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif), ou, si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

VILLE DE GUEBWILLER - GENDARMERIE - BP (projet de budget) - 2022

(4) La commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DI\ 042$; $DI\ 041 = NI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 = RF\ 042$ et solde de l'opération $NI\ 041 + NI\ 043 = DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	180 000,00	0,00	180 793,00	0,00	180 793,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA.régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	180 000,00	0,00	180 793,00	0,00	180 793,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	300 000,00	0,00	180 793,00	0,00	180 793,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	300 000,00	0,00	180 793,00	0,00	180 793,00

+

0 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	648 497,00
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	829 290,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	139 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	379 500,00	0,00	297 118,00	0,00	297 118,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	519 030,00	0,00	297 118,00	0,00	297 118,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1058)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1058	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	294 467,00	0,00	294 467,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA.régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	294 467,00	0,00	294 467,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	519 030,00	0,00	591 585,00	0,00	591 585,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	237 705,00		237 705,00	0,00	237 705,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	237 705,00		237 705,00	0,00	237 705,00

VILLE DE GUEBWILLER - GENDARMERIE - BP (projet de budget) - 2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	780 490,00	0,00	829 290,00	0,00	829 290,00
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						829 290,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	237 705,00
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode du inventaire permanent et appliqué uniquement pour les seules opérations d'aménagement (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'amortissement de ces travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur ce détail (voir le détail Annexe IV A3).

(9) Le compte 4068 n'est pas un chapitre mais un art. de ce chapitre "0".

(10) Solde de l'opération DF 021 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 500,00		2 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	70 515,00	0,00	70 515,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		237 205,00	237 205,00
Dépenses de fonctionnement – Total		73 015,00	237 205,00	310 220,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	310 220,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	180 793,00	0,00	180 793,00
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA, réglé)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat ⁿ immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat ⁿ des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		180 793,00	0,00	180 793,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	648 497,00
--	-------------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	829 290,00
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir les opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres y opérations d'équipement.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue au moins de l'achat initial en espèces au profit d'un service public ou personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retraces, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués au cours d'un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	310 220,00	0,00	310 220,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	310 220,00	0,00	310 220,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	310 220,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	297 118,00	0,00	297 118,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA.régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		237 705,00	237 705,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	297 118,00	237 705,00	534 823,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	294 467,00
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	829 290,00
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre sur les budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir la détail Annexe IV A6).
- (6) A savoir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	5 000,00	2 500,00	0,00
50632	Fournitures de petit équipement	500,00	500,00	0,00
5156	Maintenance	1 500,00	2 000,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00	0,00
83512	Taxes foncières	3 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		5 000,00	2 500,00	0,00
66	Charges financières (b)	75 000,00	70 515,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	75 000,00	70 515,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		80 000,00	73 015,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	261 460,00	237 205,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		261 460,00	237 205,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		261 460,00	237 205,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		341 460,00	310 220,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	310 220,00
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Entrer les chapitres budgétaires par ordre conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = Rf 040.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre C24 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent et renouvelé.

(11) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif et si ce n'est pas anticipé des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	310 213,00	310 220,00	0,00
752	Revenus des immeubles	310 213,00	310 220,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		310 213,00	310 220,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		310 213,00	310 220,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		310 213,00	310 220,00	0,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	310 220,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote: I B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = Di 040.

(7) Attention provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre C24 « produit des cessations d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de budget ou liées à la tenue d'un budget ou perçu au simplifié.

(10) Inscrit en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent: (après vote du "compte administratif" ou sa reprise intégrée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	120 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	120 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		120 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	180 000,00	180 793,00	0,00
1641	Emprunts en euros	180 000,00	180 793,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		180 000,00	180 793,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		300 000,00	180 793,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		300 000,00	180 793,00	0,00

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	648 497,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	829 290,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. résultats de vote, I B.

(3) Plus ou moins créancier.

(4) Le vote en l'organe du budget porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir note III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions et exemples des opérations d'ordre, DF 040 – RF 040.

(8) Les chapitres 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail de chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Avec un plan de comptes budgétaire au détail par article à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des assurances d'immobilisation »).

(10) Cf. définition des chapitres des opérations d'ordre, DF 041 – RF 041.

(11) Insérer au cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du chapitre de transfert en compte des opérations des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	139 530,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établi nationaux	139 530,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	379 500,00	297 118,00	0,00
1641	Emprunts en euros	379 500,00	297 118,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	519 030,00	297 118,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	294 467,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	294 467,00	0,00
138	Autres subvent [°] invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat [°] (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat [°] et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	294 467,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	519 030,00	591 585,00	0,00
021	Virement de la sect [°] de fonctionnement	261 460,00	237 705,00	0,00
040	Opérat [°] ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	261 460,00	237 705,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	261 460,00	237 705,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	780 490,00	829 290,00	0,00
				+
			RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
				+
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
				=
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	829 290,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, -4.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote du budget définitif ne porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R/040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 132 (cf. chapitre 024 et produit des cas-cas d'immobilisations).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R/041 = R/041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

IV
A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
DEPENSES												
Dotations affectées	0	0	180 793	0	0	0	0	0	0	0	0	180 793
- Equipements ou matériels (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equip. non matériels (2024) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dotations d'équip.	0											0
Total dépenses de l'exercice	0	0	180 793	0	0	0	0	0	0	0	0	180 793
RAR N-1 et reports	648 487	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	648 487
Total cumulé dépenses d'investissement	648 487	0	180 793	0	0	0	0	0	0	0	0	829 290
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	294 467	0	534 823	0	0	0	0	0	0	0	0	829 290
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	294 467	0	534 823	0	0	0	0	0	0	0	0	829 290

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	0	0	310 220	0	0	0	0	0	0	0	0	310 220
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0	0	310 220	0	0	0	0	0	0	0	0	310 220
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0	0	310 220	0	0	0	0	0	0	0	0	310 220
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	0	310 220	0	0	0	0	0	0	0	0	310 220

(1) La production de ce projet est destinée à servir les communes de 5 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les catèges des écoles et les services à activité unique éncas en établissement public ou budgétaire (article L. 2512-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le classement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 1 500 habitants et plus, le classement par fonction est fait à deux chiffres (correspondant à la fonction et à la sous-fonction). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production applicables à la commune membre comptant le plus d'habitants (articles L. 6211-36 et L. 6211-37 et L. 6211-38 et L. 6211-39 et L. 6211-40 et L. 6211-41 et L. 6211-42 et L. 6211-43 et L. 6211-44 et L. 6211-45 et L. 6211-46 et L. 6211-47 et L. 6211-48 et L. 6211-49 et L. 6211-50 et L. 6211-51 et L. 6211-52 et L. 6211-53 et L. 6211-54 et L. 6211-55 et L. 6211-56 et L. 6211-57 et L. 6211-58 et L. 6211-59 et L. 6211-60 et L. 6211-61 et L. 6211-62 et L. 6211-63 et L. 6211-64 et L. 6211-65 et L. 6211-66 et L. 6211-67 et L. 6211-68 et L. 6211-69 et L. 6211-70 et L. 6211-71 et L. 6211-72 et L. 6211-73 et L. 6211-74 et L. 6211-75 et L. 6211-76 et L. 6211-77 et L. 6211-78 et L. 6211-79 et L. 6211-80 et L. 6211-81 et L. 6211-82 et L. 6211-83 et L. 6211-84 et L. 6211-85 et L. 6211-86 et L. 6211-87 et L. 6211-88 et L. 6211-89 et L. 6211-90 et L. 6211-91 et L. 6211-92 et L. 6211-93 et L. 6211-94 et L. 6211-95 et L. 6211-96 et L. 6211-97 et L. 6211-98 et L. 6211-99 et L. 6211-100 et L. 6211-101 et L. 6211-102 et L. 6211-103 et L. 6211-104 et L. 6211-105 et L. 6211-106 et L. 6211-107 et L. 6211-108 et L. 6211-109 et L. 6211-110 et L. 6211-111 et L. 6211-112 et L. 6211-113 et L. 6211-114 et L. 6211-115 et L. 6211-116 et L. 6211-117 et L. 6211-118 et L. 6211-119 et L. 6211-120 et L. 6211-121 et L. 6211-122 et L. 6211-123 et L. 6211-124 et L. 6211-125 et L. 6211-126 et L. 6211-127 et L. 6211-128 et L. 6211-129 et L. 6211-130 et L. 6211-131 et L. 6211-132 et L. 6211-133 et L. 6211-134 et L. 6211-135 et L. 6211-136 et L. 6211-137 et L. 6211-138 et L. 6211-139 et L. 6211-140 et L. 6211-141 et L. 6211-142 et L. 6211-143 et L. 6211-144 et L. 6211-145 et L. 6211-146 et L. 6211-147 et L. 6211-148 et L. 6211-149 et L. 6211-150 et L. 6211-151 et L. 6211-152 et L. 6211-153 et L. 6211-154 et L. 6211-155 et L. 6211-156 et L. 6211-157 et L. 6211-158 et L. 6211-159 et L. 6211-160 et L. 6211-161 et L. 6211-162 et L. 6211-163 et L. 6211-164 et L. 6211-165 et L. 6211-166 et L. 6211-167 et L. 6211-168 et L. 6211-169 et L. 6211-170 et L. 6211-171 et L. 6211-172 et L. 6211-173 et L. 6211-174 et L. 6211-175 et L. 6211-176 et L. 6211-177 et L. 6211-178 et L. 6211-179 et L. 6211-180 et L. 6211-181 et L. 6211-182 et L. 6211-183 et L. 6211-184 et L. 6211-185 et L. 6211-186 et L. 6211-187 et L. 6211-188 et L. 6211-189 et L. 6211-190 et L. 6211-191 et L. 6211-192 et L. 6211-193 et L. 6211-194 et L. 6211-195 et L. 6211-196 et L. 6211-197 et L. 6211-198 et L. 6211-199 et L. 6211-200 et L. 6211-201 et L. 6211-202 et L. 6211-203 et L. 6211-204 et L. 6211-205 et L. 6211-206 et L. 6211-207 et L. 6211-208 et L. 6211-209 et L. 6211-210 et L. 6211-211 et L. 6211-212 et L. 6211-213 et L. 6211-214 et L. 6211-215 et L. 6211-216 et L. 6211-217 et L. 6211-218 et L. 6211-219 et L. 6211-220 et L. 6211-221 et L. 6211-222 et L. 6211-223 et L. 6211-224 et L. 6211-225 et L. 6211-226 et L. 6211-227 et L. 6211-228 et L. 6211-229 et L. 6211-230 et L. 6211-231 et L. 6211-232 et L. 6211-233 et L. 6211-234 et L. 6211-235 et L. 6211-236 et L. 6211-237 et L. 6211-238 et L. 6211-239 et L. 6211-240 et L. 6211-241 et L. 6211-242 et L. 6211-243 et L. 6211-244 et L. 6211-245 et L. 6211-246 et L. 6211-247 et L. 6211-248 et L. 6211-249 et L. 6211-250 et L. 6211-251 et L. 6211-252 et L. 6211-253 et L. 6211-254 et L. 6211-255 et L. 6211-256 et L. 6211-257 et L. 6211-258 et L. 6211-259 et L. 6211-260 et L. 6211-261 et L. 6211-262 et L. 6211-263 et L. 6211-264 et L. 6211-265 et L. 6211-266 et L. 6211-267 et L. 6211-268 et L. 6211-269 et L. 6211-270 et L. 6211-271 et L. 6211-272 et L. 6211-273 et L. 6211-274 et L. 6211-275 et L. 6211-276 et L. 6211-277 et L. 6211-278 et L. 6211-279 et L. 6211-280 et L. 6211-281 et L. 6211-282 et L. 6211-283 et L. 6211-284 et L. 6211-285 et L. 6211-286 et L. 6211-287 et L. 6211-288 et L. 6211-289 et L. 6211-290 et L. 6211-291 et L. 6211-292 et L. 6211-293 et L. 6211-294 et L. 6211-295 et L. 6211-296 et L. 6211-297 et L. 6211-298 et L. 6211-299 et L. 6211-300 et L. 6211-301 et L. 6211-302 et L. 6211-303 et L. 6211-304 et L. 6211-305 et L. 6211-306 et L. 6211-307 et L. 6211-308 et L. 6211-309 et L. 6211-310 et L. 6211-311 et L. 6211-312 et L. 6211-313 et L. 6211-314 et L. 6211-315 et L. 6211-316 et L. 6211-317 et L. 6211-318 et L. 6211-319 et L. 6211-320 et L. 6211-321 et L. 6211-322 et L. 6211-323 et L. 6211-324 et L. 6211-325 et L. 6211-326 et L. 6211-327 et L. 6211-328 et L. 6211-329 et L. 6211-330 et L. 6211-331 et L. 6211-332 et L. 6211-333 et L. 6211-334 et L. 6211-335 et L. 6211-336 et L. 6211-337 et L. 6211-338 et L. 6211-339 et L. 6211-340 et L. 6211-341 et L. 6211-342 et L. 6211-343 et L. 6211-344 et L. 6211-345 et L. 6211-346 et L. 6211-347 et L. 6211-348 et L. 6211-349 et L. 6211-350 et L. 6211-351 et L. 6211-352 et L. 6211-353 et L. 6211-354 et L. 6211-355 et L. 6211-356 et L. 6211-357 et L. 6211-358 et L. 6211-359 et L. 6211-360 et L. 6211-361 et L. 6211-362 et L. 6211-363 et L. 6211-364 et L. 6211-365 et L. 6211-366 et L. 6211-367 et L. 6211-368 et L. 6211-369 et L. 6211-370 et L. 6211-371 et L. 6211-372 et L. 6211-373 et L. 6211-374 et L. 6211-375 et L. 6211-376 et L. 6211-377 et L. 6211-378 et L. 6211-379 et L. 6211-380 et L. 6211-381 et L. 6211-382 et L. 6211-383 et L. 6211-384 et L. 6211-385 et L. 6211-386 et L. 6211-387 et L. 6211-388 et L. 6211-389 et L. 6211-390 et L. 6211-391 et L. 6211-392 et L. 6211-393 et L. 6211-394 et L. 6211-395 et L. 6211-396 et L. 6211-397 et L. 6211-398 et L. 6211-399 et L. 6211-400 et L. 6211-401 et L. 6211-402 et L. 6211-403 et L. 6211-404 et L. 6211-405 et L. 6211-406 et L. 6211-407 et L. 6211-408 et L. 6211-409 et L. 6211-410 et L. 6211-411 et L. 6211-412 et L. 6211-413 et L. 6211-414 et L. 6211-415 et L. 6211-416 et L. 6211-417 et L. 6211-418 et L. 6211-419 et L. 6211-420 et L. 6211-421 et L. 6211-422 et L. 6211-423 et L. 6211-424 et L. 6211-425 et L. 6211-426 et L. 6211-427 et L. 6211-428 et L. 6211-429 et L. 6211-430 et L. 6211-431 et L. 6211-432 et L. 6211-433 et L. 6211-434 et L. 6211-435 et L. 6211-436 et L. 6211-437 et L. 6211-438 et L. 6211-439 et L. 6211-440 et L. 6211-441 et L. 6211-442 et L. 6211-443 et L. 6211-444 et L. 6211-445 et L. 6211-446 et L. 6211-447 et L. 6211-448 et L. 6211-449 et L. 6211-450 et L. 6211-451 et L. 6211-452 et L. 6211-453 et L. 6211-454 et L. 6211-455 et L. 6211-456 et L. 6211-457 et L. 6211-458 et L. 6211-459 et L. 6211-460 et L. 6211-461 et L. 6211-462 et L. 6211-463 et L. 6211-464 et L. 6211-465 et L. 6211-466 et L. 6211-467 et L. 6211-468 et L. 6211-469 et L. 6211-470 et L. 6211-471 et L. 6211-472 et L. 6211-473 et L. 6211-474 et L. 6211-475 et L. 6211-476 et L. 6211-477 et L. 6211-478 et L. 6211-479 et L. 6211-480 et L. 6211-481 et L. 6211-482 et L. 6211-483 et L. 6211-484 et L. 6211-485 et L. 6211-486 et L. 6211-487 et L. 6211-488 et L. 6211-489 et L. 6211-490 et L. 6211-491 et L. 6211-492 et L. 6211-493 et L. 6211-494 et L. 6211-495 et L. 6211-496 et L. 6211-497 et L. 6211-498 et L. 6211-499 et L. 6211-500 et L. 6211-501 et L. 6211-502 et L. 6211-503 et L. 6211-504 et L. 6211-505 et L. 6211-506 et L. 6211-507 et L. 6211-508 et L. 6211-509 et L. 6211-510 et L. 6211-511 et L. 6211-512 et L. 6211-513 et L. 6211-514 et L. 6211-515 et L. 6211-516 et L. 6211-517 et L. 6211-518 et L. 6211-519 et L. 6211-520 et L. 6211-521 et L. 6211-522 et L. 6211-523 et L. 6211-524 et L. 6211-525 et L. 6211-526 et L. 6211-527 et L. 6211-528 et L. 6211-529 et L. 6211-530 et L. 6211-531 et L. 6211-532 et L. 6211-533 et L. 6211-534 et L. 6211-535 et L. 6211-536 et L. 6211-537 et L. 6211-538 et L. 6211-539 et L. 6211-540 et L. 6211-541 et L. 6211-542 et L. 6211-543 et L. 6211-544 et L. 6211-545 et L. 6211-546 et L. 6211-547 et L. 6211-548 et L. 6211-549 et L. 6211-550 et L. 6211-551 et L. 6211-552 et L. 6211-553 et L. 6211-554 et L. 6211-555 et L. 6211-556 et L. 6211-557 et L. 6211-558 et L. 6211-559 et L. 6211-560 et L. 6211-561 et L. 6211-562 et L. 6211-563 et L. 6211-564 et L. 6211-565 et L. 6211-566 et L. 6211-567 et L. 6211-568 et L. 6211-569 et L. 6211-570 et L. 6211-571 et L. 6211-572 et L. 6211-573 et L. 6211-574 et L. 6211-575 et L. 6211-576 et L. 6211-577 et L. 6211-578 et L. 6211-579 et L. 6211-580 et L. 6211-581 et L. 6211-582 et L. 6211-583 et L. 6211-584 et L. 6211-585 et L. 6211-586 et L. 6211-587 et L. 6211-588 et L. 6211-589 et L. 6211-590 et L. 6211-591 et L. 6211-592 et L. 6211-593 et L. 6211-594 et L. 6211-595 et L. 6211-596 et L. 6211-597 et L. 6211-598 et L. 6211-599 et L. 6211-600 et L. 6211-601 et L. 6211-602 et L. 6211-603 et L. 6211-604 et L. 6211-605 et L. 6211-606 et L. 6211-607 et L. 6211-608 et L. 6211-609 et L. 6211-610 et L. 6211-611 et L. 6211-612 et L. 6211-613 et L. 6211-614 et L. 6211-615 et L. 6211-616 et L. 6211-617 et L. 6211-618 et L. 6211-619 et L. 6211-620 et L. 6211-621 et L. 6211-622 et L. 6211-623 et L. 6211-624 et L. 6211-625 et L. 6211-626 et L. 6211-627 et L. 6211-628 et L. 6211-629 et L. 6211-630 et L. 6211-631 et L. 6211-632 et L. 6211-633 et L. 6211-634 et L. 6211-635 et L. 6211-636 et L. 6211-637 et L. 6211-638 et L. 6211-639 et L. 6211-640 et L. 6211-641 et L. 6211-642 et L. 6211-643 et L. 6211-644 et L. 6211-645 et L. 6211-646 et L. 6211-647 et L. 6211-648 et L. 6211-649 et L. 6211-650 et L. 6211-651 et L. 6211-652 et L. 6211-653 et L. 6211-654 et L. 6211-655 et L. 6211-656 et L. 6211-657 et L. 6211-658 et L. 6211-659 et L. 6211-660 et L. 6211-661 et L. 6211-662 et L. 6211-663 et L. 6211-664 et L. 6211-665 et L. 6211-666 et L. 6211-667 et L. 6211-668 et L. 6211-669 et L. 6211-670 et L. 6211-671 et L. 6211-672 et L. 6211-673 et L. 6211-674 et L. 6211-675 et L. 6211-676 et L. 6211-677 et L. 6211-678 et L. 6211-679 et L. 6211-680 et L. 6211-681 et L. 6211-682 et L. 6211-683 et L. 6211-684 et L. 6211-685 et L. 6211-686 et L. 6211-687 et L. 6211-688 et L. 6211-689 et L. 6211-690 et L. 6211-691 et L. 6211-692 et L. 6211-693 et L. 6211-694 et L. 6211-695 et L. 6211-696 et L. 6211-697 et L. 6211-698 et L. 6211-699 et L. 6211-700 et L. 6211-701 et L. 6211-702 et L. 6211-703 et L. 6211-704 et L. 6211-705 et L. 6211-706 et L. 6211-707 et L. 6211-708 et L. 6211-709 et L. 6211-710 et L. 6211-711 et L. 6211-712 et L. 6211-713 et L. 6211-714 et L. 6211-715 et L. 6211-716 et L. 6211-717 et L. 6211-718 et L. 6211-719 et L. 6211-720 et L. 6211-721 et L. 6211-722 et L. 6211-723 et L. 6211-724 et L. 6211-725 et L. 6211-726 et L. 6211-727 et L. 6211-728 et L. 6211-729 et L. 6211-730 et L. 6211-731 et L. 6211-732 et L. 6211-733 et L. 6211-734 et L. 6211-735 et L. 6211-736 et L. 6211-737 et L. 6211-738 et L. 6211-739 et L. 6211-740 et L. 6211-741 et L. 6211-742 et L. 6211-743 et L. 6211-744 et L. 6211-745 et L. 6211-746 et L. 6211-747 et L. 6211-748 et L. 6211-749 et L. 6211-750 et L. 6211-751 et L. 6211-752 et L. 6211-753 et L. 6211-754 et L. 6211-755 et L. 6211-756 et L. 6211-757 et L. 6211-758 et L. 6211-759 et L. 6211-760 et L. 6211-761 et L. 6211-762 et L. 6211-763 et L. 6211-764 et L. 6211-765 et L. 6211-766 et L. 6211-767 et L. 6211-768 et L. 6211-769 et L. 6211-770 et L. 6211-771 et L. 6211-772 et L. 6211-773 et L. 6211-774 et L. 6211-775 et L. 6211-776 et L. 6211-777 et L. 6211-778 et L. 6211-779 et L. 6211-780 et L. 6211-781 et L.

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généralistes administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
	Total dépenses Investissement	0	0	180 793	0	0	0	0	0	0	0	0	180 793
	Dépenses réelles	0	0	180 793	0	0	0	0	0	0	0	0	180 793
	010 Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	020 Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	10 Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	13 Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	16 Emprunts et crédits à moyen terme	0	0	180 793	0	0	0	0	0	0	0	0	180 793
	18 Compte de liaison : affectat° (B.A., ég.s)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	20 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	204 Suoventicis d'acquisition - versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	21 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	22 Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	23 Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	26 Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	27 Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équivalence	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	040 Opérat° entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	041 Créations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
	Total recettes Investissement	284 467	0	534 823	0	0	0	0	0	0	0	0	829 290
	Recettes réelles	284 467	0	297 118	0	0	0	0	0	0	0	0	581 585
	010 Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	024 Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	10 Dotations, fonds divers et réserves	284 467	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	284 467
	13 Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VILLE DE GUEBWILLER - GENDARMERIE - BP (projet de budget) - 2022

Art. (1)	Libellé	01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
		Opérations non ventilables	Services généraux administratifs publiques	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Amenagt et services urbains, environnement	Action économique	
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	297 118	0	0	0	0	0	0	0	0	297 118
18	Compte de liaison "Affaires" (D.A.régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Produit sur et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	237 705	0	0	0	0	0	0	0	0	237 705
	Recettes d'ordre	0	0	237 705	0	0	0	0	0	0	0	0	237 705
027	Virement de la sect. de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° entre transferts entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement	0	0	310 220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	310 220
Dépenses réelles	0	0	75 015	0	0	0	0	0	0	0	0	0	75 015
011 Charges à caractère général	0	0	2 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 500
012 Charges du personnel, tous résistibles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014 Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022 Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65 Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
656 Frais fordonnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66 Charges financières	0	0	70 515	0	0	0	0	0	0	0	0	0	70 515
67 Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68 Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre	0	0	237 205	0	0	0	0	0	0	0	0	0	237 205
023 Virement à la section d'investissement	0	0	237 205	0	0	0	0	0	0	0	0	0	237 205
042 Opérat° entre transferts entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043 Opérat° ordre interne de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liés à un emprunt						
5194 BILLETS de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° N104 - IN : 1482/017 - C du 22/02/1983.

(2) Indiquer la date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie ou la date de la décision de réaliser le ligne de trésorerie au la base d'un montant maximum autorisé par l'ordonnance relative à l'article L. 222-22 du C.G.C.T.

(3) Il s'agit des intérêts cumulés au compte 5111, sauf pour les emprunts, les crédits de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux annuel		Devise	Périodicité des remboursements (8)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (6)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					5 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (Total)					5 000 000,00									
20000000011014/10278 03300 00032925 04	CCM	07/12/2017	26/12/2017	31/03/2019	5 000 000,00	F		1,600	1,600		T	P	O	A+1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
1644 Emprunts assortis d'une contrepartie sur ligne de trésorerie (Total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)					0,00									
1673 Dettes pour MTP et PPA (Total)					0,00									
1676 Dettes envers les collectivités locales (Total)					0,00									
1676 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

VILLE DE GUEBWILLER - GENDARMERIE - BP (projet de budget) - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du titre de la colonne)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
1881 Autres emprunts (cat.)					0,00										
*632 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
*637 Autres débits (total)					0,00										
Total général					5 000 000,00										

(1) Si un emprunt comporte plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (pas à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la somme additionnée de plusieurs de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Méthode de calcul des intérêts : E : 1/12 - 3 mois

(5) Valeur du niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Valeur C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour affaiblissement.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire (CCS-M11)770 du 25 juin 2011 sur les procédés bancaires offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de chapitre)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICM de l'exercice
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
												Taux d'intérêt	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		4 474 647,01						180 785,15	70 513,35	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		4 474 647,01						180 785,15	70 513,35	0,00	0,00
2000000001101410278 03300 00032925 04	N	0,00	A-1	4 474 647,01	25,00	F	1,600			180 785,15	70 513,35	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
16411 Emprunts assortis d'une option de lirage sur ligne de trésorerie (Total) (*)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.P. et F.P.P. (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes et avoirs localitaires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bonis à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00						0,00	0,30	0,00	0,00
Total général		0,00		4 474 647,01						180 785,15	70 513,35	0,00	0,00

VILLE DE GUEBWILLER - GENDARMERIE - BP (projet de budget) - 2022

(P) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de rattachement, il faut faire ressortir le rattachement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable encadrement.

(13) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(1*) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1111 la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB-015077C du 20 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (peut-être un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la somme additionnelle de deux usages de référence).

(13) Membre - index en cours au 31/12/N, après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit : des intérêts dus au titre du contrat initial et capitalisés à l'article 6511 « Intérêts décaissés et intérêts échangés éventuels et capitalisés à l'article 663.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement dus au titre du contrat d'échange éventuel et capitalisés à l'article 663.

N°10 - 12/2021

**BUDGET ANNEXE RÉHABILITATION DES FRICHES
BUDGET PRIMITIF 2022**

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, Adjoint au maire, délégué aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté aux Commissions-Réunies en date du 06 décembre 2021.

Le budget de l'exercice 2022 du budget annexe de réhabilitation des friches est équilibré en dépenses et en recettes à 4 521 428 €, soit 2 716 928 € en section d'investissement et 1 804 500 € en section de fonctionnement.

Il est précisé que, compte tenu de la nature du budget et de la comptabilisation de stock qu'il impose, cette somme ne correspond qu'à 1 804 492 € de budget réel ; la différence correspondant aux écritures d'ordre.

Les 1 804 492 € se décomposent en :

- les participations 2021 et 2022 dues à CITIVIA en application de la convention d'aménagement de 2017 et modifiée à la suite du compte-rendu d'activité 2020 (CRAC 2020), pour 400 000 €,
- un montant de 15 010 € pour quelques frais d'études complémentaires sur les friches.
- Le budget reprend par ailleurs l'excédent cumulé de 2021 de la section de fonctionnement pour 238 527 € et le déficit cumulé de la section d'investissement pour 1 150 955 €.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. PLACET / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / G. HIGELIN / C. FACCHIN / F. MERTZ représentant : H. FRANÇOIS-AULLEN / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

- **Approuve le budget primitif 2022 du budget annexe des friches qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 4 521 428 €, soit 2 716 928 € en section d'investissement et 1 804 500 € en section de fonctionnement ;**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

---0---

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - VILLE DE GUEBWILLER (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 21680112600162

POSTE COMPTABLE :

M. 14

Budget primitif (projet de budget)
 voté par nature

BUDGET : REHABILITATIONS FRICHES (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget primitif ou libellé du budget annexé.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

<p>I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement, - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement, <ul style="list-style-type: none"> - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3, - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres. <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».</p> <p>III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement)</p> <p>IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.</p> <p>V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.</p>
--

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement);
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « cumulé de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise à l'appuie des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 804 500,00
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 804 500,00

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 565 973,00
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 1 150 955,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 716 928,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	4 521 428,00	4 521 428,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. Du même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire en cours de gestion ou avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent aux dépenses ou dépenses engagées non mandonnées ou non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en restes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (cf. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent aux dépenses, aux dépenses engagées non mandonnées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	300 000,00	0,00	415 000,00	0,00	415 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	10,00	0,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		300 010,00	0,00	415 010,00	0,00	415 010,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		300 010,00	0,00	415 010,00	0,00	415 010,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	198 770,00	0,00	238 535,00	0,00	238 535,00
042	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (5)	942 000,00	0,00	1 150 955,00	0,00	1 150 955,00
043	Opérat ⁿ ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 140 770,00	0,00	1 389 490,00	0,00	1 389 490,00
TOTAL		1 440 780,00	0,00	1 804 500,00	0,00	1 804 500,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 804 500,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (5)	1 242 000,00	0,00	1 565 973,00	0,00	1 565 973,00
043	Opérat ⁿ ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 242 000,00	0,00	1 565 973,00	0,00	1 565 973,00
TOTAL		1 242 000,00	0,00	1 565 973,00	0,00	1 565 973,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	238 527,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 804 500,00
--	---------------------

Pour information :

<p>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</p> <p style="text-align: right;">-176 483,00</p>	<p>Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.</p>
--	--

(1) Cf. Modalités de vote FB.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du conseil administratif) ou, si reprise anticipée des résultats.

(3) La vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

VILLE DE GUEBWILLER - REHABILITATIONS FRICHES - BP (projet de budget) - 2022

(4) E la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; Di 040 = RF 042 ; Ri 040 = DF 042 ; Di 041 = Ri 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - UI 040.

II -- PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	1 242 000,00		1 565 973,00	0,00	1 565 973,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 242 000,00		1 565 973,00	0,00	1 565 973,00
	TOTAL	1 242 000,00	0,00	1 565 973,00	0,00	1 565 973,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 150 955,00
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 716 928,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 042 870,00	0,00	1 327 438,00	0,00	1 327 438,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 042 870,00	0,00	1 327 438,00	0,00	1 327 438,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 106B)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106B	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 042 870,00	0,00	1 327 438,00	0,00	1 327 438,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	198 770,00		238 535,00	0,00	238 535,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	942 000,00		1 150 955,00	0,00	1 150 955,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 140 770,00		1 389 490,00	0,00	1 389 490,00

VILLE DE GUEBWILLER - REHABILITATIONS FRICHES - BP (projet de budget) - 2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	2 183 640,00	0,00	2 716 928,00	0,00	2 716 928,00
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						2 716 928,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	-176 483,00
--	-------------

(1) Cf. Modalités de vote I B.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou en reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace le cas échéant l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation indus à en espèces au profit d'un service public ou personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le loti cas opérationnels pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1058 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	415 000,00		415 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00		10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'écus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		1 150 955,00	1 150 955,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		238 535,00	238 535,00
Dépenses de fonctionnement – Total		415 010,00	1 389 490,00	1 804 500,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 804 500,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat* immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	1 565 973,00	1 565 973,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	1 565 973,00	1 565 973,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 150 955,00
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 716 928,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer ces opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A3).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation en nature en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		1 565 973,00	1 565 973,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	0,00	1 565 973,00	1 565 973,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	238 527,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 804 500,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	1 327 438,00	0,00	1 327 438,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations repr.es en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	1 150 955,00	1 150 955,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		238 535,00	238 535,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	1 327 438,00	1 389 490,00	2 716 928,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 716 928,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de glissements à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des procédures budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A6).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 reflète les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retracera, le cas échéant, l'amortissement de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	300 000,00	415 000,00	0,00
6045	Achats études, prestat° services (terra)	300 000,00	415 000,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	10,00	0,00
65888	Autres	10,00	10,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		300 010,00	415 010,00	0,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		300 010,00	415 010,00	0,00
023	Virament à la section d'investissement	198 770,00	238 535,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	942 000,00	1 150 955,00	0,00
7133	Vanat° en cours de production biens	942 000,00	1 150 955,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 140 770,00	1 389 490,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 140 770,00	1 389 490,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 440 780,00	1 804 500,00	0,00

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 804 500,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Régler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Il visé de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RJ 042.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou s'agir de l'anticipation des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 242 000,00	1 565 973,00	0,00
7133	Variant° en cours de production biens	1 242 000,00	1 565 973,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 242 000,00	1 565 973,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 242 000,00	1 565 973,00	0,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	238 527,00
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 804 500,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
- Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chiffres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote -3.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RF 942 = D) 040.

(7) Ancien provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou du moyen anticipé des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	1 242 000,00	1 565 973,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	1 242 000,00	1 565 973,00	0,00
335d	Etudes et prestations de services	1 242 000,00	1 565 973,00	0,00
33581	Frais accessoires	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 242 000,00	1 565 973,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 242 000,00	1 565 973,00	0,00

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	1 150 955,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 716 928,00

(1) Détailler les chapitres de détail ou par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-D.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Vc : état II, B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Vc : annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D 040 = R F 042.

(8) Les comptes 15, 28, 29, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 041 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D 041 = R 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent ; (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 166)	1 042 870,00	1 327 438,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 042 870,00	1 327 438,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 042 870,00	1 327 438,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	1 042 870,00	1 327 438,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	198 770,00	238 535,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	942 000,00	1 150 955,00	0,00
3354	Études et prestations de services	942 000,00	1 150 955,00	0,00
33581	Frais accessoires	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 140 770,00	1 389 490,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 140 770,00	1 389 490,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	2 183 640,00	2 716 928,00	0,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 716 928,00

(1) Detail ou les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A3 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DF 042.

(7) Aucun prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 40 et 59 pouvant figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1 041 = R1 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou, si reprise d'office, après résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

										IV
										A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménager et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
DEPENSES												
Depenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equip. matériels municipaux (2)												
- Equip. non municipaux (c204); (3)												
- Contrats et prestations financés												
Dépenses d'ordre	1 565 973											1 565 973
Total dépenses de l'exercice	1 565 973	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 565 973
RAR N-1 et reports	1 150 955											1 150 955
Total cumulé dépenses d'investissement	2 716 928	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 716 928
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	2 716 928											2 716 928
RAR N-1 et reports	0											0
Total cumulé recettes d'investissement	2 716 928	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 716 928
FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	1 804 500											1 804 500
RAR N-1 et reports	0											0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	1 804 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 804 500
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	1 565 973											1 565 973
RAR N-1 et reports	238 527											238 527
Total cumulé recettes de fonctionnement	1 804 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 804 500

(1) La subvention de fonctionnement est calculée pour les communes de 3 500 habitants et plus. Les principaux composants au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis, est classés des écoles et les services à domicile unique engagé en établissement public de l'Etat (L. 2512-3, R. 2511-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le classement par fonction est fait à la différence de plus de la structure fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics au moins une commune membre conformément à la plus grande norme d'habitation, articles L. 5211-26 et L. 5211-14, L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT.

(2) Ou biens de la structure intercommunale

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	----------------------------------	---	--------------------------------------	-------------------------------	--------------	------------------------	--------------------------------------	--------------	---------------	--	------------------------	-------

INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
	Total dépenses investissement	1 565 973	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 565 973
	Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison "affectat" (R.A.régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisation en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Depenses d'ordre	1 565 973	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 565 973
040	Opérat° ordre transféré autre services	1 565 973	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 565 973
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
	Total recettes investissement	2 716 928	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 716 928
	Recettes réelles	1 327 438	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 327 438
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VILLE DE GUEBWILLER - REHABILITATIONS FRICHES - BP (projet de budget) - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services général administrat publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
16	Frais et dettes assimilés	1 327 438	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 327 438
18	Concile de l'usin : affecta (BA régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Précat. ballons incriminés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subv. au. d'équipement végéta	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Trab. salons corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Trab. salons reç. en affectat. on	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Trab. salons en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat. et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		1 389 490	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 389 490
007	Virement de la sect. de fonctionnement	238 535	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	238 535
040	Opérat. autre transfert entre sections	1 150 955	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 150 955
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES											
Total dépenses de fonctionnement		1 804 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 804 900
Dépenses réelles		415 010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	415 010
011	Charges à caractère général	415 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	415 000
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014	Atte. indus. ou produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
45	Autres charges de gestion courante	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
656	Frais fonctionnement des groupes d'eau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		1 389 490	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 389 490
023	Virement à la section d'investissement	238 535	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	238 535
042	Opérat. autre transfert entre sections	1 150 955	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 150 955
043	Opérat. autre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

N°11 - 12/2021

**CONVENTION DE FINANCEMENT APPEL A PROJETS POUR UN
SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES**

Rapporteur : Mme Anne DEHESTRU, Adjointe au maire déléguée à l'enfance, l'éducation et la parentalité.

Dossier présenté aux Commissions-Réunies en date du 06 décembre 2021.

Le décret n°2019-919 précise le développement des compétences numériques et suppose de généraliser les usages et de développer les ressources numériques dans l'éducation.

Dans le 1^{er} degré, l'équipement numérique doit permettre, par un usage des ressources et des outils mis à disposition, dans le cadre de confiance du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, d'enseigner, de conduire en classe des activités d'apprentissage et de donner aux élèves des éléments d'une culture numérique.

La crise sanitaire de la Covid19 et la mise en place de la continuité pédagogique sont venues mettre en exergue l'impérieuse nécessité de mettre en place un socle numérique de base pour le premier degré.

Si l'ensemble des classes des écoles élémentaires sont dotées d'un équipement fixe (tableau blanc interactif), à ce jour, seule l'école Adélaïde HAUTVAL bénéficie d'un équipement mobile appelé « classes mobiles » (3 valises connectées comportant chacune 15 tablettes numériques).

Afin d'assurer une égalité de moyens entre les écoles, le service éducation a répondu à un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires impulsé par le Ministère de l'Éducation nationale dans le cadre du plan de relance.

Le projet consiste à équiper l'école Émile STORCK de trois classes mobiles et l'école Jeanne BUCHER de deux classes mobiles (équipements et ressources numériques) pour la rentrée 2022.

Le montant total de l'équipement numérique s'élève à 51 170,00 €. L'État s'engage à verser une participation financière de 34 579,00 €.

Afin de finaliser ce projet, une convention de financement devra être signée entre la Commune de Guebwiller et la Région académique du Grand Est. La convention est jointe en annexe.

Le crédit correspondant est inscrit au budget primitif de l'exercice 2022.

M. VEZINE dit que le projet a été présenté en commissions réunies, qu'ils n'étaient pas nombreux mais qu'ils l'ont adopté. Il demande, si compte tenu du contexte sanitaire, il existe ou non un espace de travail numérique au sein des écoles primaires comme cela est le cas pour les lycées, qui pourrait faire la liaison entre les parents et le directeur d'école, de faire la classe à distance. Si cela n'existe pas, ça pourrait être un investissement utile.

Mme DEHESTRU confirme que c'est un investissement que la ville était prête à faire et que l'espace numérique de travail n'existe pas à l'heure actuelle et que l'inspection académique a demandé d'attendre avant d'en acheter un qui sera choisi par l'Éducation nationale. Elle dit que ceci serait fort utile pour communiquer avec les familles, notamment pendant la pandémie. Elle dit que des tablettes ont été prêtées pendant la pandémie à certaines familles qui n'avaient que des smartphones pour pouvoir travailler à distance.

M. STICH demande si ces tablettes ont pour objectif d'apprendre aux élèves d'apprendre à travailler sur informatique, que cela peut être bénéfique qu'ils commencent assez jeunes, mais que néanmoins il faut garder à l'esprit qu'il faut minimiser le temps d'écran des enfants parce qu'ils y passent déjà beaucoup trop de temps.

Mme DEHESTRU confirme que ce qui est important c'est le bon usage du numérique, que les enfants passent tous trop de temps sur les outils numériques mais que ce qui est important, c'est qu'ils apprennent à s'en servir, et c'est le cas à l'école. Tous les enfants n'ont pas de tablette et c'est pour cela qu'il y a ces valises, elles circulent dans les classes et ils ne sont pas toute la journée sur la tablette, bien au contraire.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. PLACET / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / G. HIGELIN / C. FACCHIN / F. MERTZ représentant : H. FRANÇOIS-AULLEN / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

- **Autorise M. le Maire à signer la convention de financement.**

---0---



**Convention de financement
Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires
(AAP SNEE)**

Plan de relance - Continuité pédagogique

Vu la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 et notamment les articles 239 à 248 relatifs au Plan de relance ;

Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2016 portant nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'État ;

Vu le Bulletin Officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports n°2 du 14 janvier 2021 relatif à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires dans le cadre du Plan de relance - Continuité pédagogique (MENN2100919X) ;

Entre

La Région académique de Grand Est

Située 2 Rue Philippe de Gueldres 54000 Nancy

Représentée par Jean-Marc Huart, agissant en qualité de Recteur de la Région Académique

Ci-après dénommée « la Région Académique / Académie »

Et

La collectivité Commune et commune nouvelle de COMMUNE DE GUEBWILLER

Ayant pour numéro de SIRET 21680112600014

Située 73 RUE DE LA REPUBLIQUE à GUEBWILLER (68500)

Représentée par Francis KLEITZ, Maire, agissant en qualité de Président/Maire

Avec l'adresse mail associée f.kaatz@ville-guebwiller.fr

Ci-après dénommée « Collectivité »

1. Objet

Cette convention fait suite à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires dont le règlement a été publié au bulletin officiel du 14 janvier¹ et pour lequel la Collectivité a déposé un dossier en ligne sur « Démarches Simplifiées »², qui a été accepté. Le règlement de l'AAP SNEE et ses documents d'accompagnement³ s'imposent à la présente convention qui en décline les modalités de financement et de suivi d'exécution. Cette convention s'intègre plus largement dans la politique de rétablissement de la Continuité pédagogique et de soutien de la transformation numérique de l'enseignement dans le cadre du Plan de relance⁴ économique de la France de 2020-2022.

Les informations figurant dans cette convention sont le reflet de la saisie par la Collectivité de la demande d'aide via le formulaire Démarches-Simplifiées en date du 30/03/2021 sous le n° de demande 4007621, ayant donné lieu à la notification de l'acceptation de la demande après instruction par un mail à l'adresse du déposant f.kaatz@ville-guebwiller.fr.

La Collectivité a complété le formulaire de convention via le formulaire Démarches-Simplifiées (<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/plan-de-relance-continuite-pedagogique-appel-a-pro>) n° 5743716 en date du 30/09/2021.

La présente convention définit les modalités du co-financement et du suivi de l'exécution des dépenses figurant dans le dossier présenté par la Collectivité pour l'AAP SNEE.

Ces dépenses peuvent couvrir l'acquisition des équipements numériques dans la classe, des équipements numériques mobiles mutualisables, des équipements numériques de l'école, des dépenses de travaux d'infrastructures nécessaires en matière de réseau informatique filaire et Wi-Fi de l'école, des extensions de garantie (permettant jusqu'à 4 ans de garantie au total), des équipements et matériels numériques acquis ainsi que l'acquisition de services et de ressources numériques tel que défini dans le cahier des charges de l'appel à projets et dans le dossier de demande de subvention tel qu'il a été accepté.

2. Engagements des signataires

2.1. Engagements de la collectivité

La collectivité s'engage à acquérir les équipements numériques ainsi que les services et ressources numériques associés et à procéder à leur installation dans les écoles concernées avant le 30/09/2022 et au plus tard le 31 décembre 2022.

Calendrier prévisionnel du déploiement :

- Date prévisionnelle de début de déploiement : le 01/09/2022
- Date prévisionnelle de fin de déploiement : le 30/09/2022

La date prévisionnelle de fin de déploiement ne peut pas excéder la date de clôture du Plan de relance (31 décembre 2022).

La collectivité fera sienne les obligations de privilégier les matériels (ordinateurs, tablettes, écran...) répondant au cahier des charges des labels environnementaux recommandés par l'ADEME. Ces labels distinguent notamment les matériels satisfaisant certaines exigences en matière d'ergonomie, de radiations, d'environnement et d'énergie. Elle portera ainsi une attention particulière au taux de réparabilité de ces matériels afin d'allonger leur cycle de vie (passer de 2 à 4 ans d'usage pour une tablette ou un ordinateur amélioré de 50 % son bilan environnemental). Faire durer les équipements numériques constitue le geste le plus efficace pour diminuer leurs impacts.

Si la collectivité ou les communes qu'elle représente ont choisi d'apporter une contribution à des écoles privées sous contrat, la ou les commune(s) concernée(s) certifie(nt) respecter les dispositions des articles L. 212-4, L. 213-2 et L. 214-6 du code de l'éducation qui imposent que le concours apporté au titre de l'article L442-16 à l'acquisition d'équipements informatiques par les établissements d'enseignement privés ayant passé avec l'État l'un des contrats prévus aux articles L. 442-5 et L. 442-12, ne puisse excéder celui qu'elles apportent aux établissements d'enseignement publics dont elles ont la charge. En l'absence d'école élémentaire publique sur le territoire de la commune, la référence pour le montant du plafond des concours financiers que cette dernière peut apporter aux écoles privées sous contrat implantées sur son territoire dans le cadre du présent AAP sera déterminée dans la logique de l'article L 442-5-1 du code de l'éducation relatif au forfait communal en considérant le montant moyen par classe des concours apportés aux écoles publiques du département ou, en l'absence de

¹ <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo2/MENN2100919X.htm>

² <https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers>

³ www.education.gouv.fr/plan-de-relance-continuite-pedagogique-appel-projets-pour-un-socle-numerique-dans-les-ecoles-308341

⁴ <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance>

dossier dans le département, dans l'académie. Si une commune avait déjà équipé son/ses école(s) publique(s), elle peut équiper son/ses école(s) privée(s) à hauteur des dépenses engagées pour l'équipement de l'école publique ou en se référant au montant moyen par classe des concours apportés aux écoles publiques du département si les sommes engagées pour l'école publique ne sont pas détaillées dans les documents comptables disponibles.

2.2. Engagements de la région académique / académie

Le recteur de la région académique s'engage à verser la subvention à hauteur d'un **montant maximum de 34 579,00 € conformément au règlement de l'AAP SNEE publié le 14 janvier 2021.**

3. Modalités de financement

3.1. Détail des communes, des écoles, des dépenses et des financements concernés par la présente convention

L'annexe présente pour chaque commune représentée par la Collectivité les écoles concernées par le projet, les informations complémentaires relatives à ces écoles (UAI, nombre de classes, ...) et les montants prévisionnels des dépenses selon les deux postes :

- Volet équipement – socle numérique de base
- Volet services et ressources numériques

3.2. Montant des contributions financières prévisionnelles des parties

Coût total collectivité (TTC) pour l'ensemble du projet : **51 170,00 €**

- dont subvention de l'État demandée : **34 579,00 €**

Coût total collectivité (TTC) sur le **volet équipement** : **44 970,00 €**

- dont subvention de l'État demandée : **31 479,00 €**

Soit un taux de subventionnement sur ce volet de : 70 %

Coût total collectivité (TTC) sur le **volet services et ressources numériques** : **6 200,00 €**

- dont subvention de l'État demandée : **3 100,00 €**

Soit un taux de subventionnement sur ce volet de : 50 %

Les actions financées par les crédits du Plan de relance ne sont pas éligibles aux fonds structurels européens (FESI tels que les FEDER, FSE, etc.) et ne peuvent constituer une contrepartie nationale à ces financements.

4. Modalités de versement de la subvention à la collectivité

4.1. Modalités

La région académique s'engage à verser à la collectivité le montant maximum de 34 579,00 €.

Une avance peut être versée lors du commencement d'exécution du projet. Cette avance est fixée à 30 % du montant maximum de la subvention énoncé ci-dessus. Elle est versée dans le délai légal, suivant la saisie sur Démarches Simplifiées d'une demande de versement par le bénéficiaire, qui atteste également du commencement de l'exécution du projet.

Cette avance sera récupérée dès la première demande de versement (acompte ou solde) effectuée par la collectivité. En effet, le montant de l'avance qui aura été versé sera automatiquement déduit. Aucune demande de versement ne pourra être demandée si celle-ci n'excède pas le montant de l'avance versée.

Aucun commencement d'exécution ne peut être opéré avant la date de réception de la demande de subvention matérialisée par l'accusé de recevabilité de votre dossier, qui vous a été adressé via démarches-simplifiées, valant accusé de réception.

La collectivité s'engage sur un délai de démarrage de l'exécution du projet tel que défini dans la présente convention dans un délai maximal de 6 mois à compter de sa signature.

Un seul acompte peut être versé sur la production par le bénéficiaire d'un état des dépenses réalisées, certifié par le comptable public de la collectivité bénéficiaire. Cet acompte ne pourra excéder 80 % du montant total de la subvention.

L'ensemble des demandes relatives au versement de la subvention seront réalisées via un formulaire de « demande de versement » via démarches-simplifiées. Le formulaire permettra également de joindre pour chacune des demandes les pièces justificatives attendues. Aucune demande ne pourra être prise en compte en

dehors de ce formulaire.

Au terme de la convention, la collectivité transmet via le formulaire « demande de versement » sur démarches-simplifiées un bilan financier des dépenses et recettes.

Le montant de la présente subvention est imputé sur :

- Le programme 0363 « compétitivité »,
- Code activité Chorus : 036304040001,
- Compte PCE : 6531230000.

Les versements sont effectués par virement sur le compte ouvert au nom de la collectivité COMMUNE DE GUEBWILLER et connu du Trésor Public (21680112600014).

L'ordonnateur est Francis KLEITZ, Mairie.

Le comptable assignataire est Trésorerie Soultz Florival.

4.2. Dispositions de suspension ou diminution des versements

Dans le cas où le délai maximal de démarrage de l'exécution de 6 mois après la signature de la convention ne serait pas tenu la présente convention se verrait annulée et cela donnerait lieu, le cas échéant, à la récupération de l'avance versée.

En cas de changement dans l'objet de la convention, de non-utilisation des sommes versées dans le cadre du projet décrit, d'utilisation des sommes versées à d'autres fins que celles mentionnées dans le projet décrit, de changement dans l'affectation de l'investissement sans l'autorisation préalable du ministère chargé de l'Éducation, celui-ci peut suspendre ou diminuer le montant des versements ci-dessus ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Par ailleurs, ces dispositions s'appliquent également s'il est constaté que la demande de subvention ne respecte pas le règlement de l'AAP SNEE concernant notamment la description du socle numérique des écoles.

5. Suivi de la convention

La collectivité s'engage à répondre aux demandes d'information et de suivi de l'État permettant d'accompagner la bonne exécution des projets bénéficiaires des financements du Plan de relance économique de la France de 2020-2022.

Les écoles bénéficiaires s'intègrent dans un dispositif de dialogue annuel pour l'accompagnement, le suivi et l'évaluation. Ce questionnaire en ligne permettra de mesurer le déploiement, d'évaluer l'impact des volets de l'appel à projets faisant l'objet de cette convention et d'alimenter le dialogue avec les équipes académiques concernant notamment les besoins d'accompagnement.

6. Communication

Dans tous les documents et communications portant sur le projet financé au titre de la présente convention, la collectivité s'engage à préciser que les opérations retenues sont réalisées dans le cadre du Plan de relance économique de la France de 2020-2022 lancé par l'État, et y à apposer le logo France relance, ainsi que le bloc-marque « Gouvernement ». Une communication numérique est à privilégier, notamment sur les portails numériques d'accès aux matériels, services et ressources.

7. Date d'effet et durée de la convention

La présente convention s'inscrit dans la temporalité du plan de relance avec une date limite au 31 décembre 2022. Cela signifie que les demandes de soldes devront avoir été demandées, validées et payées avant cette date.

8. Exécution de la convention et règles d'archivage

Le représentant de la collectivité et le recteur de région académique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Un exemplaire dématérialisé de la convention est adressé par mail à la Collectivité et cette convention est également téléchargée au sein du formulaire « conventionnement » sur Démarches Simplifiées.

En tant que de besoin et à la demande de l'une des parties, deux exemplaires originaux papier de cette convention peuvent être établis. Chaque exemplaire de ce document contractuel est validé par l'apposition de la signature du représentant de chaque partie en présence. Un exemplaire reste en possession de la collectivité. Le deuxième est conservé par la région académique.

Les informations archivées par le système Démarches-Simplifiées tiennent lieu de preuve et de piste d'audit de la procédure d'appel à projets, de conventionnement et de paiement de la subvention au regard des informations complémentaires qui seront apportées à l'appui des demandes de paiement. Elles seront conservées pendant 10 ans et versées aux archives nationales conformément aux dispositions en vigueur relatives aux archives publiques.

La présente convention sera également conservée en format PDF au sein de ce système.

Résumé

Nom de la convention (nom du fichier) : AAP_SNEE_convention_5743716_19.11.21_11h38.pdf Version 1.6 Nom de la collectivité : COMMUNE DE GUEBWILLER SIRET (conventionnement) : 21680112600014 Adresse mail du déposant (conventionnement) : f.kaatz@ville-guebwiller.fr Montant total du projet : 51 170,00 € Montant du financement par la collectivité : 16 591,00 € Montant de la subvention : 34 579,00 € Date de début prévisionnelle : 01/09/2022 Date de fin prévisionnelle : 30/09/2022 Numéro d'engagement juridique :

Fait via la plateforme demarches-simplifiees.fr à la date du 19/11/2021

Signatures (la signature manuscrite est apposée à la demande de l'une des parties) :

Visa du Contrôleur budgétaire (le cas échéant)

Jean-Marc Huart, recteur/rectrice de La Région académique de Grand Est

Francis KLEITZ, Maire, représentant/représentante de la collectivité COMMUNE DE GUEBWILLER
Ayant indiqué accepter, reconnaître et signer la convention via la plateforme Démarches Simplifiées.

9. Annexe : détail des montants par commune et par école

Par commune

	Informations Ecoles				Volet équipement		Volet services et ressources numériques		Total	
	Nombre total d'écoles	Nombre total de classes	Nombre total de classes éligibles	Nombre total d'élèves	Montant global prévisionnel	Montant de la subvention demandée	Montant global prévisionnel	Montant de la subvention demandée	Montant global prévisionnel	Montant de la subvention demandée
Guebwiller(68112)	1	15	15	310	44 970,00 €	31 479,00 €	6 200,00 €	3 100,00 €	51 170,00 €	34 579,00 €

Par école

	informations Ecoles				Volet équipement		Volet services et ressources numériques		Total	
	UAI	Nombre total de classes de l'école	Nombre de classes éligibles	Nombre d'élèves total	Montant global prévisionnel	Montant de la subvention demandée	Montant global prévisionnel	Montant de la subvention demandée	Montant global prévisionnel	Montant de la subvention demandée
Guebwiller (68112)	0681716W	15	15	310	44 970,00 €	31 479,00 €	6 200,00 €	3 100,00 €	51 170,00 €	34 579,00 €

N°12 - 12/2021

**FORET COMMUNALE – ÉTAT PRÉVISIONNEL DES COUPES
ET PROGRAMME DE TRAVAUX POUR L'ANNÉE 2022**

Rapporteur : Mme Isabelle SCHROEDER, adjointe déléguée à l'événementiel et au cadre de vie

Dossier présenté aux Commissions-Réunies en date du 06 décembre 2021.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2544-10-1 ;
VU la Charte de la forêt communale signée le 16 octobre 2003, modifiée le 15 septembre 2005, et notamment son article 12 ;
VU l'arrêté d'Aménagement forestier n° 9/2005 ;
VU la délibération du Conseil Municipal du 14 février 2021 acceptant l'État d'Assiette 2022
VU la proposition du 27 octobre 2021 par l'Office National des Forêts (ONF), Agence de Colmar – Unité Territoriale Guebwiller/Soultz, portant sur l'exploitation de la forêt communale pour l'exercice 2022;

Proposé chaque année par l'Office National des Forêts, le conseil municipal est appelé à approuver l'état prévisionnel des coupes ainsi que le programme des travaux à réaliser dans la forêt communale.

Il est précisé que l'état d'assiette des coupes proposé pour l'année 2022, a été approuvé par délibération du conseil municipal le 14 février 2021.

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - ÉTAT DE PRÉVISION DES COUPES

Recettes des bois	145 476 € TTC
Dépenses d'exploitation	92 531 € TTC
Soit une valeur nette, estimée, des produits (RECETTES)	52 945 € TTC

PROGRAMME DES TRAVAUX PATRIMONIAUX

	Montants estimés en TTC
Maintenance	1 314 €
Sylviculture	15 458 €
Protection/gibier	3 471 €
Infrastructure	16 330 €
Travaux touristiques & environnementaux	2 016 €
Assistance technique à donneur d'ordre	5 059 €
Assistance à la gestion de la MO + CAAA	2 332 €
TOTAL TTC	45 980 € TTC

Il apparaît un budget positif de 6 965 € TTC.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. PLACET / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / G. HIGELIN / C. FACCHIN / F. MERTZ représentant : H. FRANÇOIS-AULLEN / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

• **Approuve le programme établi par l'ONF en précisant :**

- que la réalisation de ce programme est effective dans la limite des moyens ouverts par le Conseil municipal ;
- que les travaux devront être suspendus, à n'importe quel moment, si le produit des ventes de bois est inférieur aux montants escomptés ;

- **Habilite M. le Maire, ou son représentant, à signer et approuver les documents techniques y afférents dans la limite des moyens ouverts.**

---0---

**TABLEAU RECAPITULATIF DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET PATRIMONIAUX RETENUS
PROGRAMME 2021 – 1ère version**

en TTC	TVX EXPLOITATION	TVX PATRIMONIAUX	TOTAL
TRAVAUX CONFIES AUX ENTREPRISES POUR ABATTAGE (TVA 20%)	0 €	14 995 €	14 995 €
TRAVAUX DE DEBARDAGE ET CABLAGE (TVA 10%)	24 101 €	0 €	24 101 €
TRAVAUX REALISES EN REGIE (bûcherons CCRG) (TVA 20%)	52 548 €	23 309 €	75 857 €
HONORAIRES ONF (TVA 20%)	7 176 €	5 059 €	12 235 €
ASSISTANCE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE (TVA 20%)	2 628 €	2 332 €	4 960 €
FOURNITURE (TVA 5,5%)	0 €	538 €	538 €
AUTRES DEPENSES + CAAA (TVA 20%)	6 078 €	0 €	6 078 €
	92 531 €	46 233 €	138 764 €
BILAN TRAVAUX FORET			
RECETTES	145 476 €		
DEPENSES	138 764 €		
TOTAL	6 712 €		

Feuille4

Travaux patrimoniaux		en HT	en TTC
Maintenance	parcellaire	1095	1314
Sylviculture	travaux	560	672
	fourniture	190	200,45
	travaux	282	338,4
	travaux	3500	4200
	travaux	1820	2184
	travaux	2205	2646
	travaux	2800	3360
	travaux	1548	1857,6
	Sous total		12905
Protection/gibier	fourniture	320	337,6
	travaux	1050	1260
	travaux	1776	1873,68
	travaux	0	0
Sous total		3146	3471,28
Infrastructure	travaux	1050	1260
	travaux	1365	1638
	travaux	1235	1482
	travaux	4038	4845,6
	travaux	420	504
	travaux	5500	6600
Sous total		13608	16329,6
Travaux environnementaux	travaux	0	0
Travaux touristiques	travaux	560	672
	travaux	1120	1344
		1680	2016
TOTAL		32434	38589,33
Assistance technique à donneur d'ordre		4216	5059,2
Assistance à la gestion de la MO + CAAA		1943	2331,6
TOTAL		38593	45980

BORDEREAU D'ENVOI

Monsieur le Maire

Veillez trouver sous ce pli, en double exemplaire, le programme des travaux d'exploitation (avec état prévisionnel des coupes), ainsi que le programme des travaux patrimoniaux (maintenance, sylviculture, infrastructure et accueil du public pour information) concernant l'exploitation des bois ainsi que les travaux patrimoniaux.

Je vous prie de soumettre ces programmes au Conseil Municipal (ou Syndical) et de les renvoyer (1 exemplaire) dans les meilleurs délais à l'OFFICE NATIONAL DES FORETS afin de pouvoir engager

Je vous remercie de bien vouloir transmettre les documents signés à l'Unité Territoriale Guebwiller/Thur, 15 avenue de Strastourg, Parc des Collines, 68350 DIDENHEIM

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées

Le 28/10/21

Le Responsable de l'Unité Territoriale

Bruno GASTON

FAIT RETOUR

- le programme des travaux d'exploitation (avec état prévisionnel des coupes)

Le Conseil Municipal :

- les a adoptés sans observations

- a émis en séance les observations suivantes :

A :

Le :

FORÊT COMMUNALE de GUEBWILLER

Office National des Forêts AGENCE TERRITORIALE DE COLMAR LIT GUEBWILLER/SOULTZ 13, rue du Docteur Bucher 68500 GUEBWILLER Tél :	Destinataire Monsieur le Maire COMMUNE de GUEBWILLER 73 RUE DE LA REPUBLIQUE BP 159 68503 GUEBWILLER CEDEX
Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier. Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt. Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services forestiers (CNPTSF). Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF).	

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
TRAVAUX DE MAINTENANCE - PARCELLAIRE <input type="checkbox"/> Entretien du parcellaire (*) Localisation : 9, 10, 11, 12 Parcellaire = trait blanc Périmètre = Blanc et bleu <p style="text-align: right;">Sous-total</p>	5 578,00	MLI	1 240,00 € HT
TRAVAUX DE PLANTATION / REGENERATION <input type="checkbox"/> Travaux préalables à la régénération : préparation du sol (*) Localisation : 53.r <input type="checkbox"/> Fourniture de plants de douglas (*) Localisation : 53.r <input type="checkbox"/> Régénération par plantation : mise en place des plants (*) Localisation : 53.r 50 plants en regarnis <p style="text-align: right;">Sous-total</p>	1,00 350,00 350,00	HA PL PL	1 180,00 € HT
TRAVAUX SYLVICOLES <input type="checkbox"/> Dégagement manuel des régénérations naturelles (*) Localisation : 3.r, 4.r, 31.v, 30.i, 38.i <input type="checkbox"/> Dégagement de plantation ou semis artificiel (*) Localisation : 12.a, 30.i, 4.r, 53.r <input type="checkbox"/> Intervention en futaie irrégulière (*) Localisation : 19.i, 4.r Dépressage fort dans régé naturelle de CHT Favoriser les franc-pieds Garder un couvert, pas d'éclairage direct au sol <input type="checkbox"/> Elagage de peuplements résineux (*) Localisation : 19.i <input type="checkbox"/> Détourage dans les peuplements (*) Localisation : 20.i, 6.a Les arbres ont été préalablement désignés (tiges droites, sans gourmands) Enlever les chênes de mauvaise qualité qui gênent les chênes désignés (p20) Elagage à 6m à la perche <p style="text-align: right;">Sous-total</p>	10,00 5,20 3,00 200,00 83,00	HA HA HA U U	13 440,00 € HT
TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES DEGATS DE GIBIER <input type="checkbox"/> Fourniture de répulsifs (*) Localisation : 45, 46, 47, 48 <input type="checkbox"/> Protection contre le gibier - application de répulsif (sans phyto) (*) Localisation : 45.i, 45.i, 47.i, 48.i	20,00 6,00	KG HA	

EPIC. RCS Paris B662043116
Siège : 2 avenue de Saint-Mandé
75570 Paris cedex 12
Tél. 01 40 19 58 00

FORÊT COMMUNALE de GUEBWILLER

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
<input type="checkbox"/> Protection contre le gibier : fourniture et pose de protections individuelles (*) Localisation : 53.r	300,00	U	
Sous-total			3 570,00 € HT
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE			
<input type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : entretien des renvois d'eau (*) Localisation : Réseau	25,00	KM	
<input type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : entretiens divers de fossés (*) Localisation : Fossés Judenhut, Bildstocklé, parcours sportif, Peternit	15,00	KM	
<input type="checkbox"/> Réseau de desserte : entretien des accotements et talus (*) Localisation : Parcours santé, Bildstocklé, Peternit, chemin de l'Ermitte Croix de mission	6,50	KM	
<input type="checkbox"/> Travaux d'entretien de piste/chemin (*) Localisation : 6 Coupe des tiges pour rouvrir la piste parcelle 6 à la tronconneuse Découper les chablis qui sont en travers de la piste et qui génèrent le travail de la pelle Pelle : Reprofilage de la piste	0,35	KM	
<input type="checkbox"/> Cloisonnement d'exploitation : maintenance (*) Localisation : 6.a Agrandir les cloisonnements si besoin (3.5m minimum) Ouverture latérale + coupe de la végétation à la débroussailluse	0,40	KM	
<input type="checkbox"/> Travaux d'entretien de route empierrée (*) Localisation : Réseau	1,00	KM	
Sous-total			15 410,00 € HT
TRAVAUX D'ACCUEIL DU PUBLIC			
<input type="checkbox"/> Travaux - Sécurité du public et protection des milieux (*) Localisation : Sentiers du parcours Vitae, Parcelle 26, Sentier rocher du coucou Croix de mission Sécurisation des arbres morts présentant un danger pour le public	1,00	U	
<input type="checkbox"/> Travaux paysagers d'entretien divers (*) Localisation : 5 Ouverture point de vue sur sentier	1,00	U	
Sous-total			1 910,00 € HT
			Total : 36 750,00 € HT

(*) : Actions pouvant être réalisées en régie communale. Les montants indiqués intègrent une évaluation de la rémunération du maître d'oeuvre.

Remarques de la Collectivité	
Programme non contractuel présenté par votre interlocuteur ONF, BENJAMIN MURA Date : 20/10/21 	Programme reçu le : Le représentant de la collectivité,

Annexe au programme 2022 - Détail des montants

Type de prestation	Actions et localisations	Quantité programmée	Montant de aux boières communaux	Features	Montant total de la prestation	Nombre d'heures ouvriers RC prévues
TRAVAUX DE MAINTENANCE - PARCELLAIRE	Entretien de parcelle Localisation : 9, 10, 11, 12	5 578 MLJ	845 €	150 €	1 086 €	27 H
TRAVAUX DE PLANTATION / REGENERATION	Travaux préparatoires à la régénération : préparation du sol Localisation : 53.r	1 HA	580 €	0 €	580 €	18 H
	Fourniture de plants de douglas Localisation : 53.r	360 PL	0 €	180 €	180 €	0 H
	Régénération par plantation : mise en place des plants Localisation : 53.r	360 PL	282 €	0 €	282 €	9 H
TRAVAUX SYLVICOLES	Dégagement manuel de régénération naturelle. Localisation : 3.r, 4.r, 31.r, 30.l, 38.l	10 HA	3 500 €	0 €	3 500 €	100 H
	Dégagement de plantation ou semis artificiel Localisation : 12.a, 30.l, 4.r, 53.r	6,2 HA	1 820 €	0 €	1 820 €	52 H
	Intervention en futaie irrégulière combinant éclaircissement des semis, nettoiement, dépressage et remise en état Localisation : 19.l, 4.r	3 HA	2 205 €	0 €	2 205 €	63 H
	Eclairage de peuplements résineux à grande hauteur de 0 à 10m Localisation : 19.l	300 U	2 800 €	0 €	2 800 €	80 H
	Démouage avec élagage Localisation : 20.l, 6.a	63 U	1 548 €	0 €	1 548 €	44 H
TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES DEGATS DE GIBIER	Fourniture de répulsifs Localisation : 45, 46, 47, 48	20 KG	0 €	320 €	320 €	0 H
	Application de répulsif Localisation : 45.l, 46.l, 47.l, 48.l	6 HA	0 €	1 050 €	1 050 €	0 H
	Protection contre le gibier : fourniture et pose de protections individuelles cerf Localisation : 53.r	300 U	1 050 €	728 €	1 778 €	30 H
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE	Entretien des ramvois d'eau Localisation : Réseau	26 KM	1 050 €	0 €	1 050 €	30 H
	Entretien divers de fossés bordiers Localisation : Forêt Juvenit. Bilstocklé, parcour sportif, Petaril	15 KM	0 €	1 385 €	1 385 €	0 H
	Réseau de descente : entretien des accotements et talus : burlage Localisation : Parcours santé, Bilstocklé, Petaril, chemin de l'Ermité, Crêt de mission	6,8 KM	0 €	1 236 €	1 236 €	0 H
	Travaux d'entretien des pistes et des chemins forestiers. Ouverture piste Localisation : 0	0,35 KM	1 358 €	2 470 €	4 036 €	45 H
	Claonnement d'exploitation : maintenance Localisation : 8.a	0,4 KM	420 €	0 €	420 €	12 H
	Entretien divers de route empiétre avec rechargement Localisation : Réseau	1 KM	0 €	5 800 €	5 800 €	0 H
TRAVAUX D'ACCUEIL DU PUBLIC	Travaux - Sécurité du public et protection des malles Localisation : Sentiers du parcours Vieux, Parcelle 25, Sentier rocher du pouce, Crêt de mission	1 U	580 €	0 €	580 €	18 H
	Travaux paysagers d'entretien divers Localisation : 5	1 U	1 120 €	0 €	1 120 €	32 H
			18 438 €	12 006 €	32 434 €	665 H

Honoraires d'assistance technique à donneur d'ordre estimatif	4 216 €
Honoraires de gestion de la main d'oeuvre → équipe de protection → cotisations accidents agricoles (10 % de la masse salariale)	1 943 €
Montant total estimatif HT	38 593 €

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES

FORÊT COMMUNALE - GUEBWILLER - Année 2022

COUPES A FACONNER (PREVISIONS)														
PARCELLES	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU			VOLUME NON FACONNE	VOLUM E TOTAL	RECETT E BRUTE HT (€)	DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors honoraires) en € HT			RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors honoraires HT (€)		
	Feuillus	Résineux	Bois d'Industria Feuillus	Bois d'Industria Résineux	Chauffage				Abattage et façonnage		Débardage			
									En régie	A l'entreprise				
m3	m3	m3	m3	m3	(stères)	m3	(stères)	m3	(A)	(B)	(C)	(E)	A-(B+C+E)	
26.A	8	179	147	23				356	19 570	7 840		3 920	7 810	
27.i	3	354	15	42				414	26 376	9 120		4 560	12 690	
3.e	2	45	24	5				76	3 640	1 690		850	1 100	
53.R	1	107	6	12				125	7 526	2 750		1 380	3 390	
6.v	9	2	6	0				17	830	390		200	240	
56.R		800						800	52 000	17 600		8 800	25 600	
Chablis		200						200	11 000	4 400		2 200	4 400	
Sous-Total	23	1687	198	81				1990	128 830	43 790		21 910	55 230	

COUPES EN VENTE SUR PIED (PREVISIONS)						
PARCELLES	VOLUME TIGES		VOLUME HOUPPIER ET TAILLIS		VOLUME TOTAL	RECETTE NETTE PREVISIONNELLE HT
	Feuillus	Résineux	Feuillus	Résineux		
4.a-5.a-6.a	37	67	8	13	126	300
Total	37	67	8	13	126	300

VENTILATION DES DEPENSES D'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES (€)			
Dépenses HT d'abattage et de façonnage en régie communale :			
Salaires + charges ouvriers :		30 622	
Charges patronales (43 %) :		13 168	
Total :		43 790	
Dépenses HT d'abattage et de façonnage à l'entreprise :			
Total dépenses HT d'abattage et de façonnage :		43 790	
Dépenses HT de débardage et de câblage			21 910
Honoraires			6 980
Assistance à la gestion de la main d'oeuvre HT			2 190
Autres dépenses HT (€)			5 066
Fraie totaux d'exploitation (HT)		78 936	
TVA sur les frais d'exploitation :		4 838	
BILAN NET PREVISIONNEL HT (€)			42 295

Observations :

Autres dépenses :
Façonnage de 15 stères : 420 € - Câblage-sécurisation : 2256 € - Cotisations CAA et équipements sécurité : 2388 €

J'ai l'honneur de vous transmettre l'état de prévision des coupes de votre forêt, proposé par M. B. MURA

Le Conseil Municipal accepte la répartition des coupes entre bois façonnés et bois sur pied. En application de l'article 4 du règlement organisant les relations entre l'ONF et les collectivités pour préparer la commercialisation de leurs bois dans le cadre de ventes de gré à gré, il donne son accord pour la vente de gré à gré et dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés en annexe. En application des articles L.214.6 et suivants du code forestier, il donne également son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée. Conformément à cet article, l'ONF reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quantité mise en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées. Le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour donner son accord sur le projet final de contrat qui sera présenté par l'ONF. La commune s'engage à assurer la bonne exécution du contrat dès lors que cet accord aura été donné. Les bois façonnés en bloc pourront également, au cas par cas, faire l'objet d'un regroupement pour une vente groupée selon les mêmes modalités que ci-dessus.

A

Guebwiller

le 27 octobre 2021

A

le

Le Responsable de l'Unité Territoriale

Bruno GASTON

Ville de Guebwiller

Le Maire,

Page 184

Agence de HAUT-RHIN

Unité Territoriale : GUEBWILLER-THUR

Triage(s) de Orschwihr

Votre interlocuteur :

M. B. GASTON

Tel :

06 24 97 34 46

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ETAT DE PREVISION DES COUPES

REPARTITION BOIS FACONNES EN CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT OU LOTS REGROUPES EN VENTE GROUPEE

PRODUITS	PARCELLES CONCERNEES	VOLUMES PROPOSES DANS LE CADRE DES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (m3)	OBSERVATIONS
Bois d'œuvre Sapin Pectiné/Epicéa		548	
Bois d'œuvre Pin Sylvestre		48	
Bois d'œuvre DOUGLAS		79	
Bois d'œuvre CHENE		0	
Bois d'œuvre HETRE		0	
Bois d'œuvre FRENE		0	
Bois d'industrie feuillus		0	
Bois d'industrie Résineux		81	

La commune donne délégation à l'ONF pour accepter les conditions financières des contrats dans lesquels ses bois seront placés, dans le respect des mandats de négociation donnés par le comité national des ventes de bois communales. Les lots de bois façonnés en bloc pourront également faire l'objet d'un regroupement pour une vente groupée. L'ensemble des volumes vendus en contrat ou en bloc regroupés le sont dans le cadre du dispositif de ventes groupées, prévoyant le reversement des sommes perçues par l'ONF après déduction des frais, fixés à 1 % des sommes recouvrées .

Date :
signature

Votre Interlocuteur :
BENJAMIN MURA
Tél :
Mél : benjamin.mura@onf.fr
Tél Portable : 06 23 24 61 49

N° DEC-22-869305-00455383 / 13491

Adresse de livraison principale Monsieur le Maire COMMUNE de GUEBWILLER 73 RUE DE LA REPUBLIQUE BP 159 68503 GUEBWILLER CEDEX	Adresse client Monsieur le Maire COMMUNE de GUEBWILLER 73 RUE DE LA REPUBLIQUE BP 159 68503 GUEBWILLER CEDEX
--	---

Forêt communale de GUEBWILLER Objet de la prestation : Devis travaux 2022 : FC GUEBWILLER	Coordonnées Client : Tél : 03 89 76 80 61 - Mail : dgs@ville-guebwiller.fr SIRET : 21580112600014
---	--

ASSISTANCE TECHNIQUE à DONNEUR D ORDRE : Prestation d'encadrement de travaux d'exploitation et/ou patrimoniaux réalisés en régie et/ou entreprise : assistance à la passation de la commande publique et au choix du prestataire (si entreprise y compris vérification de la régularité), organisation et suivi du chantier, assistance à la réception des travaux. La ventilation du montant total des travaux et des honoraires entre les opérations est indicative.

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT
TRAVAUX PATRIMONIAUX					
Honoraires d'ATDO-MOE					
<input type="checkbox"/> Assistance technique à donneur d'ordre (Ref : 06-MOE-ATDO)	32 434,12	€	13,00 %	20,00	4 216,44

Pour information, veuillez trouver ci-dessous notre estimation des prestations payées directement par le maître d'ouvrage ou le donneur d'ordre servant, le cas échéant, de base au calcul de la rémunération :

Prestations encadrées	Quantité	Un.	Montant € HT
<input type="checkbox"/> Entretien de parcelle (Ref : 04-LIPA-EAZ00) Localisation : 9, 10, 11, 12 Parcelle = trait blanc Périmètre = Blanc et bleu	5578,0	MLI	1 095,00
<input type="checkbox"/> Travaux préalables à la régénération : préparation du sol (Ref : 04-PRSO-PR500) Localisation : 53.r	1,0	HA	560,00
<input type="checkbox"/> Fourniture de plants de douglas (Ref : 02-FP-DOU-00) Localisation : 53.r	350,0	PL	190,00
<input type="checkbox"/> Régénération par plantation : mise en place des plants (Ref : 04-PLAN-PLA00) Localisation : 53.r 50 plants en regarnis	350,0	PL	281,75
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel de régénération naturelle. (Ref : 04-DEGN-MAN01) Localisation : 3.r, 4.r, 31.v, 30.i, 38.l	10,0	HA	3 500,00
<input type="checkbox"/> Dégagement de plantation ou semis artificiel (Ref : 04-DEGP-DGP00) Localisation : 12.a, 30.i, 4.r, 53.r	5,2	HA	1 820,00
<input type="checkbox"/> Intervention en futaie irrégulière combinant éclaircissement des semis, nettoyage, dépressage et remise en état (Ref : 04-FIRR-IRRO0) Localisation : 19.i, 4.r Dépressage fort dans régie naturelle de CHT Favoriser les franc-pieds Garder un couvert, pas d'éclairage direct au sol	3,0	HA	2 205,00
<input type="checkbox"/> Élagage de peuplements résineux à grande hauteur de 0 à 10m (Ref : 04-ELTF-ELRO2) Localisation : 19.i	200,0	U	2 800,00
<input type="checkbox"/> Détournement avec élagage (Ref : 04-NETD-DET01) Localisation : 20.i, 6.a Les arbres ont été préalablement désignés (tiges droites, sans gourmands) Enlever les chênes de mauvaise qualité qui gênent les chênes désignés (p20) Élagage à 6m à la perche	83,0	U	1 548,36
<input type="checkbox"/> Fourniture de répulsifs (Ref : 02-FPRO-REP01) Localisation : 45, 46, 47, 48	20,0	KG	320,00
<input type="checkbox"/> Application de répulsif (Ref : 04-PROG-REP01) Localisation : 45.i, 46.i, 47.l, 48.l	6,0	HA	1 050,00
Total estimatif HT			32 434,12

Votre interlocuteur :
BENJAMIN MURA
Tél :
Mél : benjamin.mura@onf.fr
Tél Portable : 06 23 24 61 49

N° DEC-22-869305-00455383 / 13491

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT
Prestations encadrées	Quantité	Un.			Montant € HT
<input type="checkbox"/> Protection contre le gibier : fourniture et pose de protections individuelles cerf (Ref : 04-PROG-PPIND1) Localisation : 53.r	300.0	U			1 776,00
<input type="checkbox"/> Réseau de desserte : entretien des accotements et talus : fauchage (Ref : 04-GVIN-ACT00) Localisation : Parcours santé, Bildstoecklé, Petermit, chemin bunker, chemin de l'Ermitte Croix de mission	6.5	KM			1 235,00
<input type="checkbox"/> Cloisonnement d'exploitation : maintenance (Ref : 04-CLOI-ECE00) Localisation : 6.a Agrandir les cloisonnements si besoin (3.5m minimum) Ouverture latérale + coupe de la végétation à la débroussailluse	0.4	KM			420,00
<input type="checkbox"/> Entretien des renvois d'eau (Ref : 04-CNXI-ER100) Localisation : Réseau	25.0	KM			1 050,00
<input type="checkbox"/> Entretien divers de fossés bordiers (Ref : 04-CNXI-EDF00) Localisation : Fossés Judenhut, Bildstocklé, parcours sportif, Petermit	15.0	KM			1 365,00
<input type="checkbox"/> Travaux d'entretien des pistes et des chemins forestiers Ouverture piste (Ref : 04-DESS-EPI01) Localisation : 6 Coupe des tiges pour rouvrir la piste parcelle 6 à la tronconneuse Découper les chablis qui sont en travers de la piste et qui gênent le travail de la pelle Pelle : Reprofilage de la piste	0.35	KM			4 038,00
<input type="checkbox"/> Entretien divers de route empierrée avec rechargement (Ref : 04-DESS-ERE00) Localisation : Réseau	1.0	KM			5 500,00
<input type="checkbox"/> Travaux - Sécurité du public et protection des milieux (Ref : 04-LOI-SECU00) Localisation : Sentiers du parcours Vitae, Parcelle 26, Sentier rocher du coucou Croix de mission Sécurisation des arbres morts présentant un danger pour le public	1.0	U			560,00
<input type="checkbox"/> Travaux paysagers d'entretien divers (Ref : 04-PAYS-ENT0) Localisation : 5 Ouverture point de vue sur sentier	1.0	U			1 120,00
	Total estimatif HT				32 434,12
Sous-total					4 216,44 € HT
TVA					
Taux	Base	Montant			
20,00%	4 216,44	843,28			
Total HT					4 216,44 €
Total TVA ⁽¹⁾					843,28 €
Total TTC ⁽¹⁾					5 059,72 €

Votre interlocuteur :
BENJAMIN MURA
Tél :
Mél : benjamin.mura@onf.fr
Tél Portable : 06 23 24 61 49

N° DEC-22-869305-00455383 / 13491

<p>Pour faire suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous transmettre notre meilleure proposition. Cette offre est valable 3 mois</p> <p>Le 28/10/2021</p> <p>Responsable de l'offre ROMAIN BAUDET</p> 	<p>Devis lu et accepté pour un montant de : 4 215,44 € HT 5 059,72 € TTC ⁽¹⁾</p> <p>Transmis en retour à l'ONF pour exécution :</p> <p>A _____, le _____ (Signature nom, fonction)</p>
---	---

- En signant ce devis vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente de l'ONF. Elles sont disponibles sur www.prestations.onf.fr ou peuvent être adressées sur simple demande à onf-prestations@onf.fr

- Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services Forestiers (CNPTSF)

- Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF)

- Entreprise agréée pour l'application en prestation de service de produits phytopharmaceutiques (n° d'agrément : IF00267).

- Assurance responsabilité civile ONF N° de contrat : 10390808504.

- Ce devis pourra faire l'objet de factures intermédiaires en fonction de l'avancement des prestations.

(1) Taux de TVA appliqué sous réserve de modification législative

Votre interlocuteur :
BENJAMIN MURA
Tél :
Mél : benjamin.mura@onf.fr
Tél Portable : 06 23 24 61 49

N° DEC-22-869305-00455386 / 13491

Adresse de livraison principale Monsieur le Maire COMMUNE de GUEBWILLER 73 RUE DE LA REPUBLIQUE BP 159 68503 GUEBWILLER CEDEX	Adresse client Monsieur le Maire COMMUNE de GUEBWILLER 73 RUE DE LA REPUBLIQUE BP 159 68503 GUEBWILLER CEDEX
--	---

Forêt communale de GUEBWILLER Objet de la prestation : Devis coupes 2022 : FC GUEBWILLER	Coordonnées Client : Tél : 03 89 76 80 61 - Mail : dgs@ville-guebwiller.fr SIRET : 21680112600014
--	--

ASSISTANCE TECHNIQUE à DONNEUR D ORDRE : Prestation d encadrement de travaux d exploitation et/ou patrimoniaux réalisés en régie et/ou entreprise : assistance à la passation de la commande publique et au choix du prestataire (si entreprise y compris vérification de la régularité), organisation et suivi du chantier, assistance à la réception des travaux. La ventilation du montant total des travaux et des honoraires entre les opérations est indicative.

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT
TRAVAUX D'EXPLOITATION					
Honoraires d'ATDO-MOE					
<input type="checkbox"/> Assistance technique : Encadrement de l'exploitation forestière et des prestations annexes (Ref : 06-MOE-EXPL0)	1 990,00	M3	3,00	20,00	5 970,00

Pour information, veuillez trouver ci-dessous notre estimation des prestations payées directement par le maître d'ouvrage ou le donneur d'ordre servant, le cas échéant, de base au calcul de la rémunération :

Prestations encadrées	Quantité	Un.	Montant € HT
<input type="checkbox"/> Abattage, façonnage (Ref : 04-EXPL-ABT00) Localisation : EPC 2022	1990.0	M3	43 790,22
<input type="checkbox"/> Débardage des bois (Ref : 04-EXPL-DEB00) Localisation : EPC 2022	1990.0	M3	21 910,00
<input type="checkbox"/> Façonnage de stères de chauffage sur place de dépôt ou bord de route (Ref : 04-EXPL-FST02) Localisation : EPC 2022	15.0	ST	420,00
<input type="checkbox"/> Sécurisation des bois en bordure de route ou de forêt (Ref : 04-EXPL-SEC001) Localisation : EPC 2022	12.0	H	960,00
<input type="checkbox"/> Abattage, façonnage de grumes dans le cadre d'une opération de câblage/ sécurisation en bordure de route publique (Ref : 04-EXPL-AST01) Localisation : EPC 2022	24.0	H	1 296,00
Total estimatif HT			68 376,22

Sous-total				5 970,00 € HT
-------------------	--	--	--	----------------------

TVA			Total HT	5 970,00 €
Taux	Base	Montant	Total TVA ⁽¹⁾	1 194,00 €
20,00%	5 970,00	1 194,00	Total TTC ⁽²⁾	7 164,00 €

Votre interlocuteur :
BENJAMIN MURA
Tél :
Mél : benjamin.mura@onf.fr
Tél Portable : 06 23 24 61 49

N° DEC-22-869305-00455386 / 13491

Pour faire suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous transmettre notre meilleure proposition. Cette offre est valable 3 mois

Le 28/10/2021

Responsable de l'offre ROMAIN BAUDET



Devis lu et accepté pour un montant de : 5 970,00 € HT
7 164,00 € TTC ⁽¹⁾

Transmis en retour à l'ONF pour exécution :

A _____, le _____
(Signature nom, fonction)

- En signant ce devis vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente de l'ONF. Elles sont disponibles sur www.prestations.onf.fr ou peuvent être adressées sur simple demande à onf-prestations@onf.fr
- Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services Forestiers (CNPTSF)
- Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF)
- Ce devis pourra faire l'objet de factures intermédiaires en fonction de l'avancement des prestations.

(1) Taux de TVA appliqué sous réserve de modification législative

Agence territoriale

Haut-Rhin

Monsieur le Maire
Commune de Guebwiller
73 rue de la République
BP159
68503 GUEBWILLER CEDEX

Affaire suivie par : Bruno GASTON

Téléphone : 0624973446

Courriel : bruno.gaston@onf.fr

Guebwiller, le 29 octobre 2022

Objet : Approbation de l'état d'assiette 2023

Monsieur le Maire,

Parc des Collines
15 avenue de Strasbourg
68350 DIDENHEIM
Tél. : 03 89 46 03 28
ag.haut-rhin@onf.fr

L'Office National des forêts établit annuellement un « état d'assiette des coupes » des forêts relevant du régime forestier, qui permet d'arrêter les parcelles qui seront martelées au cours de la prochaine campagne de martelage (courant 2022) ; cet état d'assiette des coupes est élaboré en application de l'aménagement forestier qui prévoit les parcelles à marteler annuellement. Des modifications du programme prévu par l'aménagement peuvent néanmoins être décidées (annulation, ajournement, ajout ou anticipation) en fonction de critères sylvicoles ou de demandes du propriétaire. Ces possibilités de modification sont cadrées par le code forestier.

L'article 13 de la « charte de la forêt communale » cosignée par l'ONF et les représentants des communes forestières, spécifie que les propositions d'état d'assiette doivent être arrêtées par la collectivité ou personne morale propriétaire conformément à l'article D 214-21-1 du code forestier.

Je vous adresse donc ci-jointe une proposition d'état d'assiette 2023 des coupes à marteler dans votre forêt communale pendant la prochaine campagne de martelage.

En cas d'accord avec la proposition d'état d'assiette, la commune peut laisser passer le délai légal d'un mois au bout duquel le silence vaut acceptation. Dans le cas d'un souhait de modification, en faire la demande écrite et motivée à l'ONF dans un délai d'un mois à compter de la date de réception.

Je vous précise que les coupes ainsi martelées feront l'objet d'un Etat Prévisionnel des Coupes (EPC) qui sera soumis à votre approbation en fin d'année 2022. L'approbation de l'EPC engagera alors votre décision de commercialiser les produits martelés.

Je reste à votre disposition, ainsi que Mr MURA, pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Responsable de l'Unité Territoriale Guebwiller/Thur
Bruno GASTON

Unité territoriale de Guebwiller - Thur
ETAT D'ASSIETTE 2023

Forêt	Numéro Etat d'Assiette	Type coupe	Unité de Gestion	Surface totale (ha)	Surface à designer (ha)	Volume provisionnel (m3)	Année aménagement	Proposition	Motif	Commentaire
GUEBWCO		AME	42_a	5,96	5,96	417	2023	Supprimé	ONF-SA - Conséquence de chablis et déperissement	
GUEBWCO	3617	REG	52_r	9,59	9,59	738	2023		2023	
GUEBWCO	3618	ILV	52_v	2,29	2,29	7	2023		2023	
GUEBWCO		AME	54_a	16,43	16,43	1 232	2023		2025 ONF-RC - Raison commerciale	
GUEBWCO	3616	AME	9_a	10,26	10,26	492	2023		2023	
GUEBWCO		IRR	47_i	10,30	10,30	422	2023		2024 ONF-RC - Raison commerciale	

Signé à le
Le Maire,

A. Guebwiller, le 25/10/21
Le Responsable de l'Unité Territoriale de Guebwiller-Thur

Gabon BRUNO

Ville de Guebwiller



Unité territoriale de Guebwiller - Thur
ETAT D'ASSIETTE 2023

Forêt	Numéro Etat d'Assiette	Type coupe	Unité de Gestion	Surface totale (ha)	Surface à désigner (ha)	Volume prévisionnel (m3)	Année aménagement	Proposition	Motif	Commentaire
GUEBWCO	AME	42_a	417	5,96	5,96	417	2023	Supprimé	ONF-SA - Conséquence de chablis et déperissement	
GUEBWCO	REG	52_f	798	9,59	9,59	798	2023			
GUEBWCO	LV	52_v	7	2,29	2,29	7	2023			
GUEBWCO	AME	54_a	1 232	16,43	16,43	1 232	2023		2025 ONF-RC - Raison commerciale	
GUEBWCO	AME	9_a	492	10,26	10,26	492	2023			
GUEBWCO	IRR	47_i	422	10,30	10,30	422	2023		2024 ONF-RC - Raison commerciale	

A Guebwiller, le 23/10/24
Le Responsable de l'Unité Territoriale de Guebwiller-Thur
Gaston BRUNO

Signé à le
Le Maire,

N°13 - 12/2021

FORET COMMUNALE – ÉTAT D'ASSIETTE POUR L'ANNÉE 2023

Rapporteur : Mme Isabelle SCHROEDER, adjointe déléguée à l'événementiel et au cadre de vie

Dossier présenté aux Commissions-Réunies en date du 06 décembre 2021.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2544-10-1 ;

VU la Charte de la forêt communale signée le 16 octobre 2003, modifiée le 15 septembre 2005, et notamment son article 12 ;

VU l'arrêté d'Aménagement forestier n° 9/2005 ;

VU la proposition du 27 octobre 2021 par l'Office National des Forêts (ONF), Agence de Colmar – Unité Territoriale GUEBWILLER/SOULTZ ;

L'Office National des Forêts propose annuellement, pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un "état d'assiette des coupes" qui organise la gestion des coupes ainsi que les surfaces concernées.

Cet état d'assiette des coupes est élaboré en application du plan d'aménagement forestier.

L'article 12 de la Charte de la Forêt Communale, cosignée par l'ONF et les représentants des communes forestières, prévoit que les propositions soient approuvées par délibération du conseil municipal.

Cette opération de martelage, désignant les arbres à couper, réalisée en 2022, est préalable à l'élaboration du Programme des travaux d'exploitation et État de prévision des coupes et Programme de travaux qui sera soumis à l'approbation du conseil municipal dans le cadre du budget 2023 de l'ONF.

La proposition d'état d'assiette 2023 de l'ONF est annexée au présent rapport.

Si les conclusions de ce rapport recueillent votre accord, je vous propose d'adopter la délibération ci-dessous.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. PLACET / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / G. HIGELIN / C. FACCHIN / F. MERTZ représentant : H. FRANÇOIS-AULLEN / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

- **Accepte l'État d'Assiette présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2023 tel que proposé.**

---0---



Unité territoriale de Guebwiller - Thur
ETAT D'ASSIETTE 2023

Forêt	Numéro Etat d'Assiette	Type coupe	Unité de Gestion	Surface totale (ha)	Surface à designer (ha)	Volume prévisionnel (m ³)	Année aménagement	Proposition	Motif	Commentaire
GUEBWCO		AME	42_a	5,96	5,96	417	2023	Supprimé	ONF-SA - Conséquence de chablis et déperissement	
GUEBWCO	3617	REG	52_r	9,59	9,59	738	2023	2023		
GUEBWCO	3618	ILV	52_v	2,29	2,29	7	2023	2023		
GUEBWCO		AME	54_a	16,43	16,43	1 232	2023	2025	ONF-RC - Raison commerciale	
GUEBWCO	3616	AME	9_a	10,26	10,26	492	2023	2023		
GUEBWCO		IRR	47_i	10,30	10,30	422	2023	2024	ONF-RC - Raison commerciale	

Signé à le
Le Maire,

A. Guebwiller, le 25/10/21
Le Responsable de l'Unité Territoriale de Guebwiller-Thur

Gabon BRUNO

Guebwiller

Unité territoriale de Guebwiller - Thur
ETAT D'ASSIETTE 2023

Forêt	Numéro Etat d'Assiette	Type coupe	Unité de Gestion	Surface totale (ha)	Surface à désigner (ha)	Volume prévisionnel (m3)	Année aménagement	Proposition	Motif	Commentaire
GUEBWCO	3617	AME	42_a	5,96	5,96	417	2023	Supprimé	ONF-SA - Conséquence de chablis et déperissement	
GUEBWCO	3618	REG	52_f	9,59	9,59	798	2023			
GUEBWCO	3618	LV	52_v	2,29	2,29	7	2023			
GUEBWCO	3616	AME	54_a	16,43	16,43	1 232	2023		ONF-SA - Conséquence de chablis et déperissement	
GUEBWCO	3616	AME	9_a	10,26	10,26	492	2023		ONF-SA - Conséquence de chablis et déperissement	
GUEBWCO	47_j	IRR	47_j	10,30	10,30	422	2023		ONF-SA - Conséquence de chablis et déperissement	

A Guebwiller, le 23/10/24
Le Responsable de l'Unité Territoriale de Guebwiller-Thur
Gaston BRUNO

Signé à le
Le Maire,



N°14 - 12/2021

**PERSONNEL COMMUNAL
CRÉATION DE POSTES PERMANENTS**

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, Adjoint au Maire délégué aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté aux Commissions-Réunies en date du 06 décembre 2021.

Conformément au statut de la Fonction Publique Territoriale, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et des emplois à temps non complet, nécessaires au bon fonctionnement des services.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé, la durée hebdomadaire de travail afférente à l'emploi, le motif invoqué, la nature des fonctions, et s'il s'agit d'un emploi de non titulaire, la base juridique servant à la création de cet emploi ainsi que les conditions justifiant le recours à un agent contractuel.

Il est tout d'abord proposé au conseil municipal d'approuver la création, à compter du 1^{er} janvier 2022, d'un poste permanent d'assistant-e de la direction générale des services, à temps complet (35/35èmes), relevant du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, chargé(e) de l'organisation matérielle et logistique des réunions du conseil municipal, de l'élaboration de certaines délibérations, des arrêtés de circulation et des autorisations de police.

Cette création est justifiée par la mutation dans une autre collectivité de l'agente titulaire occupant ce poste, relevant du grade de rédacteur territorial et le recrutement d'une agente titulaire de la fonction publique territoriale, relevant du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, dont le parcours professionnel est en parfaite adéquation avec les compétences requises pour lui succéder.

Il est ensuite demandé au conseil municipal d'approuver, à compter du 1^{er} janvier 2022, la création de trois autres postes permanents, correspondants à l'évolution des besoins des services :

- Un poste d'assistant-e de direction en matière éducative et bilinguisme, à temps complet (35/35èmes), chargé(e) d'assurer le secrétariat du service, la gestion administrative des affaires relatives à l'éducation et de mettre en œuvre le projet « bilingo », selon le plan de travail défini par la directrice jeunesse et l'adjointe au Maire déléguée à l'éducation. Suivant le profil et l'expérience professionnelle de l'agent-e recruté(e), il/elle sera rémunéré(e) sur l'un des trois grades suivants : adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ou adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

- Un poste de chargé(e) de mission commerce, à mi-temps (17.50/35èmes), dont la mission sera de promouvoir la collectivité, mobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs locaux sur les actions à engager pour dynamiser le commerce local et renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville, développer des actions et des outils innovants permettant de préserver le tissu commercial de proximité et d'accompagner les commerçants et les porteurs de projets. Suivant le profil et l'expérience professionnelle de l'agent-e recruté(e), il/elle sera rémunéré(e) sur l'un des trois grades suivants : adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ou adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

- Un poste de chargé(e) de développement local jeunesse et citoyenneté, à temps complet (35/35èmes), dont la mission sera de concevoir, de piloter des projets jeunesse et citoyenneté pour concilier les besoins des habitants et les enjeux de la politique locale, mais aussi de développer des logiques de partenariat, afin d'impulser, de dynamiser la participation des habitants au sein du territoire.

L'agent-e recruté(e) sera rémunéré(e) sur l'un des trois grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs ou sur le grade de rédacteur suivant son profil.

Il est précisé que ces trois postes permanents pourront être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. PLACET / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / G. HIGELIN / C. FACCHIN / F. MERTZ représentant : H. FRANÇOIS-AULLEN / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

- Créée au tableau des effectifs de la commune, à compter du 1^{er} janvier 2022, les quatre postes permanents ci-dessous :

- Un poste d'assistant-e de la direction générale des services, à temps complet (35/35èmes), relevant du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- Un poste d'assistant-e de direction en matière éducative et bilinguisme, à temps complet (35/35èmes), relevant des grades suivants : adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- Un poste de chargé(e) de mission commerce, à mi-temps (17.50/35èmes), relevant des grades suivants : adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- Un poste de chargé(e) de développement local jeunesse et citoyenneté, à temps complet (35/35èmes), relevant des trois grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs et du grade de rédacteur.

- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents concernés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

---0---

N°15 - 12/2021

**PERSONNEL COMMUNAL
RÉVISION CONTRAT ASSURANCE STATUTAIRE**

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, Adjoint au Maire délégué aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté aux Commissions-Réunies en date du 06 décembre 2021.

Au 1^{er} janvier 2020, et ce pour une durée de 4 ans, la commune de Guebwiller a souscrit au contrat d'assurance statutaire, négocié par le Centre de Gestion du Haut-Rhin avec CNP Assurances et Sofaxis.

Ce contrat a pour objet de garantir le remboursement à la collectivité de la rémunération (hors charges patronales) des agents placés dans l'une des situations suivantes : congé de longue maladie, congé de longue durée, congé de grave maladie, accident ou maladie imputable au service, mise en disponibilité d'office ou mise en congé sans traitement, reprise à temps partiel thérapeutique suite à accident ou maladie imputable au service, congé de maternité ou d'adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant.

Par courrier daté du 28 septembre 2021, nous avons été informés par le Centre de Gestion, de la résiliation à titre conservatoire, par CNP Assurances de l'ensemble du contrat groupe, au vu de l'aggravation de la sinistralité et du déséquilibre financier constaté.

Dans un contexte national fortement dégradé en matière d'absentéisme, conduisant au retrait de plusieurs assureurs sur le marché, le centre de gestion a décidé de négocier avec CNP Assurances, afin d'assurer la pérennité du contrat en cours.

Ainsi, la commission d'appel d'offres du Centre de Gestion, réunie le 7 octobre 2021, a retenu la proposition de l'assureur, portant sur une augmentation globale des taux de cotisation de 18.4% pour 2022.

Le taux communiqué ci-dessus s'appliquera, à partir du 1^{er} janvier 2022, sur le même périmètre de garanties, que celui souscrit précédemment.

Garanties souscrites	Taux actuel	Taux révisé au 01/01/2022
Décès/Congé de longue maladie/ Congé de longue durée/Accident du travail/Maternité	2.83%	3.35%

Les propositions de révision du taux de cotisation nous ont été communiquées très tardivement. C'est pourquoi, il n'a pas été possible de relancer un nouveau marché dans les délais impartis.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. PLACET / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / G. HIGELIN / C. FACCHIN / F. MERTZ représentant : H. FRANÇOIS-AULLEN / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

- **Approuve, à compter du 1^{er} janvier 2022, la révision du contrat d'assurance statutaire souscrit auprès de CNP Assurances/Sofaxis, dans les conditions définies ci-dessus ;**
- **Autorise M. le Maire a signé l'avenant au contrat risque statutaire ;**
- **Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.**

---0---

N°16 - 12/2021

**PERSONNEL COMMUNAL
PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE**

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, Adjoint au Maire délégué aux finances et à l'administration générale.

Conformément au décret 2011-1474 du 8 novembre 2011, relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, la Ville de Guebwiller a décidé de renforcer sa politique sociale, en mettant en place dès le 1^{er} janvier 2013, un système de participation aux frais de mutuelle et de prévoyance.

Au 1^{er} mai 2021, les montants de la participation aux frais de santé et de prévoyance ont été revalorisés de 5€, afin de tenir compte de la hausse des cotisations constatée depuis 2013, et de permettre au plus grand nombre d'agents, de bénéficier d'une couverture santé minimale et d'une prévoyance, pour les risques incapacité de travail, invalidité et perte de retraite.

Le montant de la participation aux frais de santé est désormais fixé à 35€ pour les agents de catégorie C, 30€ pour les agents de catégorie B et 25€ pour les agents de catégorie A.

Le montant de la participation aux frais de prévoyance est désormais fixé à 13€.

Au mois de juillet, le Centre de Gestion du Haut-Rhin nous a informés de la décision de l'assureur CNP/SOFAXIS, de résilier la convention de participation sur le risque prévoyance, en raison d'une aggravation de la sinistralité. En effet, l'analyse des résultats techniques et financiers présentée à la fin du mois de juin par le gestionnaire, démontre un réel déséquilibre financier entre le montant des prestations et celui des cotisations.

Afin d'assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation, des négociations ont été entreprises, qui ont permis d'aboutir à un aménagement tarifaire, correspondant à une augmentation de 10 % des taux relatifs aux garanties incapacité, invalidité, perte de retraite, faisant passer le taux global de 1,34 % à 1,47 %, à partir du 1^{er} janvier 2022.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver une augmentation de la participation employeur aux frais de prévoyance de 10%, pour pallier la hausse de la cotisation.

Il est précisé que cette révision des montants de la participation s'inscrit dans le cadre des négociations salariales nationales, qui prévoient l'obligation pour les employeurs publics, dès 2026, de prendre en charge au moins 20% du coût des garanties, dont bénéficient les agents en matière de prévoyance.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par :

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. PLACET / C. REIBEL / E. HASSENFORDER / G. HIGELIN / C. FACCHIN / F. MERTZ représentant : H. FRANÇOIS-AULLEN / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

- **Fixe la participation mensuelle de la commune aux frais de prévoyance à 14,30€.**
- **Dit que les crédits nécessaires au versement de la participation aux frais de prévoyance sont inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.**

---0---

DIVERS

- **Des capteurs de CO2 ont été achetés pour les écoles, pourriez-vous nous faire un retour concernant les résultats des mesures prises ? (M. MERTZ)**

Mme DEHESTRU lui répond que les capteurs de CO2 sont arrivés il y a un peu plus d'une semaine, qu'ils ont été distribués, mais qu'il faut un peu de temps pour le recul. Elle dit qu'aujourd'hui les directeurs d'écoles sont très occupés, qu'ils les ont mis en place mais qu'il faut leur laisser un peu de temps pour faire des remontées.

M. le Maire dit que toutes les écoles n'ont pas été équipés, que les capteurs vont passer d'une école à une autre, pour prendre des mesures ponctuelles.

Mme DEHESTRU dit que dans un premier temps, les directeurs n'ont pas été enthousiastes, qu'ils ont dit qu'ils étaient des gens responsables et qu'ils savaient ouvrir une fenêtre quand il le fallait.

Elle dit qu'un type de détecteurs de CO2 plus sophistiqués que les autres permettent de faire des statistiques, que c'est surtout pédagogique, les enfants vont pouvoir observer comment varie le taux de CO2 dans la salle de classe. Une autre sorte de capteurs de CO2, moins sophistiqué, a été installé en maternelle, car on n'y fait pas de statistiques sur la variation du taux de CO2.

Mme DEHESTRU dit qu'on attend vraiment le retour avant de commander plus malgré l'incitation du Ministère, il faut que cela réponde à une demande de la part des directeurs d'écoles. Elle dit avoir été surpris par leurs demandes inférieure à ce que la ville était prête à faire.

M. MERTZ dit qu'il est plus difficile d'aérer en hiver qu'en été.

Mme DEHESTRU répond que le capteur de CO2 ne changera rien et qu'il ne faut surtout pas attendre que le capteurs de CO2 passe à l'orange pour ouvrir et que dans le protocole c'est toutes les heures qu'il fasse chaud ou froid.

- **Au vu de l'évolution des conditions sanitaires, quelles mesures comptez-vous prendre concernant les différentes manifestations et rassemblements prévus ? (M. MERTZ)**

M. le Maire répond que toutes les manifestations, en intérieur, comme les repas où ont a tendance à enlever le masques sont annulées mais que par contre pour les manifestations en extérieur les règles sanitaires sont inchangées depuis le début et que les règles en vigueur sont appliquées, notamment pour le marché de Noël.

M. CAUTILLO précise, concernant les marchés de Noël que ce qui s'applique, c'est l'arrêté préfectoral qui impose le port du masque. Il dit que des contrôles sont effectués par les gendarmes et par la Police municipale.

Mme GRAWEY souhaite en profiter pour remercier tous les agents de la ville, car dans ces conditions les manifestations ont été maintenues mais avec des réajustements, toujours en règles et en accord permettant de sécuriser les concitoyens. Elle dit qu'un gros effort est fait de leur part.

Mme CORNEC dit que le repas des aînés avait aussi été annulé et que le traiteur avait proposé de faire la distribution des repas aux aînés qui s'étaient inscrits, ce qui a été fait ce vendredi. Des mots de remerciements ont été reçus, les aînés étaient très contents. Elle souhaite remercier les élus qui ont participé à la distribution des colis pour ceux qui n'ont pas reçu le repas.

- **Dans le cadre des futurs travaux de construction et de réhabilitation, peut-on envisager de développer les processus de certification environnementale des bâtiments neufs et réhabilités? (Exemple : Certification HQE des bâtiments, label bâtiment biosourcé...) (Mme WIESSER)**

M. MULLER se demande ce que veut dire Mme WIESSER par « peut-on envisager de développer les processus de certification » car il n'y a pas besoin de les développer, car ces processus existent. Il dit qu'aujourd'hui, quand on construit ou qu'on rénove on a un certain nombre de normes à suivre et lorsque qu'on fait un appel d'offres pour construire ou rénover un bâtiment, ces normes figurent obligatoirement dans le cahier des charges. Un certain nombre de méthodes mises en places sont commerciales, on peut les acheter, mandater un bureau d'étude qui vérifie à l'aide de critères si ces normes sont mises en place et ont été suivies.

Mme WIESSER précise que RT2020, ce sont toutes les normes techniques du bâtiment qui sont d'application obligatoire quand on parle de certification environnementale des bâtiments type certification HQE ou Label bâtiment biosourcé, ce sont des démarches qui sont volontaires et qui vont au-delà du cadre à minima qu'on peut trouver dans des appels d'offres. Elle dit que cela dénote clairement une volonté politique si oui ou non on veut s'engager dans cette démarche de certification des bâtiments.

M. MULLER dit qu'il faut toujours évaluer le coût avantage. C'est toujours intéressant d'avoir un label car ça montre qu'on est conforme à la réglementation mais qu'à part obtenir des aides et des subventions, il faut voir au cas par cas si il faut le faire ou non. Ce qui est important c'est que les bâtiments soient construits selon les normes.

M. le Maire dit qu'on peut toujours faire mieux, que quand on commencera à s'attaquer aux friches on pourra mettre en place un cahier des charges pour imposer des normes environnementales sur les constructions à venir. Concernant la ville certains labels ne sont pas applicables, par exemple le label bâtiment biosourcé est un label pour des bâtiments neufs et non pour des bâtiments rénovés.

Mme WIESSER dit que pour la rénovation HQE pour les bâtiments réhabilités, la certification existe aussi.

---0---

Personne ne demandant plus la parole, M. le Maire, lève la séance, il est 21h30.